



Budget Primitif 2024

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE DE GRENOBLE

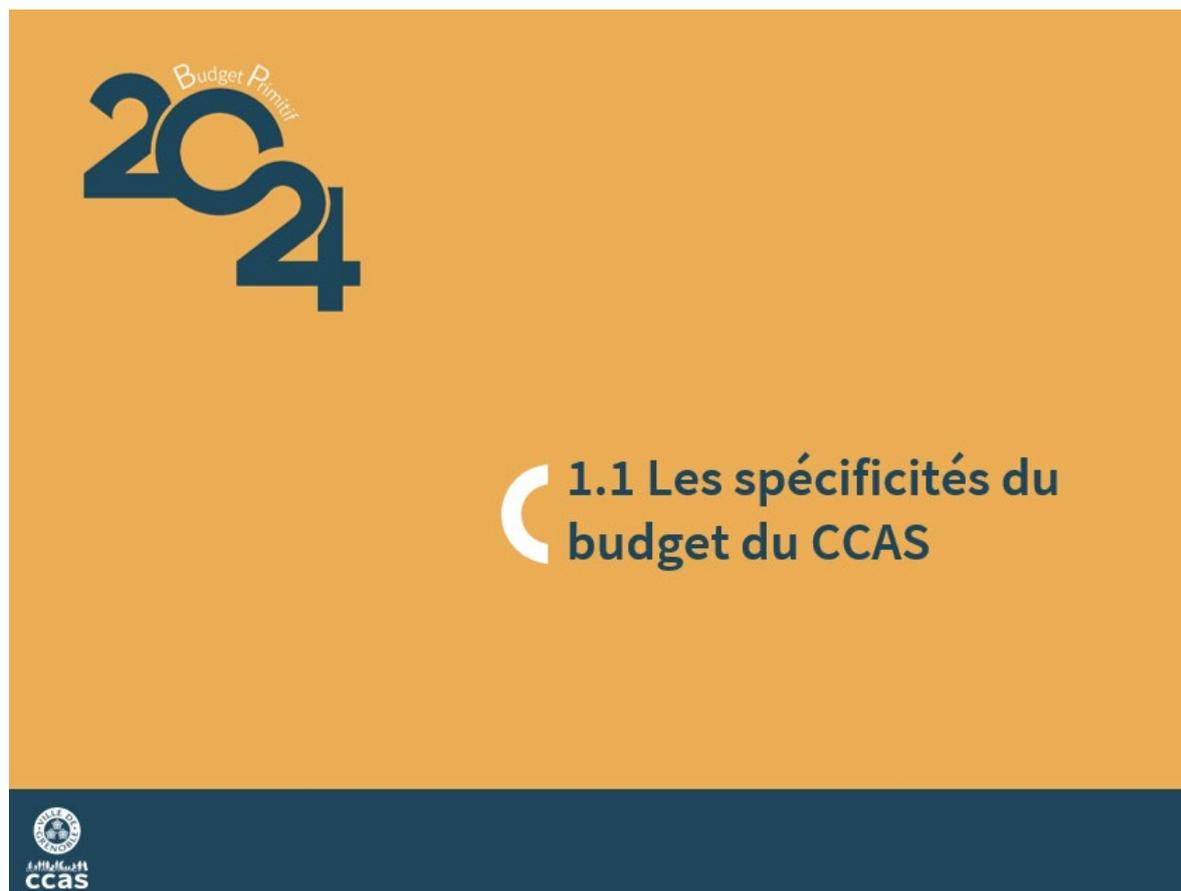


| | |
|---|--------------|
| 1. <u>PRÉSENTATION DES GRANDS ÉQUILIBRES</u> | P. 4 |
| 1.1 Les spécificités du Budget du CCAS | P. 5 |
| 1.2 Présentation consolidée du budget principal et des budgets annexes | P. 11 |
| 1.3 Présentation consolidée par budget | P. 21 |
| | |
| 2. <u>PRÉSENTATION PAR POLITIQUE D'ACTION SOCIALE</u> | P. 25 |
| 2.1 La Direction d'Action Sociale Petite Enfance (DASPE) | P. 26 |
| 2.1.1 La politique sociale de la Petite Enfance | P. 27 |
| 2.1.2 Synthèse du Fonctionnement DASPE | P. 30 |
| 2.1.3. Intégralité de la Direction Petite Enfance | P. 31 |
| 2.1.4. Budget de Direction | P. 32 |
| 2.1.5 Les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant | P. 38 |
| 2.1.6 Les Relais Petite Enfance | P. 44 |
| 2.1.7 Le Pôle Accueil Petite Enfance et le Pôle Médecins Psychologues | P. 47 |
| 2.1.8 Synthèse de l'Investissement DASPE | P. 48 |

| | |
|--|---------------|
| 2.2 La Direction d'Action Sociale Personnes Agées (DASPA) | P. 51 |
| 2.2.1 La politique sociale des Personnes Agées | P. 52 |
| 2.2.2 Synthèse du Fonctionnement DASPA | P. 54 |
| 2.2.3 Budget de Direction | P. 55 |
| 2.2.4 Pôle Accueil, Accompagnement Social des Personnes Agées | P. 57 |
| 2.2.5 Pôle Autonomie et Veille sociale | P. 58 |
| 2.2.6 Pôle Dépendance et Soins | P. 66 |
| 2.2.7 Synthèse de l'Investissement DASPA | P. 74 |
| | |
| 2.3 La Direction d'Action Sociale Lutte contre la Pauvreté et la Précarité (DASLPP) | P. 76 |
| 2.3.1 La politique sociale de Lutte contre la Pauvreté et la Précarité | P. 77 |
| 2.3.2 Budget de Direction | P. 80 |
| 2.3.3 Pôle Accueil, Accès aux droits, Accompagnement | P. 83 |
| 2.3.4 Pôle Hébergement et Santé | P. 91 |
| 2.3.5 Synthèse de l'Investissement DASLPP | P. 115 |
| | |
| 2.4 Les Directions Ressources | P. 116 |
| 2.4.1 Les Ressources | P. 117 |
| 2.4.2 Synthèse de Fonctionnement des Directions Ressources | P. 117 |
| 2.4.3 La Direction des Affaires Financières | P. 121 |
| 2.4.4 La Direction des Ressources Humaines | P. 125 |
| 2.4.5 La Direction Communication Information Documentaire et Partenariats | P. 128 |
| 2.4.6 La Direction Générale | P. 129 |
| 2.4.7 Les ex Directions des Affaires Techniques et Programmes et d'Action Sociale Territorialisée | P. 132 |
| 2.4.8 Synthèse de l'Investissement des Directions Ressources | P. 133 |
| | |
| 3. <u>L'INVESTISSEMENT</u> | P. 134 |
| 3.1 Dépenses et recettes d'investissement tous budgets confondus | P. 135 |
| 3.2 Principales opérations d'investissement | P. 139 |
| 3.3 Subventions d'investissement | P. 142 |
| 3.4 L'endettement | P. 144 |

Budget Primitif
2024

1. PRÉSENTATION DES GRANDS ÉQUILIBRES



1.1.1 LE CYCLE BUDGÉTAIRE

L'exercice comptable est la période délimitée retenue en comptabilité pour calculer le résultat.

La durée d'un exercice comptable est de 12 mois et correspond à l'année civile. Un exercice comptable débute par un cycle de préparation budgétaire les six derniers mois N-1.

La période d'exercice comptable proprement dite se déroule sur les 12 mois d'une année civile. Elle se termine par la production et la présentation des résultats lors de la première partie de l'année N+1 (compte administratif).

Le cycle budgétaire N+1 débute par l'analyse du Compte administratif N-1 pour se projeter dans la préparation budgétaire.

La préparation budgétaire 2024 a été réalisée dans un contexte de hausse générale des prix impactant notamment les dépenses de structures comme les fluides mais également les dépenses d'alimentation. Cette préparation a également été rendue complexe par un contexte d'évolutions réglementaires et d'évolutions du point d'indice et des grilles de rémunération des agent-es.

La note de cadrage de la préparation budgétaire 2024 s'est appuyée sur une nécessité de limiter les dépenses et d'optimiser les recettes, dans un environnement interne également complexe et/ou ayant des impacts budgétaires non négligeables :

- la remontée difficile des taux d'occupation des établissements dédiés aux personnes âgées et d'une partie des établissements d'accueil du jeune enfant,
- la volonté de faire converger le RIFSEEP des agent-es du CCAS avec celui des agent-es de la Ville de Grenoble.

La priorité demandée aux équipements est la remontée des taux d'activité (occupation et facturation) afin d'optimiser les recettes des usagers et de garantir le maintien des recettes financeurs associées. Une autre priorité a été affirmée relative à la nécessité de poursuivre la recherche de financements extérieurs pour tous les budgets. L'augmentation des dépenses de fonctionnement est dépendante de l'évolution de ces recettes.

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) le 18 janvier 2024, puis le vote du budget primitif 2024, le 15 février 2024, viennent clore les étapes de préparation budgétaire.

Les états financiers (bilan, compte de résultat et annexes) seront établis selon les dispositions de l'article L.3312-1 du CGCT. Le CCAS de Grenoble arrête son calendrier budgétaire dans la limite des dates fixées par la réglementation.

1.1.2 LA PRÉSENTATION ET LE VOTE DES BUDGETS

Le budget principal du CCAS suit l'instruction M 57 depuis le 1^{er} janvier 2023.

En effet, en application de l'article 106 III de la loi n° 2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, par délibération de l'assemblée délibérante, choisir d'adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57 applicables aux métropoles. C'est le choix fait par le CCAS.

Cette instruction, qui est la plus récente, la plus avancée en termes d'exigences comptables et la plus complète, résulte d'une concertation étroite intervenue entre la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL), la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), les associations d'élu-es et les acteurs locaux. Destinée à être généralisée, la M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales d'ici au 1^{er} janvier 2024.

Reprenant sur le plan budgétaire les principes communs aux trois référentiels M14 (Communes et Établissements publics de coopération intercommunale), M52 (Départements) et M71 (Régions), elle a été conçue pour retracer l'ensemble des compétences exercées par les collectivités territoriales.

Lorsque le CCAS est gestionnaire d'établissements et de services sociaux et médico-sociaux relevant de la loi du 2 janvier 2002 et faisant l'objet d'une tarification fixée par une autorité extérieure (Conseil Départemental, ARS, CAF, ...), il est tenu d'individualiser la gestion de l'activité concernée dans un budget annexe, rattaché au budget principal, présenté selon la nomenclature spécifique M22.

Ce budget permet d'établir le coût réel d'un service et de déterminer avec précision le prix à payer par ses seuls utilisateurs pour équilibrer les comptes.

La nomenclature M22 a fait l'objet de nombreuses modifications ces deux dernières années avec l'apparition des Etats Prévisionnels de Recettes et de Dépenses (EPRD) se substituant aux budgets primitifs des EHPAD. Ces modifications font l'objet d'un focus ci-après.

Les budgets comportent deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement. Il est présenté par chapitres et articles conformément à la nomenclature M57 ou M22. Il est voté au niveau du chapitre.

1.1.3 FOCUS SUR LES ÉTATS PRÉVISIONNELS DES RECETTES ET DES DÉPENSES (EPRD)

Les budgets des EHPAD, des Services de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) et du Centre de Jour (CDJ) sont ici présentés sous le même modèle que les autres budgets par soucis de cohérence et compréhension, bien qu'établis sous la forme EPRD depuis 6 ans. La mise en place de cette réforme accompagnant les nouvelles modalités de financement de la part des autorités de tarification méritent quelques explications.

L'EPRD est conçu de façon à permettre la lecture et l'orientation des choix budgétaires à partir de deux indicateurs principaux :

- La Capacité d'Autofinancement (CAF, ou IAF pour insuffisance d'autofinancement), qui est égale à la différence entre les produits encaissables et les charges décaissables de la section de fonctionnement. Les opérations d'ordre (ex : dotations aux amortissements) n'intègrent donc pas la détermination de cet indicateur. La CAF permet de déterminer le flux potentiel de trésorerie généré par la section de fonctionnement. De chaque exercice comptable résulte donc une CAF (ou IAF) propre.
- Le Fonds de Roulement (FR) qui permet de déterminer l'équilibre global de la structure financière, correspond au solde de l'ensemble des ressources mises à disposition pour une durée à moyen et long terme (ex : apports, emprunts, subventions d'investissement, réserves, résultats des années antérieures, etc.) et est destiné à financer les investissements en biens durables. Un FR positif permet de financer le besoin en fonds de roulement et, éventuellement, d'affecter le reliquat en trésorerie. Il évolue lors de chaque exercice par un apport ou un prélèvement sur ce fonds de roulement qui vient le diminuer ou l'augmenter.

Dans la présentation EPRD, le Tableau de Financement Prévisionnel (TFP) aboutit à une variation du FR. Le TFP présente les variations des éléments de l'actif immobilisé ainsi que celles des ressources à long terme. S'il rappelle la section d'investissement habituelle, les différences sont notables :

- Les ressources (recettes) du TFP sont composées principalement de l'augmentation des capitaux propres (dotations, réserves, subventions, etc.), des emprunts à contracter durant l'exercice, des produits de cessions d'éléments d'actifs et le cas échéant de la CAF (capacité d'autofinancement) prévisionnelle de l'exercice,
- Les recettes d'ordres issues des dotations aux amortissements de la section de fonctionnement n'apparaissent plus dans les ressources d'investissement, celles-ci étant neutralisées par l'intégration de la CAF (ou l'IAF le cas échéant),
- Les emplois (charges) sont composés des remboursements des dettes financières (capitaux), des acquisitions et travaux d'investissement de l'exercice, d'autres emplois divers peu mouvementés (charges à répartir sur plusieurs exercices, annulation de titre sur exercices clos) et, le cas échéant, de l'IAF (insuffisance d'autofinancement) prévisionnelle de l'exercice,
- Les charges d'ordres issues des subventions transférables au compte de résultat (donc en section de fonctionnement) n'apparaissent plus dans les emplois d'investissement, celles-ci étant neutralisées par l'intégration de la CAF (ou l'IAF).

Ainsi, une CAF viendra renforcer des ressources à long terme insuffisantes et/ou faciliter un remboursement d'emprunt. En revanche, une insuffisance d'autofinancement (IAF) viendra réduire les ressources à long terme destinées à financer les nouveaux investissements.

Ce tableau de financement prévisionnel est systématiquement équilibré soit par un apport au Fonds de Roulement si le solde des variations est positif, soit par un prélèvement au Fonds de Roulement si le solde des variations est négatif.

Il est ainsi possible, au regard du FR de l'année en cours, d'anticiper le niveau du FR de l'année budgétée, par l'apport ou le prélèvement prévisionnel indiqué dans le TFP.

Plusieurs conséquences viennent bousculer certaines opérations comptables :

- Il n'y a plus d'affectation de résultat d'investissement, mais un apport ou un prélèvement sur le FR ;
- Les affectations de résultats de la section de fonctionnement en report à nouveau n'apparaissent plus en section de fonctionnement, mais sont intégrées dans le calcul du FR ;
- La section de fonctionnement peut être votée en déséquilibre, l'impact de ce choix se lisant dans la CAF dérogée et le FR.

Les amortissements et reprises de subvention en section de fonctionnement deviennent semi-budgétaires. Elles sont comptabilisées uniquement en section de fonctionnement.

Il est d'ailleurs à noter que la signature du CPOM pour les 6 entités concernées engendre une analyse financière désormais consolidée, avec une CAF, un TFP uniques notamment. Les financeurs se référeront donc à cette vue consolidée qui lisse les besoins de FR sur les 6 équipements.

1.1.4 FOCUS SUR LES FLUX CROISÉS ENTRE BUDGETS

Les mouvements entre budgets permettent d'assurer la transparence en inscrivant une dépense ou une recette, sur le budget effectivement impacté par la prestation correspondante ; ils contribuent à augmenter les masses budgétaires sans donner lieu à encaissement, ou décaissement, en trésorerie.

Ces mouvements inter-budgets sont des refacturations de frais supportés par un budget par stratégie et commodité de gestion. Ils répondent également à une obligation réglementaire d'imputation des frais de siège sur les budgets annexes. A noter qu'une étude d'ampleur est lancée en 2024 visant à actualiser le calcul des frais de siège ainsi que leur imputation par budget annexe. Ce travail permettra également d'affiner le travail de modélisation économique dans le cas de projets nouveaux ou d'évolution de services existants.

C'est le cas des frais de structure correspondant à un seul bâtiment porté par un seul budget mais hébergeant des services relevant d'autres budgets.

C'est également le cas de l'affectation d'une partie de la subvention de la Ville de Grenoble aux budgets annexes où un soutien spécifique municipal est souhaité.

Les refacturations inter-budgets (ou refacturations aux budgets annexes) :

Il s'agit d'un jeu d'écritures en dépenses ou recettes, selon la refacturation, qui impacte le montant global en recettes ainsi que le montant global en dépenses, mais est neutre sur le résultat consolidé de l'ensemble des budgets du CCAS.

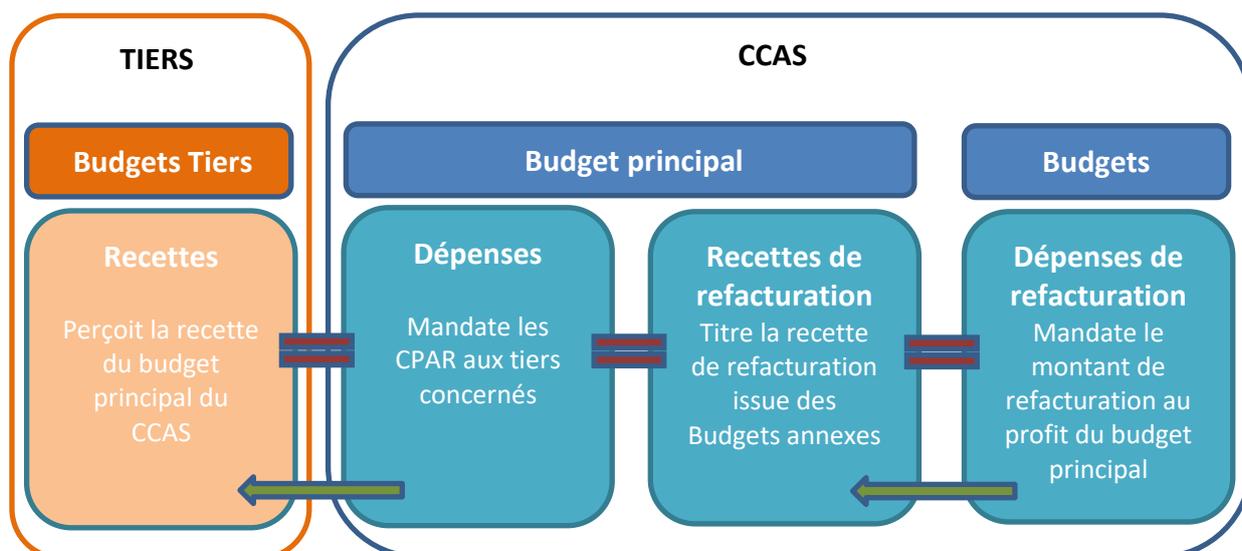
On trouve dans ces refacturations :

- **les frais de siège** : c'est une recette pour le budget principal et une dépense pour les différents budgets annexes. Ils représentent un pourcentage des dépenses, différent selon les budgets annexes ; cette différence s'explique par la consommation des services du Siège du CCAS qui varient en fonction des services. Ils sont en moyenne de 12,51 % pour ce qui concerne les budgets annexes.
- **les CPAR (charges et produits à répartir)** : c'est également une recette pour le budget des ressources et une dépense pour les budgets annexes. Ces charges concernent essentiellement des charges communes de personnel enregistrées sur le budget principal, mais qui concernent l'ensemble de la masse salariale affectée sur les différents budgets, tels que l'assurance du personnel, les contributions aux mutuelles et au comité social, la participation employeur aux frais de repas ou encore le fonds de compensation du supplément familial.

On compte également au niveau de ces refacturations :

- **Les emplois aidés** en dépenses cette fois sur le budget principal et en recettes sur les budgets annexes. Il s'agit des recettes de l'aide de l'Etat imputées globalement sur le budget principal, qu'on reverse aux budgets annexes ayant payé des personnels sous contrats emplois aidés
- **Les déficits des budgets annexes.** Il s'agit de l'affectation de la part de la subvention Ville correspondante au financement des activités dispensées dans les budgets annexes.

Exemple de refacturation – les CPAR :



Les flux financiers sont illustrés par les flèches vertes.

Les recettes et dépenses de refacturation sont strictement égales, et n'ont par conséquent aucun impact sur le résultat consolidé de l'ensemble des budgets du CCAS.

Le principe des refacturations permet d'affecter la recette et la dépense au service concerné et ainsi indiquer le budget réel et intégral d'un service.

| Natures des refacturations et services concernés - Budget 2024 | | |
|--|-------------------------------------|-----------------------------------|
| Natures des refacturations | Services percevant la recette | Services s'acquittant du paiement |
| CPAR (charges communes de personnel) | Directions ressources | Tous les budgets annexes |
| Frais de siège | Directions ressources | Tous les budgets annexes |
| Intervention Agent de propreté | SSIAD | DASPE |
| Refacturation de personnel | CHRS Henri Tarze | IML |
| Mise à disposition des locaux | CHRS Centre d'accueil intercommunal | LHSS |
| Mise à disposition des locaux | Résidence autonomie Montesquieu | SSIAD Belledonne |
| Mise à disposition des locaux | Résidence autonomie Montesquieu | DASPE |
| Mise à disposition des locaux | Résidence autonomie Les Alpains | Centre d'accueil de jour |
| Mise à disposition des locaux | Direction personnes âgées | SSIAD Chartreuse |
| Mise à disposition des locaux | Direction personnes âgées | SSIAD Vercors |
| Emplois aidés | Ehpad Lucie Pellat, St Bruno | Directions ressources |

Budget Primitif
2024

1.2 Présentation consolidée du budget principal et des budgets annexes

1.2.1 LES BUDGETS VOTÉS

01 BUDGET PRINCIPAL 01300

| FONCTIONNEMENT | Pour mémoire, budget précédent | Propositions du Président |
|----------------|--------------------------------|---------------------------|
| DEPENSES | 45 651 233,80€ | 48 519 417,00 € |
| RECETTES | 45 651 233,80€ | 48 519 417,00 € |

| INVESTISSEMENT | Pour mémoire, budget précédent | Propositions du Président |
|----------------|--------------------------------|---------------------------|
| DEPENSES | 7 867 490,00 € | 8 581 514,00 € |
| RECETTES | 7 867 490,00 € | 8 581 514,00 € |

02 LF PERSONNES AGEES 01301

| FONCTIONNEMENT | Pour mémoire, budget précédent | Propositions du Président |
|----------------|--------------------------------|---------------------------|
| DEPENSES | 4 100 660,00 € | 4 410 803,00 € |
| RECETTES | 4 100 660,00 € | 4 410 803,00 € |

| INVESTISSEMENT | Pour mémoire, budget précédent | Propositions du Président |
|----------------|--------------------------------|---------------------------|
| DEPENSES | 789 450,00 € | 715 297,00 € |
| RECETTES | 789 450,00 € | 715 297,00 € |

04 RESTAURATION 01303

| FONCTIONNEMENT | Pour mémoire, budget précédent | Propositions du Président |
|----------------|--------------------------------|---------------------------|
| DEPENSES | 1 525 760,00 € | 1 644 074,00 € |
| RECETTES | 1 525 760,00 € | 1 644 074,00 € |

| INVESTISSEMENT | Pour mémoire, budget précédent | Propositions du Président |
|----------------|--------------------------------|---------------------------|
| DEPENSES | 46 750,00 € | 49 735,00 € |
| RECETTES | 46 750,00 € | 49 735,00 € |

05 SOINS 01304

| FONCTIONNEMENT | Pour mémoire, budget précédent | Propositions du Président |
|----------------|--------------------------------|---------------------------|
| DEPENSES | 4 691 280,00 € | 4 506 921,00 € |
| RECETTES | 4 691 280,00 € | 4 506 921,00 € |

| INVESTISSEMENT | Pour mémoire, budget précédent | Propositions du Président |
|----------------|--------------------------------|---------------------------|
| DEPENSES | 14 310,00 € | 68 530,00 € |
| RECETTES | 14 310,00 € | 68 530,00 € |

06 CENTRE DE JOUR 01305

| FONCTIONNEMENT | Pour mémoire, budget précédent | Propositions du Président |
|-----------------------|---------------------------------------|----------------------------------|
| DEPENSES | 869 590,00 € | 921 418,00 € |
| RECETTES | 869 590,00 € | 921 418,00 € |

| INVESTISSEMENT | Pour mémoire, budget précédent | Propositions du Président |
|-----------------------|---------------------------------------|----------------------------------|
| DEPENSES | 33 390,00 € | 36 025,00 € |
| RECETTES | 33 390,00 € | 36 025,00 € |

08 POLE HEBERGEMENT URGENT 01307

| FONCTIONNEMENT | Pour mémoire, budget précédent | Propositions du Président |
|-----------------------|---------------------------------------|----------------------------------|
| DEPENSES | 2 528 760,00 € | 2 545 096,00 € |
| RECETTES | 2 528 760,00 € | 2 545 096,00 € |

| INVESTISSEMENT | Pour mémoire, budget précédent | Propositions du Président |
|-----------------------|---------------------------------------|----------------------------------|
| DEPENSES | 359 070,00 € | 249 365,00 € |
| RECETTES | 359 070,00 € | 249 365,00 € |

11 EHPAD LUCIE PELLAT 01310

| FONCTIONNEMENT | Pour mémoire, budget précédent | Propositions du Président |
|-----------------------|---------------------------------------|----------------------------------|
| DEPENSES | 3 683 090,00 € | 3 950 384,00 € |
| RECETTES | 3 683 090,00 € | 3 950 384,00 € |

| INVESTISSEMENT | Pour mémoire, budget précédent | Propositions du Président |
|-----------------------|---------------------------------------|----------------------------------|
| DEPENSES | 389 320,00 € | 431 280,00 € |
| RECETTES | 389 320,00 € | 431 280,00 € |

12 EHPAD SAINT BRUNO 01311

| FONCTIONNEMENT | Pour mémoire, budget précédent | Propositions du Président |
|-----------------------|---------------------------------------|----------------------------------|
| DEPENSES | 1 198 760,00 € | 0,00 € |
| RECETTES | 1 198 760,00 € | 0,00 € |

| INVESTISSEMENT | Pour mémoire, budget précédent | Propositions du Président |
|-----------------------|---------------------------------------|----------------------------------|
| DEPENSES | 38 600,00 € | 0,00 € |
| RECETTES | 38 600,00 € | 0,00 € |

15 HEBERGEMENT SANTE PRECARITE 01314

| FONCTIONNEMENT | Pour mémoire, budget précédent | Propositions du Président |
|-----------------------|---------------------------------------|----------------------------------|
| DEPENSES | 2 537 210,00 € | 2 598 742,00 € |
| RECETTES | 2 537 210,00 € | 2 598 742,00 € |

| INVESTISSEMENT | Pour mémoire, budget précédent | Propositions du Président |
|-----------------------|---------------------------------------|----------------------------------|
| DEPENSES | 138 880,00 € | 332 295,00 € |
| RECETTES | 138 880,00 € | 332 295,00 € |

16 EHPAD ANDRE LEO 013015

| FONCTIONNEMENT | Pour mémoire, budget précédent | Propositions du Président |
|-----------------------|---------------------------------------|----------------------------------|
| DEPENSES | 4 339 430,00 € | 4 599 394,00 € |
| RECETTES | 4 339 430,00 € | 4 599 394,00 € |

| INVESTISSEMENT | Pour mémoire, budget précédent | Propositions du Président |
|-----------------------|---------------------------------------|----------------------------------|
| DEPENSES | 278 510,00 € | 246 040,00 € |
| RECETTES | 278 510,00 € | 246 040,00 € |

BUDGET PRIMITIF CONSOLIDE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

| FONCTIONNEMENT | Pour mémoire, budget précédent | Propositions du Président |
|-----------------------|---------------------------------------|----------------------------------|
| DEPENSES | 71 125 773,80 | 73 696 249,00 |
| RECETTES | 71 125 773,80 | 73 696 249,00 |

| INVESTISSEMENT | Pour mémoire, budget précédent | Propositions du Président |
|-----------------------|---------------------------------------|----------------------------------|
| DEPENSES | 9 955 770,00 | 10 710 081,00 |
| RECETTES | 9 955 770,00 | 10 710 081,00 |

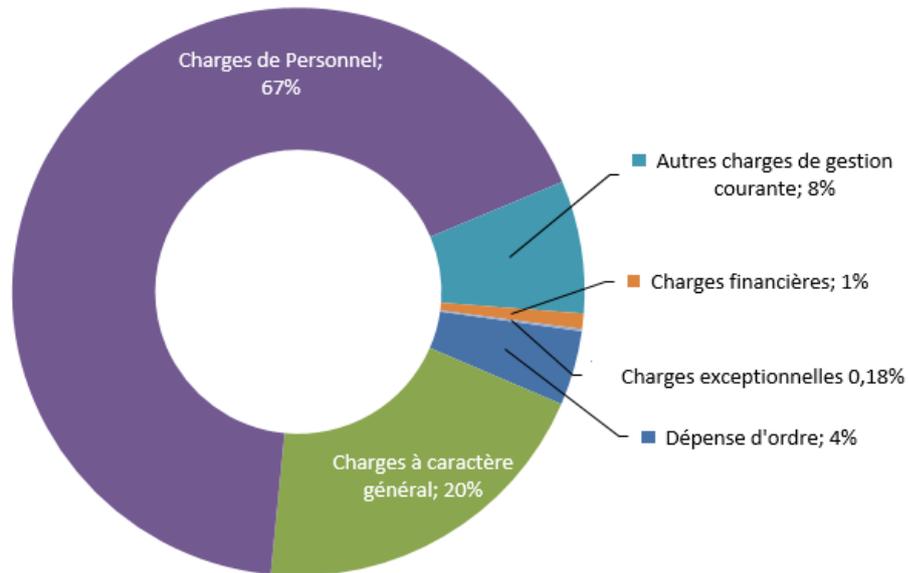
1.2.2 SYNTHÈSE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES – SECTION DE FONCTIONNEMENT

| Libellés des Chapitres | CA 2022 | BP 2023 | BP 2024 | Évolution entre BP 2024 et BP 2023 en % | Évolution entre BP 2024 et BP 2023 en montant |
|---|--------------------|--------------------|--------------------|---|---|
| Dotation aux amortissements | 2 541,4 K€ | 3 060,8 K€ | 3 128,7 K€ | 2,22% | 67,9 K€ |
| Charges financières | -5,6 K€ | 7,5 K€ | 0 K€ | -100,00% | -7,5 K€ |
| Charges exceptionnelles | 920,9 K€ | 0 K€ | 0 K€ | 0,00% | 0 K€ |
| ORDRE | 3 456,7 K€ | 3 068,3 K€ | 3 128,70 | 1,97% | 60,4 K€ |
| Dotation aux amortissements | 0 K€ | 0,2 K€ | 0,6 K€ | 175,00% | 0,4 K€ |
| Résultat de l'exercice antérieur | 0 K€ | 0 K€ | 0 K€ | 0,00% | 0 K€ |
| Charges à caractère général | 13 430,1 K€ | 14 857,3 K€ | 14 797 K€ | -0,41% | -60,3 K€ |
| Charges de Personnel | 47 188,8 K€ | 46 866,2 K€ | 49 468,2 K€ | 5,55% | 2 602 K€ |
| Autres charges de gestion courante | 4 573,4 K€ | 5 790,4 K€ | 5 560,9 K€ | -3,96% | -229,5 K€ |
| Charges financières | 295,2 K€ | 417,8 K€ | 648,4 K€ | 55,21% | 230,6 K€ |
| Charges exceptionnelles | 205,1 K€ | 125,6 K€ | 92,6 K€ | -26,33% | -33,1 K€ |
| REEL | 65 692,7 K€ | 68 057,5 K€ | 70 567,60 | 3,69% | 2 510,1 K€ |
| Total DEPENSE | 69 149,4 K€ | 71 125,8 K€ | 73 696,2 K€ | 3,61% | 2 570,5 K€ |
| Refacturation et subvention ville budgets annexes | 5 759 K€ | 5 449,7 K€ | 5 294,6 K€ | -2,85% | -155,1 K€ |
| Total DEPENSE HORS refacturation et subv ville | 63 390,4 K€ | 65 676,1 K€ | 68 401,7 K€ | 4,15% | 2 725,6 K€ |

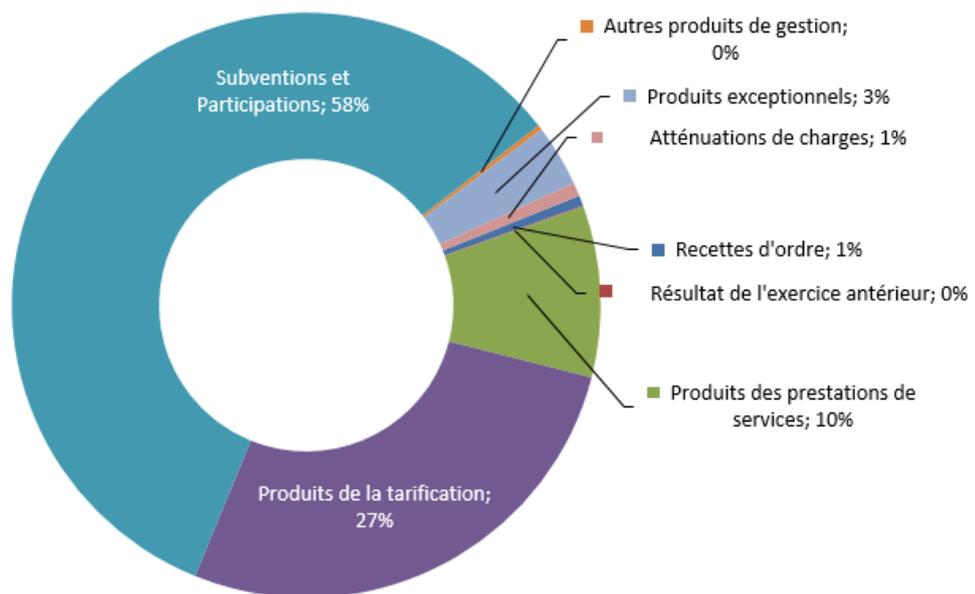
| Libellés des Chapitres | CA 2022 | BP 2023 | BP 2024 | Évolution entre BP 2024 et BP 2023 en % | Évolution entre BP 2024 et BP 2023 en montant |
|---|--------------------|--------------------|--------------------|---|---|
| Amortissement des subventions | 396,9 K€ | 356,2 K€ | 422,4 K€ | 18,60% | 66,2 K€ |
| Charges financières | 0 K€ | 0 K€ | 0 K€ | 0,00% | 0 K€ |
| Produits exceptionnels | 0 K€ | 0 K€ | 0 K€ | 0,00% | 0 K€ |
| immobilisations corporelles | 0 K€ | 0 K€ | 0 K€ | 0,00% | 0 K€ |
| ORDRE | 396,9 K€ | 356,2 K€ | 422,40 | 18,60% | 66,2 K€ |
| Résultat de l'exercice antérieur | 0 K€ | 70,2 K€ | 43,9 K€ | -37,40% | -26,3 K€ |
| Charges financières | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00% | 0,00 € |
| Charges financières | 0 K€ | 0 K€ | 0 K€ | 0,00% | 0 K€ |
| Produits des prestations de services | 8 094,4 K€ | 7 376,7 K€ | 6 967 K€ | -5,55% | -409,7 K€ |
| Produits de la tarification | 20 442,7 K€ | 20 395,7 K€ | 20 036,3 K€ | -1,76% | -359,4 K€ |
| Subventions et Participations | 37 862,4 K€ | 42 227,4 K€ | 42 969,6 K€ | 1,76% | 742,2 K€ |
| Autres produits de gestion | 396,8 K€ | 179,5 K€ | 198,4 K€ | 10,53% | 18,9 K€ |
| Produits exceptionnels | 1 714,4 K€ | 15,1 K€ | 2 507,9 K€ | 16 508,63% | 2 492,8 K€ |
| Atténuations de charges | 508,1 K€ | 505 K€ | 549,1 K€ | 8,72% | 44,1 K€ |
| REEL | 69 018,8 K€ | 70 769,6 K€ | 73 272,30 | 3,54% | 2 502,6 K€ |
| Total RECETTE | 69 415,7 K€ | 71 125,8 K€ | 73 694,7 K€ | 3,61% | 2 568,9 K€ |
| Refacturation et subvention ville budgets annexes | 5 739,7 K€ | 4 536 K€ | 4 445,5 K€ | -1,99% | -90,5 K€ |
| Total RECETTE HORS refacturation et subv ville | 63 676 K€ | 66 589,8 K€ | 69 249,2 K€ | 3,99% | 2 659,3 K€ |

Budget primitif consolidé - budget principal et budgets annexes

En dépenses :



En recettes :



1.2.3 SYNTHÈSE DES RATIOS BUDGÉTAIRES

Budget primitif consolidé - budget principal et budgets annexes :

| RATIOS | BP 2021 | BP 2022 | BP 2023 | BP 2024 | Tendance |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|----------|
| Mesure du service rendu Dépenses réelles fonctionnement / Population | 240,22 | 253,73 | 277,38 | 294,50 | ↗ |
| Taille financière Recettes réelles de fonctionnement / Population | 248,03 | 263,04 | 290,33 | 306,91 | ↗ |
| Effort et niveau d'équipement Dépenses d'équipement brut / Population | 11,49 | 11,31 | 25,58 | 30,37 | ↗ |
| Niveau d'endettement Encours dette / Population | 83,1 | 88,3 | 94,0 | 103,6 | ↘ |
| Poids du personnel Dépenses de personnel / Dépenses réelles fonct. | 77,89% | 74,86% | 71,65% | 72,65% | ↗ |
| Mesure de l'épargne nette Dép Réelles Fonct + rembst annuel dette capital / Recettes réelles fonct | 101,48% | 100,38% | 99,45% | 99,45% | ↗ |
| Taux d'investissement Dép équipmt brut / Recettes réelles fonct | 4,6% | 4,3% | 8,8% | 9,9% | ↗ |
| Poids de la dette Encours dette au 01 janvier année n / Recettes réelles fonct | 33,5% | 33,6% | 32,4% | 33,8% | ↘ |
| Epargne brute Excédents recettes réelles fonctionnement- dépenses réelles de fonctionnement | 1 231 900,00 | 1 467 700,00 | 2 029 360,00 | 1 954 079,00 | ↘ |
| Epargne nette Epargne brute moins annuité en capital des emprunts | -578 770,00 | -155 544,83 | 250 570,00 | 263 726,05 | ↘ |
| Capacité de désendettement Rapport de l'encours de la dette à l'épargne brute | 10,64 | 9,49 | 7,26 | 8,35 | ↗ |

| Données de base de calcul | BP 2021 | BP 2022 | BP 2023 | BP 2024 |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Population | 157 650 | 157 650 | 156 654 | 157 477 |
| Dépenses réelles fonctionnement | 37 870 800 € | 40 000 420 € | 43 452 464 € | 46 377 124 € |
| Dépenses d'équipement (20,204, 21,23 réel) | 1 810 670 € | 1 783 650 € | 4 007 410 € | 4 782 861 € |
| Recettes réelles de fonctionnement | 39 102 700 € | 41 468 120 € | 45 481 824 € | 48 331 203 € |
| Encours dette | 13 105 084 € | 13 923 194 € | 14 723 253 € | 16 321 448 € |
| Dépenses de personnel (012) | 29 496 045 € | 29 946 040 € | 31 134 652 € | 33 691 334 € |
| Remboursement annuel dette en capital | 1 810 670 € | 1 623 245 € | 1 778 790 € | 1 690 353 € |



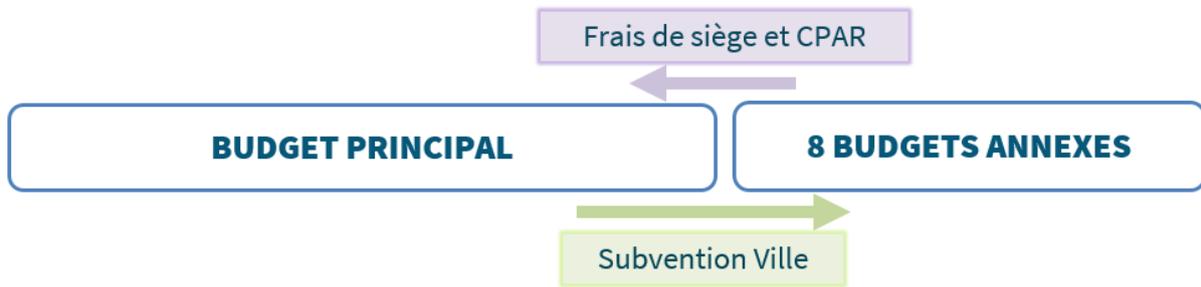
Budget Primitif
2024

**1.3 Présentation
consolidée par budget**



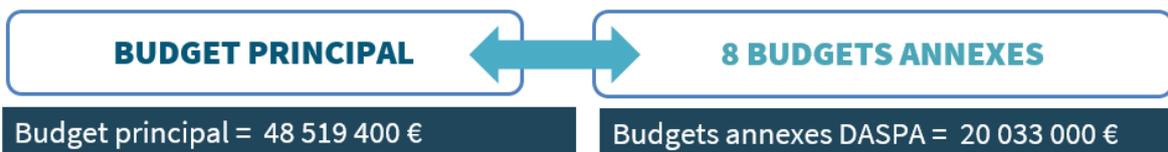
VILLE DE
GRENOBLE
ccas

LES BUDGETS CONSOLIDÉS AU CCAS EN FONCTIONNEMENT : 73,7 M€



| | BP 2022 | BP 2023 | BP 2024 | Evolution BP23 / BP24 en % | Evolution BP23 / BP24 en KE |
|-----------------------|-----------|-----------|-----------|----------------------------|-----------------------------|
| TOTAL dépenses | 66 374 KE | 71 126 KE | 73 696 KE | +3,6 % | 2 570 KE |
| TOTAL recettes | 66 374 KE | 71 126 KE | 73 696 KE | +3,6 % | 2 570 KE |

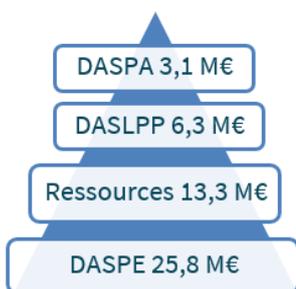
VERS UNE APPROCHE CONSOLIDÉE DES BUDGETS DU CCAS



Budget principal = 48 519 400 €

Budgets annexes DASPA = 20 033 000 €

Budgets annexes DASLPP = 5 143 700 €

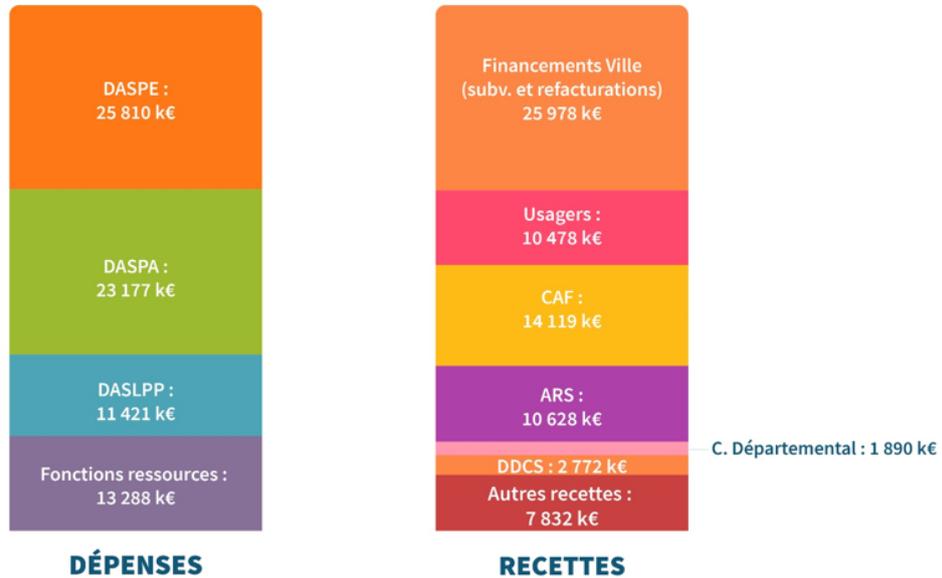


- **Budget 02** : Résidence Autonomie
- **Budget 04** : Restauration à Domicile
- **Budget 05** : SSIAD
- **Budget 06** : Centre de Jour et MDA
- **Budget 08** : CHRS (HT et CAI)
- **Budget 11** : EHPAD Lucie Pellat
- **Budget 15** : LAM et LHSS
- **Budget 16** : EHPAD André Léo

- Direction Petite Enfance : EAJE, RPE, PAPE, Direction
 - Direction Personnes Agées : SSPA, Direction
 - Direction Lutte contre la Pauvreté et la Précarité : SHA, AVAAD, PIF, ASF, RSA-domiciliation, Direction (dont actions de résorption des quats et bidonvilles)
 - Ressources : DRH, DAF, Dir Com, DG

LA POLITIQUE SOCIALE DU CCAS – BP 2024

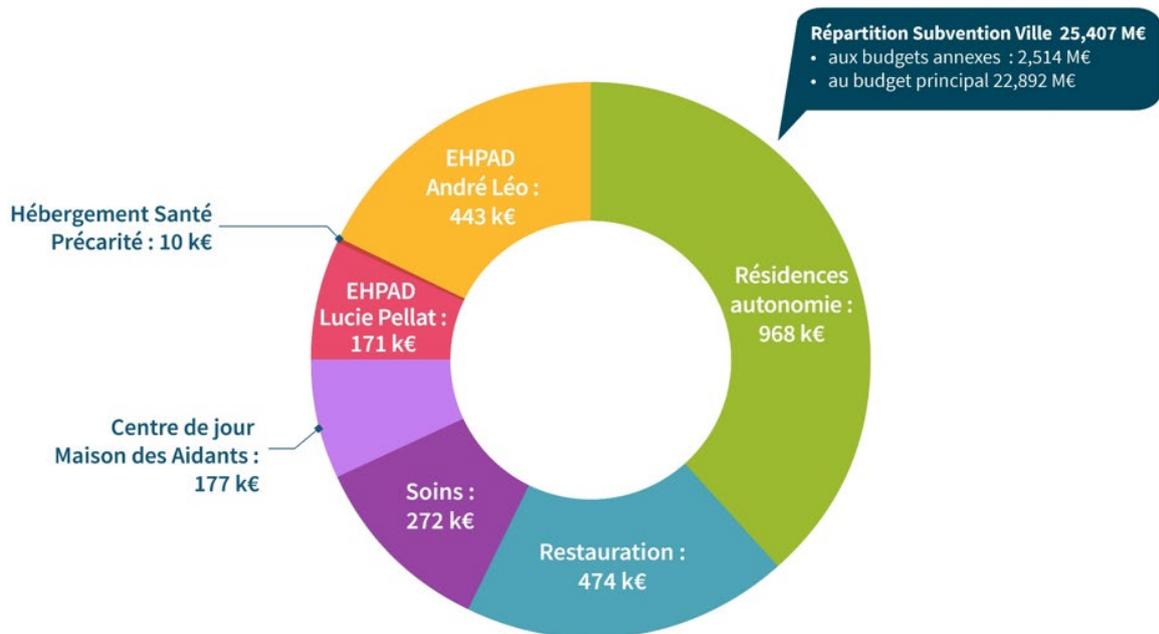
Budget total 2024 : 73 696 K€*



**Présentation consolidée en fonctionnement par politique d'action sociale avec refacturations & tous budgets confondus,*

UNE POURSUITE DE LA HAUSSE DU FINANCEMENT DE LA VILLE DE GRENOBLE

Reversements de la Subvention Ville aux budgets annexes



**SYNTHESE DU BP 2024**

| | En M€ |
|------------------------|---------------|
| FONCTIONNEMENT | 73,696 |
| (dépenses hors refac.) | 68,401 |
| INVESTISSEMENT | 10,710 |
| BUDGET TOTAL | 84,518 |
| EPARGNE BRUTE | 2,705 |
| EPARGNE NETTE | 0,721 |

Budget Primitif
2024

2. PRÉSENTATION PAR POLITIQUE SOCIALE



La Direction de l'Action Sociale Petite Enfance comprend l'ensemble de ses services dans le budget principal.

Elle regroupe 5 budgets : une équipe de direction Petite Enfance, les 27 Établissements d'Accueil du Jeune Enfant, les 6 Relais Petite Enfance, le Pôle Accueil Petite Enfance, et le Pôle médico-psychologique, présentés ci-après.

2.1.1 LA POLITIQUE SOCIALE PETITE ENFANCE

RAPPEL DES AXES STRATÉGIQUES - DASPE

Axe 1 : Garantir la qualité d'accueil

Axe 2 : Accompagner le pilotage des EAJE

Axe 3 : Améliorer le service aux familles

Axe 4 : Renforcer les partenariats

LES ACTIONS PRÉVUES EN 2024

| | |
|----------|---|
| AXE 1 | Elaborer le référentiel qualité |
| | Accompagner les transitions au sein de nos équipements |
| | Déployer l'analyse de la pratique des professionnels et les réunions de pilotage de la qualité en lien avec les psychologues |
| | Mettre en œuvre l'unité mobile spécialisée |
| | Réhabilitation de la crèche Ilot Marmots |
| | Végétalisation des cours de crèches Mille Pattes, Chatelet, Elisée Chatin et Abry |
| AXE 2 | Accompagner les responsables à la gestion des plannings en lien avec « complétude » |
| | Mettre en œuvre un parcours de formation spécifique pour les responsables sur l'évolution de la réglementation et la gestion économique de son EAJE |
| | Déployer les outils de reporting |
| | Rédiger le document unique de délégation |

LES ACTIONS PRÉVUES EN 2024

| | |
|-------|--|
| AXE 3 | Mettre en place les commissions d'attribution et les nouveaux critères d'attribution des places en EAJE |
| | Favoriser l'accueil occasionnel par le biais de dispositif facilitant |
| | Développer les Places « AVIP » (à Vocation d'Insertion Professionnelle) dans les EAJE |
| | Renforcer la place des Relais Petite Enfance comme « lieu ressource » de proximité et d'informations pour les familles |
| AXE 4 | Renforcer les partenariats institutionnels dans le cadre de la CTG pour un projet de territoire innovant: Caf, Département, Education Nationale, Pôle emploi, Mission locale |
| | Harmoniser les conventions d'objectifs et de moyens avec les associations subventionnées/ Charte Petite Enfance |
| | Développer les commissions petite enfance à l'échelle de tous les territoires |

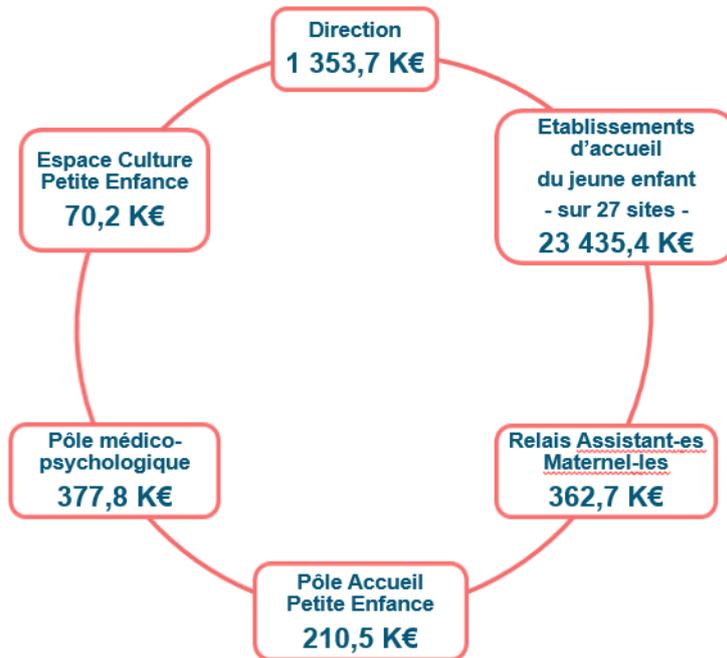
Le Rapport d'Orientation Budgétaire 2024 reprend en détail ces actions.

LA POLITIQUE SOCIALE DE LA PETITE ENFANCE- BP 2024

DASPE BP 2024 = 25 810 K€



LES BUDGETS DE LA DASPE - PRÉSENTATION PAR SERVICE



2.1.2 SYNTHÈSE DU FONCTIONNEMENT DASPE

Le budget 2024, de l'ensemble de la Direction d'Action Sociale Petite Enfance, hors frais de siège, totalise en dépenses un montant de 25 810.3 K€. Il est en hausse de 1 081.4 K€, soit + 4.37 % par rapport au Budget Prévisionnel 2023.

Dans un contexte contraint d'évolution des dépenses, ce budget de la Direction d'Action Sociale Petite Enfance guidé par les objectifs d'amélioration continue de la qualité de la Direction, intègre les éléments ci-dessous :

En fonctionnement :

- la finalisation de la mise en place du dispositif Complétude dans les EAJE ;
- la poursuite du déploiement expérimental de l'application « Crèche à La Demande » ;
- la poursuite du partenariat avec la CAF de mise en place dans les EAJE de places A Vocation d'Insertion Professionnelle (AVIP) ;
- le développement de nouveaux postes d'accompagnants en santé intervenant dans les EAJE ;
- l'expérimentation d'une Unité Mobile Spécialisée en EAJE visant à améliorer l'accueil des enfants à besoins spécifiques ;
- le développement de l'analyse de la pratique auprès des professionnels des EAJE.

En investissement :

- la mise en œuvre du plan de réhabilitation et de végétalisation des EAJE.

Quant aux recettes, d'un total de 17 749.9 K€ elles marquent une augmentation inscrite au BP 2024 de + 2.75 % par rapport à 2023, soit + 475.9 K€ (pour un total de 17 274 K€) faisant suite, pour l'essentiel, à un travail :

- d'analyse et d'optimisation des recettes reçues au titre de la PSU et au développement du projet Complétude,
- de recherche de nouveaux financements liés, notamment, au développement de réponses à des Appels à projets,
- de développement de vente de places dans les EAJE.

Comme en 2023, la réalisation de ces différents types de recettes fera l'objet, tout au long de l'année, de points réguliers lors des réunions mensuelles transversales DASPE / DAF, « de suivi économique des EAJE » et des dialogues de gestion.

2.1.3 INTEGRALITÉ DE LA DIRECTION PETITE ENFANCE

| Chapitre | CA 2022 | BP 2023 | BP 2024 | Évolution entre BP 2024 et BP 2023 en % | Évolution entre BP 2024 et BP 2023 en montant |
|---|------------------------|------------------------|------------------------|---|---|
| 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS | 844 320.82 € | 881 620.00 € | 868 663.00 € | -1.47% | -12 957.00 € |
| ORDRE | 844 320.82 € | 881 620.00 € | 868 663.00 € | -1.47% | -12 957.00 € |
| 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL | 1 459 477.69 € | 2 171 230.00 € | 2 179 162.00 € | 0.37% | 7 932.00 € |
| 012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES | 19 484 015.47 € | 21 434 390.00 € | 22 749 962.00 € | 6.14% | 1 315 572.00 € |
| 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE | 332 633.43 € | 211 640.00 € | 12 489.00 € | -94.10% | -199 151.00 € |
| 66 CHARGES FINANCIERES | 0.00 € | | | | 0.00 € |
| 67 CHARGES SPECIFIQUES | 34 247.38 € | 30 000.00 € | 0.00 € | -100.00% | -30 000.00 € |
| REEL | 21 310 373.97 € | 23 847 260.00 € | 24 941 613.00 € | 4.59% | 1 094 353.00 € |
| Totaux DEPENSE | 22 154 694.79 € | 24 728 880.00 € | 25 810 276.00 € | 4.37% | 1 081 396.00 € |
| Chapitre | CA 2022 | BP 2023 | BP 2024 | Évolution entre BP 2024 et BP 2023 en % | Évolution entre BP 2024 et BP 2023 en montant |
| 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS | 128 948.00 € | 127 170.00 € | 132 030.00 € | 3.82% | 4 860.00 € |
| 78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS | 0.00 € | 0.00 € | | 0.00% | 0.00 € |
| ORDRE | 128 948.00 € | 127 170.00 € | 132 030.00 € | 3.82% | 4 860.00 € |
| 013 ATTENUATIONS DE CHARGES | 106 743.87 € | 0.00 € | 0.00 € | 0.00% | 0.00 € |
| 70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES | 2 783 612.63 € | 3 163 300.00 € | 2 845 735.00 € | -10.04% | -317 565.00 € |
| 74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS | 10 900 279.59 € | 13 918 530.00 € | 14 702 108.00 € | 5.63% | 783 578.00 € |
| 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE | 60 613.08 € | 65 000.00 € | 70 000.00 € | 7.69% | 5 000.00 € |
| 77 PRODUITS SPECIFIQUES | 71 323.66 € | 0.00 € | 0.00 € | | 0.00 € |
| REEL | 13 922 572.83 € | 17 146 830.00 € | 17 617 843.00 € | 2.75% | 471 013.00 € |
| Totaux RECETTE | 14 051 520.83 € | 17 274 000.00 € | 17 749 873.00 € | 2.75% | 475 873.00 € |
| Résultat de l'exercice hors frais de Siège | -8 103 173.96 € | -7 454 880.00 € | -8 060 403.00 € | 8.12% | -605 523.00 € |

2.1.4 BUDGET DE DIRECTION

| Chapitre | CA 2022 | BP 2023 | BP 2024 | Évolution entre BP 2024 et BP 2023 en % | Évolution entre BP 2024 et BP 2023 en montant |
|--|-----------------------|-----------------------|-----------------------|---|---|
| 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS | 89 370.27 € | 135 250.00 € | 111 043.00 € | -17.90% | -24 207.00 € |
| ORDRE | 89 370.27 € | 135 250.00 € | 111 043.00 € | -17.90% | -24 207.00 € |
| 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL | 96 033.82 € | 271 760.00 € | 331 492.00 € | 21.98% | 59 732.00 € |
| 012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES | 1 455 777.33 € | 1 282 750.00 € | 969 202.00 € | -24.44% | -313 548.00 € |
| 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE | 428 340.43 € | 211 640.00 € | 12 150.00 € | -94.26% | -199 490.00 € |
| 67 CHARGES SPECIFIQUES | 0.00 € | 30 000.00 € | 0.00 € | -100.00% | -30 000.00 € |
| REEL | 1 980 151.58 € | 1 796 150.00 € | 1 312 844.00 € | -26.91% | -483 306.00 € |
| Totaux DEPENSE | 2 069 521.85 € | 1 931 400.00 € | 1 423 887.00 € | -26.28% | -507 513.00 € |

| Chapitre | CA 2022 | BP 2023 | BP 2024 | Évolution entre BP 2024 et BP 2023 en % | Évolution entre BP 2024 et BP 2023 en montant |
|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------|---|---|
| 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS | 17 740.05 € | 17 760.00 € | 28 882.00 € | 62.62% | 11 122.00 € |
| ORDRE | 17 740.05 € | 17 760.00 € | 28 882.00 € | 62.62% | 11 122.00 € |
| 013 ATTENUATIONS DE CHARGES | 32 673.62 € | 0.00 € | 0.00 € | 0.00% | 0.00 € |
| 70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES | 9 093.43 € | 62 660.00 € | 0.00 € | -100.00% | -62 660.00 € |
| 74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS | 6 727 928.52 € | 2 970 950.00 € | 1 437 585.00 € | -51.61% | -1 533 365.00 € |
| 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE | -448 369.98 € | 65 000.00 € | 70 000.00 € | 7.69% | 5 000.00 € |
| 77 PRODUITS SPECIFIQUES | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 0.00% | 0.00 € |
| REEL | 6 321 325.59 € | 3 098 610.00 € | 1 507 585.00 € | -51.35% | -1 591 025.00 € |
| Totaux RECETTE | 6 339 065.64 € | 3 116 370.00 € | 1 536 467.00 € | -50.70% | -1 579 903.00 € |
| Résultat de l'exercice hors frais de Siège | 4 269 543.79 € | 1 184 970.00 € | 112 580.00 € | -90.50% | -1 072 390.00 € |

Ces dépenses et recettes sont relatives :

- à la Direction Petite Enfance,
- aux Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant associatifs (Pom Flore Alexandre – Les Loupiots – Les Petits Arlequins – La Trottinette – Mahou Minauds – Les Ménestrels),
- aux Etablissements d'Accueil du Jeune Enfants du CCAS dont l'activité est fermée pour des dépenses liées aux dotations aux amortissements,
- à l'Espace Cultures Petite Enfance.

Les dépenses :

Elles sont d'un montant total de 1 312.8 K€, en baisse de – 26.91 %, soit – 483.3 K€, les explications étant apportées ci-après.

La masse salariale :

Le budget s'établit à 969.2 K€ en baisse de 24.44 %, soit – 313.5 K€. Le périmètre de ce budget ainsi que le mode de calcul de la dépense ont évolué. Ces évolutions sont décrites dans les développements ci-après.

➤ Pour les postes permanents

Le budget prévu est de 765.7 K€ soit une baisse de 25.13 %, - 257 K€.

Ce budget prévoit les dépenses pour :

- ✓ 2 Assistantes de Direction
- ✓ 2 Chargé-es de Missions
- ✓ 1 Directrice d'Action Sociale
- ✓ 3 Directeur-trices Délégué-es

D'un montant total de 465.4 K€.

Un budget de 100 K€ est fléché pour le recrutement d'agent-es en Parcours Emplois Compétences qui seront mis-es à disposition des EAJE, notamment pour favoriser l'accueil des enfants porteur de handicap, en renforçant les équipes de professionnels-les. La réalisation des dépenses de ces agent-es se fera sur le budget des EAJE.

Le poste de la responsable de l'Espace Cultures Petite Enfance émerge sur ce budget, pour un montant de 50.2 K€.

A ces dépenses de personnel s'ajoute, à titre exceptionnel, un budget supplémentaire de 150 K€, à disposition de l'ensemble des équipements et service de la Direction d'Action Sociale Petite Enfance. Ce budget vient renforcer les moyens humains mis à disposition pour améliorer l'action Petite Enfance, dynamiser les équipes et favoriser l'accueil des enfants et des familles dans nos structures.

Il est à noter que le calcul du montant de la Dépense de Masse Salariale, pour chaque poste budgété, s'est fait sur un coût moyen par catégorie professionnelle, défini par la Direction des Ressources Humaines. Précédemment ce coût était calculé en fonction du salaire prévisionnel de l'agent en place sur l'année n-1.

N'ont pas été reconduits sur ce budget les dépenses, prévues en 2023, suivantes :

- 459 K€ du projet Complétude de redéploiement de moyens de personnels supplémentaires dans les EAJE, ce projet étant déployés dans les budgets de ces structures.
- 47.3 K€ pour le poste de responsable du Pôle Accueil Petite Enfance (prévu dans le budget de ce service).
- 80.7 K€ pour le poste de l'adjointe santé (prévu dans le service Pôle Médecins Psychologues).

➤ Pour les Remplacements :

Prévu au BP 2023, à hauteur de 260 K€, pour palier à la montée en charge progressive du déploiement du dispositif Complétude par des agents sur des postes permanents, ce budget n'a plus lieu d'être en 2024 car tous les postes sont prévus sur les EAJE.

Au BP 2024, une nouvelle enveloppe de 200 K€ est intégrée dans ce budget et sera utilisée pour renforcer l'action Petite Enfance au gré des besoins dans les services et établissements.

➤ Pour les frais de personnel autres :

Pour l'Espace Cultures Petite Enfance, un budget de 3.5 K€ permettra l'intervention de personnel extérieur favorisant l'intervention de professionnels des métiers de la Culture.

Les autres dépenses :

Le budget est, en 2024, de 343.6 K€ en baisse de 179.9 K€, soit – 33.08 %.

Il est principalement composé des dépenses suivantes :

- un contrat de maintenance des jeux, de 15.3 K€
- les dépenses pour les crèches associatives (fluides – contrôle électricité – entretien et maintenance des locaux – taxes ordures ménagères – location et charges immobilières), de 55.2 K€
- une convention établie avec l'association Dépann'Familles : paiement de personnel mis à disposition par cette association pour garder des enfants dont les parents travaillent en horaires décalés, de 21 K€
- des créances admises en non-valeur, de 10 K€
- des frais de téléphones portables des agent-es de la Petite Enfance, de 4.8 K€
- de fournitures (administratives – petits équipements), de 2.8 K€
- d'honoraires, de rémunération d'intermédiaires et de frais d'animation, de 36.5 K€
- de certaines charges exceptionnelles, de 93.3 K€
- d'un marché de lutte préventive et curative des nuisibles (dépenses réparties dans les équipements en fonction des besoins), de 10 K€
- des frais de supervision et d'accompagnement des psychologues et responsables des EAJE, de 43.1 K€,
- de location d'algéco, de 51.6 K€

Nous constatons les évolutions suivantes :

✓ En baisse

- de 23.2 K€ des dépenses du dispositif de garde atypique. Ce dispositif est en baisse d'activité. Un travail mené par le Pôle Accueil Petite Enfance est en cours avec la CAF pour réinterroger redéfinir des modalités de fonctionnement ;
- de 15.6 K€ pour le contrat avec la Ville De Grenoble pour la maintenance des jeux (ajustement à la Convention) ;
- de 136.9 K€ de subventions aux EAJE associatifs qui perçoivent maintenant directement le Bonus Territoire de la CAF ;
- de 62.6 K€ de subventions aux Lieux Accueil Enfants Parents percevant également directement le Bonus Territoire de la CAF ;
- de 30 K€ dû à la non reconduction du protocole transactionnel avec l'EAJE associatif

- Pom Flore Alexandre ;
- la réorientation d'un budget d'un montant de 20 K€ prévu initialement pour des projets de la Direction a été réaffecté dans les EAJE pour augmenter leur budget d'animation.
- ✓ En hausse :
- location des algécos, soit 51.6 K€, précédemment prévue dans le budget de l'EAJE La Voie Lactée (travaux de réhabilitation de l'EAJE) est conservée en 2024 pour les projets de la Petite Enfance et la réhabilitation de l'EAJE Ilot Marmots et impactera le budget de la Direction ;
 - budget pour étendre le dispositif Crèche à la demande (voir début du document) de 8.8 K€ ;
 - prise en compte de la nouvelle réglementation sur l'analyse de la pratique dans les EAJE + 35.1 K€.

Les recettes (hors subvention Ville de Grenoble) :

Elles s'élèvent à 1 507.6 K€ (hors Opération d'Ordre), soit une baisse de 1 591 K€ (- 51.35 %).

Le tableau ci-dessous détaille ces recettes et leurs évolutions.

| Partenaire | intitulé de la recette | BP 2023 | BP 2024 | évolution entre BP 2024 et BP 2023 en % | évolution entre BP 2024 et BP 2023 en montant | Commentaires |
|----------------------|---|-------------------|------------------|---|---|---|
| Caf | Contrat Enfance Jeunesse | 2 100.0K€ | 0 € | -100.0% | - 2 100.0 K€ | Fin du dispositif - Nouveau Bonus Territoire - Développé dans le paragraphe sur les EAJE |
| | Contrat Enfance Jeunesse LAEP | 62.7K€ | 0 € | -100.0% | - 62.7 K€ | Fin du dispositif |
| | Bonus Mixité Sociale | 0 € | 383.0K€ | 100.0% | 383.0 K€ | Concerne les EAJE - Solde du droit 2023 |
| | Heures de concertations caf | 0 € | 47.6K€ | 100.0% | 47.6 K€ | Affichage de la participation caf d'un forfait de 6 heures par places d'accueil des EAJE |
| | Journées pédagogiques | 0 € | 237.9K€ | 100.0% | 237.9 K€ | Nouvelle recette caf : prise en compte de 3 journées pédagogiques dans les EAJE sur une base de 10 heures / jour /place |
| | EAJE A Vocation Insertion Professionnelle | 9.8K€ | 38.9K€ | 296.9% | 29.1K€ | Recette entièrement inscrite en Direction car en cours de conventionnement sur les EAJE |
| | Garde Atypique | 70.1K€ | 34.2K€ | -51.2% | - 35.9 K€ | Baisse de l'activité du dispositif qui est en étude vers une nouvelle organisation |
| | Appel à projets handicap | 70.0K€ | 70.0K€ | 0.0% | 0 | Prévu sur le budget des EAJE |
| Sous-Total | | 2 312.6K€ | 811.6K€ | -64.9% | 29.1K€ | |
| Ville De Grenoble | Subvention pour Dispositif Complétude | 268.0K€ | 268.0K€ | 0.0% | 0 € | Maintien de cette subvention Ville |
| | Espace Culture Petite Enfance Prémol | 20.0K€ | 20.0K€ | 0.0% | 0 € | Application de la convention avec la Direction des Affaires Culturelles de la Ville |
| Département | Appel à projets | 75.0K€ | 75.0K€ | 0.0% | 0 € | Maintien de cet Appel à Projet |
| | | 50.0K€ | 0 € | -100.0% | - 50 K€ | Fin de cet Appel à Projet |
| Etat | Appel à projets | 55.0K€ | 0 € | -100.0% | - 55 K€ | Fin de cet Appel à Projet |
| | PEC | 60.0K€ | 0 € | -100.0% | - 60 K€ | Fin de cet Appel à Projet |
| Autres | MSA | 0 € | 20.0K€ | | 20 K€ | paiement par la MSA d'une Prestation pour les familles allocataires fréquentant des EAJE |
| | RAANV | 5.0K€ | 10.0K€ | 100.0% | 5 K€ | Ajustement de la recette |
| | Appels à Projets en développement | 0 € | 50.0K€ | | 50 K€ | Développement d'Appels A Projets au sein de la Direction - |
| | Pom Flore Alexandre | 60.0K€ | 60.0K€ | 0.0% | 0 | Maintien de la recette |
| | Vente de places | 193.0K€ | 193.0K€ | 0.0% | 0 | Maintien de la recette |
| Sous-Total | | 786.0K€ | 696.0K€ | -11.5% | - 90 K€ | |
| Total Général | | 3 098.6 K€ | 1 507.6K€ | -51.4% | - 1 591 K€ | |

Ces recettes sont donc impactées par :

- La fin du Contrat Enfance Jeunesse, dont les recettes s'affichaient dans ce budget, entraîne une baisse de 2 162.7 K€. Le nouveau dispositif de la CAF, par le biais de la Convention Territoriale Globale et de son Bonus Territoire, est maintenant directement affecté dans les recettes des EAJE et des RPE. Ce point est précisé dans la suite de cette présentation
- Les recettes des EAJE, versées par la CAF, inscrites en globalité dans ce budget dans l'attente d'une précision de répartition par équipement, pour un montant total de 777.4 K€, en évolution de 697.6 K€ :
 - Nouvelle inscription du forfait de concertation de la CAF, soit 6 heures par place, soit + 47.6 K€
 - Nouvelle recette de la CAF pour une prise en compte des journées pédagogiques, soit par EAJE, 3 jours rémunérés pour 10 heures par jour, par place. Soit une recette supplémentaire conséquente de 237.9 K€
 - La poursuite des EAJE à Vocation d'Insertion Professionnelle, soit + 29.1 K€
 - La prévision du solde du Bonus Mixité Sociale. Nous avons perçu en 2023 les acomptes pour cette recette et aurons en 2024 le solde, soit + 383 K€.
- Le maintien de la Subvention Ville de 268 K€, octroyé en 2023 pour la mise en place du dispositif Complétude dans les EAJE, de redéploiement et réajustement de personnel dans les EAJE. Ce dispositif initié en 2023 est finalisé en 2024. La Ville a maintenu cette subvention supplémentaire.
- Les Appels A Projet :
 - Nous notons la fin des Appels A Projets 2023, pour un total de – 165 K€ et une projection sur 2024 de 50 K€ en précisant cependant que la Direction Petite Enfance développe un maximum de dossier de demande de financement.
- La Mutualité Sociale Agricole :
 - Verse pour leurs familles allocataires dont les enfants sont accueillis en EAJE une Prestation de Service car ces familles ne sont pas allocataires CAF. Nous inscrivons donc une nouvelle recette de 20 K€.

2.1.5 LES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

| Chapitre | CA 2022 | BP 2023 | BP 2024 | Évolution entre BP 2024 et BP 2023 en % | Évolution entre BP 2024 et BP 2023 en montant |
|--|------------------------|------------------------|------------------------|---|---|
| 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS | 727 155.96 € | 736 510.00 € | 752 173.00 € | 2.13% | 15 663.00 € |
| ORDRE | 727 155.96 € | 736 510.00 € | 752 173.00 € | 2.13% | 15 663.00 € |
| 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL | 1 324 746.61 € | 1 854 500.00 € | 1 801 905.00 € | -2.84% | -52 595.00 € |
| 012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES | 17 813 779.45 € | 19 589 310.00 € | 20 880 986.00 € | 6.59% | 1 291 676.00 € |
| 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE | 0.00 € | 0.00 € | 339.00 € | 100.00% | 339.00 € |
| 67 CHARGES SPECIFIQUES | 34 928.38 € | 0.00 € | 0.00 € | 0.00% | 0.00 € |
| REEL | 19 173 454.44 € | 21 443 810.00 € | 22 683 230.00 € | 5.78% | 1 239 420.00 € |
| Totaux DEPENSE | 19 900 610.40 € | 22 180 320.00 € | 23 435 403.00 € | 5.66% | 1 255 083.00 € |

| Chapitre | CA 2022 | BP 2023 | BP 2024 | Évolution entre BP 2024 et BP 2023 en % | Évolution entre BP 2024 et BP 2023 en montant |
|---|------------------------|------------------------|------------------------|---|---|
| 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS | 111 207.95 € | 109 410.00 € | 103 148.00 € | -5.72% | -6 262.00 € |
| ORDRE | 111 207.95 € | 109 410.00 € | 103 148.00 € | -5.72% | -6 262.00 € |
| 013 ATTENUATIONS DE CHARGES | 70 927.78 € | 0.00 € | 0.00 € | 0.00% | 0.00 € |
| 70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES | 2 774 519.20 € | 3 100 640.00 € | 2 845 735.00 € | -8.22% | -254 905.00 € |
| 74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS | 8 236 315.04 € | 10 749 880.00 € | 12 994 295.00 € | 20.88% | 2 244 415.00 € |
| 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 0.00% | 0.00 € |
| 77 PRODUITS SPECIFIQUES | 579 923.83 € | 0.00 € | 0.00 € | 0.00% | 0.00 € |
| REEL | 11 661 685.85 € | 13 850 520.00 € | 15 840 030.00 € | 14.36% | 1 989 510.00 € |
| Totaux RECETTE | 11 772 893.80 € | 13 959 930.00 € | 15 943 178.00 € | 14.21% | 1 983 248.00 € |
| Résultat de l'exercice Hors frais de Siège | -8 127 716.60 € | -8 220 390.00 € | -7 492 225.00 € | -8.86% | 728 165.00 € |

- **7 structures de type collectif de 60 places et +** (Vieux Temple – New York – Marie Curie – Malherbe – Villeneuve – Anthoard – La Chrysalide)
- **11 structures de type collectif de 30 à 51 places** (Armand – Bizanet – Chapi Chapo – Elisée Chatin – Ilot Marmots – Jardin de Ville – La Goélette – La Voie Lactée – Les Frênes – Mille Pattes – 3 Pom)
- **4 structures de type collectif de 18 à 25 places** (André Abry – Eaux Claires – La Ribambelle – Les Genets – Mutualité)
- **5 structures de type accueil familial** (Vigny Musset – Les Castors – Anatole France – Charrel – Châtelet)

Les dépenses :

Elles s'établissent, hors opérations d'ordre, à 22 683.2 K€, soit une augmentation de 5.78 % pour un montant de 1 239.4 K€.

1 - La masse salariale :

Elle représente, pour l'année 2024, 92.05% de l'ensemble des dépenses de fonctionnement, soit 20 880.9 K€ répartis :

- ✓ 19 074.1 K€ pour les agent-es sur postes permanents, soit + 1 492.3 K€, + 8.49 %
- ✓ 1 784.4 K€ pour les agent-es en remplacement, soit – 201.2 K€, - 10.13 %
- ✓ 22.5 K€ pour l'intervention des médecins de l'Agecsa, soit + 602 €

Elle évolue donc de + 1 291.7 K€ soit + 6.59 %.

- **Les postes permanents : + 1 492.3 K€, soit + 8.49 %**

En amont de la préparation budgétaire, un travail collaboratif entre la Direction des Ressources Humaines et la Direction d'Action Sociale Petite Enfance a eu lieu afin de fixer, pour chaque EAJE, un état des postes prenant en compte les évolutions prévues dans le Projet Complétude.

Pour rappel, le projet Complétude a été partiellement prévu sur le budget 2023 et se déploie dans sa totalité sur le budget 2024. Il permet, notamment, la mise en application de la réglementation, la mise en œuvre d'une cohérence d'encadrement qui répond à la fois au cadre réglementaire, tout en étant supplétive pour répondre à l'accueil qualitatif nécessaire à l'accompagnement des publics en situation de fragilité (sociale, handicap, etc.)

Pour chaque catégorie professionnelle, la Direction des Ressources Humaines a calculé un coût moyen qu'elle a appliqué suivant l'état des postes des EAJE. La prévision budgétaire 2024 des EAJE a donc ainsi été finalisée.

- **Les frais de remplacements : - 201.2 K€, soit – 10.13 %**

Ces frais ont été étudiés par la Direction des Ressources Humaines en lien avec la réalisation des frais de remplacements effectués en 2023.

Ce budget permet de couvrir :

- Le besoin de remplacement de compléments de temps partiels,
- Les remplacements de longue durée,
- Les autres remplacements.

Soit un total de 1 784.4 K€. Pour information, le compte administratif anticipé 2023 des frais de remplacement dans les EAJE s'élève à 1 720 K€.

Il est à noter que le déploiement complet de personnel dans les EAJE dans le cadre du projet Complétude devrait permettre une baisse des remplacements car les équipes seront mieux dotées en nombre d'agents et qualification.

2 - Les autres dépenses :

D'un montant total de 1 801.9 K€ en légère baisse de 52.6 K€ soit -2.84 %, elles regroupent les dépenses liées :

- à l'exploitation des bâtiments : entretien – réparation – amortissements – maintenance – fluides – petits équipements – charges locatives – nettoyage des locaux,
- aux besoins pour l'accueil des enfants : alimentation – pharmacie – couches – matériel pédagogique,
- aux besoins des professionnel-les : fournitures administratives – produits d'entretien – documentation – frais de télécommunication – vêtements professionnels.

Sur un certain nombre de dépenses, des coefficients d'évolution des montants prévisionnels ont été fixés, tenant compte notamment de l'évolution des prix :

- Alimentation : + 3 %
- Quasi régie : montant des dépenses réalisées en 2023, au titre de l'année 2022, + 12 %
- Marché de nettoyage des vitres : + 3 %
- Marché d'entretien des espaces verts : + 3 %
- Fluides : Montant de l'estimation des dépenses réalisées en 2023

Lors de la préparation de ces budgets, la Direction d'Action Sociale Petite Enfance et la Direction des Affaires Financières ont fait le constat suivant :

- Les montants attribués sont très différents d'un EAJE à un autre,
- Les budgets alloués aux dépenses pédagogiques et d'animation sont extrêmement faibles et ne favorisent pas la qualité d'accueil des enfants

Une 1^{ère} étape d'harmonisation des budgets a donc été menée pour :

- les couches
- le matériel pédagogique
- l'animation

avec l'instauration d'un montant par place. Ce travail se poursuivra en 2025, notamment, sur les budgets des produits d'entretien et d'alimentation.

Des moyens supplémentaires pour l'animation ont été débloqués : soit + 20 K€

Au Budget Prévisionnel 2023, il était prévu 5.5 € par place pour ces dépenses.

Au Budget Prévisionnel 2024, nous avons rajouté 17.5 € par place amenant ce budget à 23 € par place. Ce montant supplémentaire est couvert par un budget de 20 K€ précédemment utilisé par la Direction Petite Enfance. Cette Direction a fait le choix de l'affecter directement à l'accueil des enfants.

Le budget pour les dépenses pédagogiques étant de 28 €, nous avons ainsi (animation + pédagogique) un budget total de 51 € par place permettant de développer des projets pour les enfants.

Pour la globalité de ces dépenses de fonctionnement, nous notons peu de variations :

- ✓ en baisse
 - - 62.3 K€ des dépenses de fluides (eau – gaz – électricité – chauffage)
 - - 51.6 K€ pour la location d'un algéco lors de la réhabilitation des locaux de l'EAJE La Voie Lactée. Cet équipement a intégré ses nouveaux locaux au 1^{er} janvier 2024.

✓ En hausse

- + 6.3 K€ sur l'alimentation
- + 10.9 K€ de frais de télécommunication

3 - Les recettes :

D'un total de 15 840 K€, hors Opération d'Ordre, elles marquent une augmentation de 14.36 %, soit + 1 989.5 K€ K€.

Ces recettes sont liées à l'activité des EAJE avec 2 sources de financement : les parents dont les enfants sont accueillis dans les EAJE et la CAF, 1^{er} partenaire financier de ces équipements.

Au Budget Prévisionnel 2024, toutes les recettes de ces structures ont été inscrites directement dans leurs budgets :

| Objet de la recette | Financier | BP 2023 | BP 2024 | Evolution en € | Evolution en % | Commentaire |
|--|-----------|--------------|--------------|----------------|----------------|--|
| Usagers | usagers | 3 093 640 € | 2 838 735 € | -254 905 € | -8.24% | voir encadré ci-dessous |
| Prestation de Service Unique caf | caf | 10 102 880 € | 10 432 395 € | 329 515 € | 3.26% | voir encadré ci-dessous |
| Bonus Territoire | | 0 € | 1 894 100 € | 1 894 100 € | | voir encadré ci-dessous |
| Bonus Mixité Sociale | | 500 000 € | 527 800 € | 27 800 € | 5.56% | lié au tarif horaire facturé moyen par EAJE. En augmentation suite à l'évolution de la recette constatée en 2023 |
| Bous Handicap | | 120 000 € | 140 000 € | 20 000 € | 16.67% | lié à l'accueil d'enfants porteurs de handicap. En augmentation suite à l'évolution de la recette constatée en 2023 |
| Energie radiative | | 7 000 € | 7 000 € | 0 € | 0.00% | Vente de l'énergie radiative produite par l'EAJE Jardin de Ville à GEG source d'énergie, produite par les panneaux photovoltaïques |
| Convention Eaje A Vocation Insertion Professionnelle | | 27 000 € | 0 € | -27 000 € | -100.00% | Recette prévue sur la Direction Petite Enfance car en reconventionnement sur des EAJE non connus. |

Les deux recettes principales, Prestation de Service Unique et Bonus Territoire sont détaillées ci-dessous :

La Prestation de Service Unique

Elle correspond au forfait horaire fixé par la CAF. Ce forfait se décompose comme suit :

- Une participation des familles en fonction de leurs ressources et du nombre d'enfants,
- Une participation de la CAF correspondant à la différence entre le forfait horaire et la participation horaire des familles. Au BP 2024, un seul forfait a été appliqué au CCAS suivant le taux de facturation correspondant au rapport entre le nombre d'heures facturées et le nombre d'heures de présence enfant réalisées :
 - Taux de facturation inférieur ou égal à 107 % = en 2023 : 6.01 €
en 2024 : 6.53 €

Il est à noter que la CAF :

- a fait évoluer le montant de ses forfaits, de manière notable entre 2023 et 2024 (soit + 0.34 centimes à + 0.40 centimes suivant le forfait).
- a mis en place deux bonus (inclusion handicap et mixité sociale) depuis 2019

Concernant la participation des familles :

- Un tarif horaire est calculé pour les usagers en tenant compte de leurs revenus imposables de l'année n-2 et du nombre d'enfants à charge, fixé en moyenne horaire à 1.36 € au BP 2023 et 1.34 € au BP 2024
- Un revenu plafond et plancher est fixé par la CAF déterminant le tarif horaire à appliquer aux familles. Il évolue chaque année.

Les recettes de la Prestation de Service Unique : une recherche d'optimisation

Depuis quatre ans, un travail a été initié, entre la Direction des Finances et de l'Administration Générale (DFAG) et la Direction d'Action Sociale Petite Enfance (DASPE) afin d'optimiser, pour chaque établissement, les taux d'activité réel (nombre d'heures de facturation de la présence enfant) et les taux de facturation.

Cela a permis de déterminer les recettes de la Prestation de Service Unique (globalisant la participation des familles et la participation de la CAF), en tenant compte de la réalité de terrain de chaque EAJE permettant de fixer au cas par cas le taux de facturation ainsi que le taux d'occupation des heures facturées. Pour le Budget Prévisionnel 2024, nous avons intégré les problématiques liées au contexte actuel :

- les difficultés de recrutement de personnel,
- le changement du règlement de fonctionnement, notamment sur les droits de congés annuels,
- l'évolution des besoins des familles, vers des accueils journaliers avec une amplitude horaire plus faible.

Nous avons ainsi fixé le taux d'occupation global des heures facturées a ainsi été fixé à 72 % soit – 2.09 % par rapport au BP 2023. Cela représente une baisse d'activité prévisionnelle de 146 022 heures facturées.

L'augmentation du forfait horaire CAF, malgré la baisse d'activité anticipée permet un accroissement des recettes CAF de la PSU de + 329.5 K€, soit + 3.26 %.

La participation des familles est en baisse de 254.9 K€, soit – 8.24 %, liée à la baisse de l'activité et du tarif horaire moyen.

Au budget 2024, la recette globale de la PSU atteint ainsi 13 271.1 K€ (dont 2 838.7 K€ de participation des familles et 10 432.4 K€ issus de la CAF) pour un total de 2 048 470 d'heures facturées.

La Convention Territoriale Globale – Le Bonus Territoire :

Du Contrat Enfance Jeunesse à la Convention Territoriale Globale :

La Convention Territoriale Globale est le nouveau cadre d'engagement entre les CAF et les collectivités territoriales.

Elle succède aux Contrats Enfance Jeunesse mis en place en 2006. Ces derniers étant jugés lourds et complexes.

Les Bonus « Territoire CTG » vont ainsi remplacer la Prestation de Service Enfance Jeunesse (PSEJ) des Contrats Enfance Jeunesse. Ils sont déterminés par dispositif (EAJE, RPE..) sur des critères objectifs et communs et affecte un forfait spécifique par EAJE pour l'offre existante et un forfait national pour accompagner le développement de places.

Une Convention d'Objectifs et de Financement a été signée par la CAF de l'Isère et le CCAS, formalisant l'octroi de ce Bonus pour les années 2023 – 2026.

Au BP 2023, le montant du Contrat Enfance Jeunesse, était inscrit sur le Budget de la Direction Petite Enfance.

Au Budget Prévisionnel 2024, le montant du Bonus Territoire émerge sur les recettes des EAJE. Il a été calculé de la manière suivante :

| EAJE | Nombre de places | Forfait caf | Total Recettes |
|--|-------------------------|--------------------|-----------------------|
| 10 EAJE Politique de La Ville | 501 | 1 700 € | 851 700 € |
| 17 EAJE hors Politique de La Ville | 736 | 1 400 € | 1 030 400 € |
| Développement de places | 6 | 2 000 € | 12 000 € |
| | TOTAL | | 1 894 100 € |

La mise en place du Bonus Territoire représente une recette supplémentaire de 138.9 K€ // au Contrat Enfance Jeunesse.

2.1.6 LES RELAIS PETITE ENFANCE

| Chapitre | CA 2022 | BP 2023 | BP 2024 | Évolution entre BP 2024 et BP 2023 en % | Évolution entre BP 2024 et BP 2023 en montant |
|--|---------------------|---------------------|---------------------|---|---|
| 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS | 8 135.12 € | 8 080.00 € | 4 639.00 € | -42.59% | -3 441.00 € |
| ORDRE | 8 135.12 € | 8 080.00 € | 4 639.00 € | -42.59% | -3 441.00 € |
| 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL | 36 823.12 € | 41 520.00 € | 42 215.00 € | 1.67% | 695.00 € |
| 012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES | 297 510.01 € | 288 750.00 € | 315 871.00 € | 9.39% | 27 121.00 € |
| REEL | 334 333.13 € | 330 270.00 € | 358 086.00 € | 8.42% | 27 816.00 € |
| Totaux DEPENSE | 342 468.25 € | 338 350.00 € | 362 725.00 € | 7.20% | 24 375.00 € |

| Chapitre | CA 2022 | BP 2023 | BP 2024 | Évolution entre BP 2024 et BP 2023 en % | Évolution entre BP 2024 et BP 2023 en montant |
|--|----------------------|----------------------|---------------------|---|---|
| 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 0.00% | 0.00 € |
| ORDRE | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 0.00% | 0.00 € |
| 013 ATTENUATIONS DE CHARGES | 629.21 € | 0.00 € | 0.00 € | 0.00% | 0.00 € |
| 74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS | 180 921.33 € | 197 700.00 € | 270 228.00 € | 36.69% | 72 528.00 € |
| 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 0.00% | 0.00 € |
| 77 PRODUITS SPECIFIQUES | 382.89 € | 0.00 € | 0.00 € | 0.00% | 0.00 € |
| REEL | 181 933.43 € | 197 700.00 € | 270 228.00 € | 36.69% | 72 528.00 € |
| Totaux RECETTE | 181 933.43 € | 197 700.00 € | 270 228.00 € | 36.69% | 72 528.00 € |
| Résultat de l'exercice hors frais de Siège | -160 534.82 € | -140 650.00 € | -92 497.00 € | -34.24% | 48 153.00 € |

1 - Les Dépenses :

Ces dépenses concernent principalement :

- la masse salariale : chaque RPE bénéficie d'un poste de coordinatrice
- des dépenses de structures (fluides – entretien – contrats - téléphonie...)
- des dépenses liées à l'activité (supervision – personnel extérieur – animation)

Les dépenses des 6 Relais Petite Enfance, hors Opération d'Ordre, d'un montant total de 358 086 €, sont en augmentation de 27 816 €, soit + 27 816 €, + 8.42 %

Les évolutions sont liées à :

La Masse Salariale :

↳ + 27 121 €, soit + 9.39 %, sur la masse salariale issu du changement de mode de calcul de ces dépenses.

En 2023, la projection s'est faite sur l'évolution de la carrière des agent-es en poste.

En 2024, la prévision s'est faite sur un coût moyen du poste de Responsable de Relais Petite Enfance minoré de 2 % en fonction du principe de non réalisation totale des Dépenses prévues au titre de l'année.

Les autres dépenses :

↳ + 695 € soit + 1.67 %

Ces évolutions font suite à un travail de recensement des besoins de ces structures et de prise en compte de l'évolution des prix de certains postes de dépenses.

2 - Les Recettes :

D'un montant total de 270 228 €, elles sont en évolution de 72 528 €, soit + 36.69 %.

Jusqu'en 2023, ces structures percevaient directement dans leur budget 3 types de recettes :

- *Une participation du Département* de 3 K€ par RPE. Suite au désengagement du Département, cette recette a baissé de moitié soit – 9 150 € pour les 6 structures.
- *Un bonus Mission*, de 3K€ par RPE, versé par la CAF pour chaque structure s'engageant à développer une action prédéfinie.
- *Une Prestation de Service*, versée par la CAF qui évolue annuellement en fonction d'un barème qui tient compte d'un montant plafond des dépenses réalisées, fixé chaque année. Le barème 2024 n'étant pas connu, nous avons appliqué le montant de 2023, soit 28 013 €. Cette recette est en hausse de 6 678 €.

Une autre recette issue du Contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF émergeait directement le Budget de la Direction Petite Enfance. Ce Contrat a pris fin en 2022 et était prévu dans les recettes 2023 car il était réglé en année N+1.

Au Budget 2024, le CCAS ayant signé avec la CAF une Convention Territoriale Globale, un bonus Territoire de 12 500 € par RPE est prévu, ajoutant un montant total de 75 000 € au budget de ces structures.

De manière globale, ces structures sont annuellement en perte de recettes : du fait du désengagement du Département (évoqué ci-dessus), mais également du fait de l'évolution du financement de la CAF entre le Contrat Enfance Jeunesse et la Convention Territoriale Globale, comme précisé dans le tableau ci-dessous :

| Equipement | BP 2023 Contrat Enfance Jeunesse | BP 2024 Convention Territoriale Globale CTG | Evolution BP 2024 // BP 2023 | |
|----------------------|----------------------------------|---|------------------------------|----------------|
| RPE Capuche | 16 588.56 € | 12 500.00 € | | |
| RPE Eaux Claires | 14 737.53 € | 12 500.00 € | | |
| RPE Bajatière | 14 051.40 € | 12 500.00 € | | |
| RPE Chorrier Berriat | 14 051.40 € | 12 500.00 € | | |
| RPE Prémol | 14 051.40 € | 12 500.00 € | | |
| RPE Vieux Temple | 14 051.40 € | 12 500.00 € | | |
| TOTAL | 87 531.69 € | 75 000.00 € | -12 531.69 € | -14.32% |

2.1.7 LE POLE ACCUEIL PETITE ENFANCE ET LE POLE MEDECINS PSYCHOLOGUES

| Chapitre | CA 2022 | BP 2023 | BP 2024 | Évolution entre BP 2024 et BP 2023 en % | Évolution entre BP 2024 et BP 2023 en montant |
|--|---------------------|---------------------|---------------------|---|---|
| 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS | 1 776.76 € | 1 780.00 € | 808.00 € | -54.61% | -972.00 € |
| ORDRE | 1 776.76 € | 1 780.00 € | 808.00 € | -54.61% | -972.00 € |
| 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL | 976.23 € | 3 450.00 € | 3 550.00 € | 2.90% | 100.00 € |
| 012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES | 300 169.61 € | 273 580.00 € | 583 903.00 € | 113.43% | 310 323.00 € |
| 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 0.00% | 0.00 € |
| 66 CHARGES FINANCIERES | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 0.00% | 0.00 € |
| 67 CHARGES SPECIFIQUES | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 0.00% | 0.00 € |
| REEL | 301 145.84 € | 277 030.00 € | 587 453.00 € | 112.05% | 310 423.00 € |
| Totaux DEPENSE | 302 922.60 € | 278 810.00 € | 588 261.00 € | 110.99% | 309 451.00 € |

Ces budgets regroupent des services (deux Pôles) qui n'ont pas de recettes propres.

- *Le Pôle Accueil Petite Enfance (PAPE)* : service gérant les inscriptions des usagers pour les demandes d'accueil de leurs enfants au sein des 27 EAJE du CCAS et les attributions des places.

Depuis l'année 2023, la Responsable de ce Pôle est en charge de la mise en place et du suivi du nouveau dispositif d'EAJE A Vocation d'Insertion Professionnelle, conventionné avec la CAF de l'Isère, comprenant 9 places réparties sur les EAJE Les Frênes, 3 Pom, La Ribambelle. Un projet de développement de ce dispositif est à l'étude pour l'année 2024.

- *Le Pôle Médecins Psychologues* : service regroupant les psychologues, médecins, adjointe avec encadrement et accompagnements en santé qui interviennent dans les 27 EAJE du CCAS.

Les Dépenses :

• Fonctionnement :

Pour un total, hors opération d'ordre, de 587.5 K€, elles sont en hausse de 310.4 K€, soit + 112.05 %.

▪ *Le Pôle médecins psychologues* : comporte uniquement des dépenses de masse salariale pour les agent-es permanent-es. Son budget total est de 377.8 K€ et connaît une évolution nette de 256.9 K€.

Ce Pôle connaît une évolution notable de ses missions avec l'intégration de 2 postes d'accompagnement en santé représentant une dépense supplémentaire de + 144 K€.

Ces professionnelles sont placées sous l'autorité médicale du médecin de crèche (Réfèrent Santé et Accueil Inclusif), sous la responsabilité de l'adjointe de direction santé sécurité, et en lien avec les responsables de service. Elles ont pour missions de mettre en œuvre les préconisations du référent santé et accueil inclusif mais aussi des missions en lien avec la santé au sens large. Elles interviennent prioritairement sur les EAJE où les chefs de service sont des Educatrices de Jeunes Enfants.

L'adjointe de la Direction Petite Enfance, préalablement rattachée en 2023 au Budget de la Direction Petite Enfance, émerge en 2024 ce budget, représentant ainsi une augmentation de + 80.7 K€

▪ *Le Pôle Accueil Petite Enfance présente* un budget total de 210.5 K€ pour des dépenses de fonctionnement et des dépenses de Masse Salariale. L'évolution est de + 53.5 K€.

Ce service est hébergé dans les locaux du Centre Communal Camille Claudel.

La Masse Salariale :

Elle est d'un montant de 206.1 K€. Elle connaît une augmentation de 55.4 K€, soit + 36.73 %.

↳ la Masse Salariale des agent-es sur poste permanent comprend :

- Le poste de la Responsable de ce service, précédemment rattaché à la Direction Petite Enfance, soit + 47.3 K€
- 2 postes d'assistants administratifs et 2 postes de secrétaires Petite Enfance, pour 4 ETP, correspondant aux postes permanents de ce service comme prévu au budget 2023.

Les autres dépenses :

Les autres dépenses sont stables, pour un total de 3 550 € (soit + 100 €). Les besoins de ce service n'ont pas évolué.

Ces dépenses permettent l'activité de ce service :

- Fournitures diverses (administratives – entretien – animation – petit équipement – pharmacie) pour un total de 900 €
- Frais de télécommunication : 1 330 €
- Photocopieur : 1 220 €

2.1.8 SYNTHÈSE DE L'INVESTISSEMENT DASPE

Ce budget, d'un total de 1 918.5 K€ est en baisse de 473.4 K€, soit - 19.79 %.

Il se détaille de la manière suivante :

- Hors Opération :

Les Dépenses :

| | BP 2023 | BP 2024 | Evolution en € // BP 2023 | Evolution en % // BP 2023 |
|---------------------|-----------------|-----------------|---------------------------|---------------------------|
| Travaux d'entretien | 281.2 K€ | 682.4 K€ | 401.2 K€ | 142.70% |
| Achats délégués | 80.0 K€ | 80.0 K€ | 0 K€ | 0% |
| Achats non délégués | 83.1 K€ | 83.1 K€ | 0 K€ | 0% |
| TOTAL | 444.3 K€ | 845.5 K€ | 401.2 K€ | 90.30% |

Ce budget est en augmentation de 401.2 K€ soit + 90.30 %.

- Les Travaux d'entretien correspondent à une liste de travaux déterminée en concertation avec la Direction d'Action Sociale Petite Enfance. Ces derniers ont été retenus afin de répondre, d'une part, aux besoins de travaux en matière de sécurité, mise aux normes et, d'autre part, à des priorités relatives au maintien de l'activité dans les meilleures conditions possibles.

Ce budget est en nette augmentation de + 401.2 K€, soit + 142.70 %.

L'augmentation de ce budget va permettre :

- 1 de donner de nouveaux moyens au plan canicule, soit + 60 K€
- 2 de lancer un plan de végétalisation des cours des EAJE, soit + 100 K€
- 3 de programmer des études de faisabilité (EAJE La Goélette – Villeneuve – La Chrysalide) + 50 K€
- 4 d'accentuer les travaux d'entretien des EAJE vieillissants + 191.2 K€

- Les achats :

1 - Une partie de ce budget est délégué aux services et équipements afin de leur permettre de commander directement le petit électroménager, le mobilier, le matériel de puériculture, les jeux, etc.

Il est identique à celui de l'année précédente et réparti en fonction de la taille et du type d'établissement et service :

| Achats délégués | |
|-------------------------------|-----------------|
| Type d'équipement ou services | Montant BP 2023 |
| EAJE 60 places et + | 3 600 € |
| EAJE de type familial | 3 100 € |
| EAJE 15 - 25 places | 1 550 € |
| EAJE 30 - 50 places | 2 600 € |
| Relais Petite Enfance | 325 € |
| Direction Petite Enfance | 1 550 € |

2 – Une autre partie est gérée par le service Achats.

- A l'identique des Travaux, une liste d'achats a été validée en concertation avec la Direction d'Action Sociale Petite Enfance. Ces derniers ont été retenus afin de répondre aux besoins liés, notamment, au maintien de l'activité dans les meilleures conditions possibles.
- Une enveloppe globale de 83.1 K€, identique à celle du budget 2023, a été prévue. Elle permettra de gérer, à la fois les achats validés, en requestionnant le besoin avec l'équipement et le-la Directeur-trice Délégué-e et les urgences.

Les Recettes :

En 2023, elles étaient de 117.9 K€ constitué par le Fonds FME CAF

En 2024, le montant s'élève à 414 K€ :

- 275 K€ de Fonds FME CAF
- 54 K€ de Fonds CHENE pour étude des EAJE
- 85 K€ pour les travaux de végétalisation

Soit une augmentation de 296.1 K€, + 251.14 %.

➤ Les Opérations :

D'un montant total de 1 072.9 K€, ce budget connaît une baisse de 874.7 K€, soit – 44.91 %.

Certains travaux sont suivis sous la forme d'Opérations en raison de leur caractère pluriannuel ou stratégique pour l'établissement. Le CCAS n'utilise pas, à ce jour, la comptabilisation pluriannuelle sous forme d'Autorisation de Programme / Crédits de paiements. Un suivi pluriannuel sous la forme d'Opérations votées avec un contrôle budgétaire au niveau du Chapitre Opération a été défini pour les Opérations de rénovation : réhabilitation suivantes :

- EAJE Pom Flore Alexandre
- Ecole Les Trembles : EAJE associatif Les Petits Arlequins
- EAJE Ilot Marmots
- EAJE La Voie Lactée

| Opérations | BP 2023 | BP 2024 | Evolution en € // BP 2023 | Evolution en % // BP 2023 |
|--|--------------------|--------------------|---------------------------|---------------------------|
| EAJE Marie Curie - Dépenses | 15 800 € | | -15 800 € | |
| EAJE Malherbe - Dépenses | 38 800 € | | -38 800 € | |
| EAJE POM FLORE & ALEXANDRE - Dépenses | 0 € | 310 000 € | 310 000 € | |
| EAJE POM FLORE & ALEXANDRE dirpe - Recettes | | 80 000 € | 80 000 € | |
| EAJE LA VOIE LACTEE - Dépenses | 1 578 300 € | 78 910 € | -1 499 390 € | -95% |
| EAJE LA VOIE LACTEE- Recettes | 288 000 € | | -288 000 € | |
| EAJE Les Petits Arlequins PE LES TREMBLES - Dépenses | 214 700 € | 348 059 € | 133 359 € | 62% |
| EAJE ILOT MARMOT/ (Ville : Ecole J Verne) - Dépenses | 100 000 € | 336 000 € | 236 000 € | 236% |
| Opérations Petite Enfance Dépenses | 1 947 600 € | 1 072 969 € | -874 631 € | -45% |
| Opérations Petite Enfance Recettes | 288 000 € | 80 000 € | -208 000 € | -72% |

a) Pôle Enfance Les Trembles

La Ville de Grenoble a lancé une opération de réhabilitation lourde du Pôle Enfance Les Trembles dans le cadre du projet ANRU de la Villeneuve. L'opération concerne une école élémentaire, un gymnase, un centre de loisirs, une crèche associative et un lieu d'accueil enfants-parents (LAEP).

Le coût des travaux pour les espaces affectés au CCAS (les locaux de la crèche associative les Petits Arlequins et les locaux du LAEP les Ménestrels) est estimé à 1,6M€. La participation prévisionnelle 2024 du CCAS pour cette opération s'élèvera à 348 059 € (les travaux de clos et couvert et de désamiantage étant supportés par la Ville).

Livraison prévisionnelle : 2025

b) Locaux associatifs Pom Flore et Alexandre

Le CCAS va réaliser en 2024 des travaux d'amélioration du confort thermique dans les locaux de la crèche associative Pom, Flore et Alexandre. Ces travaux permettront de traiter les problématiques d'infiltrations d'eau constatées au niveau des menuiseries et participeront à l'amélioration de la qualité de l'air intérieur de l'équipement. La participation prévisionnelle 2024 du CCAS est fixée à 310 000 €.

c) EAJE La Voie Lactée

Dans le cadre de sa stratégie de renouvellement du patrimoine engagée depuis plusieurs années pour assurer une qualité d'accueil des jeunes enfants sur le territoire, le CCAS a lancé une opération de réhabilitation lourde de l'EAJE la Voie Lactée. L'équipement a réouvert ses portes le 2 janvier 2024.

Les travaux de réhabilitation / extension ont permis d'augmenter la capacité d'accueil de cet équipement avec une capacité finale de 36 places (au lieu de 30 places actuellement).

Un montant prévisionnel de 78 910 € est prévu pour finaliser les derniers paiements aux fournisseurs.

d) EAJE Ilot Marmots / (Ville : Ecole J Verne)

Dans le cadre d'une opération globale sur l'ensemble immobilier regroupant l'EAJE Ilot Marmots et l'école maternelle Jules Vernes, le CCAS poursuivra sa stratégie de renouvellement du patrimoine avec une opération de réhabilitation lourde pour la partie crèche.

Les travaux visent à corriger certains dysfonctionnements des locaux (absence d'un sas d'entrée sécurisé, locaux administratifs et local poussettes exigus), en réorganisant les différents espaces.

La réhabilitation porte également sur une rénovation thermique du bâtiment et la réfection de l'étanchéité des toitures terrasses. Le pilotage de ce projet sera assuré par la Ville.

Un montant de 336 000 € est inscrit au Budget 2024.

Budget Primitif
2024

**2.2 LA DIRECTION
D'ACTION SOCIALE
PERSONNES AGÉES**



2.2.1 LA POLITIQUE SOCIALE DES PERSONNES AGÉES

RAPPEL DES AXES STRATÉGIQUES

ORIENTATIONS POLITIQUES PERSONNES AGEES POUR LE MANDAT 2020-2026

- **Axe 1 : Accompagner et soutenir les proches aidant-es, qu'ils-elles soient familiaux-ales ou professionnel-les**
- **Axe 2 : Privilégier une approche d'aller-vers au cours de l'avancée en âge**
- **Axe 3 : Diversifier les modes d'habitat à destination des aîné-es dans une logique d'accompagnement des parcours résidentiels**
 - Amplifier le Plan stratégique relatif à l'hébergement des personnes âgées porté par le CCAS
 - Encourager les projets d'habitats qui favorisent la mise en lien de citoyen-nes d'âges différents.
- **Axe 4 : Un axe transversal : anticiper et accompagner les transitions dans le champ des personnes âgées**

LES ACTIONS PRIORITAIRES EN 2024

| | |
|-------|--|
| AXE 1 | Développement des projets d'aide aux aidant-es : |
| | - Finalisation du plan de soutien aux aidant-es à partir du travail concerté avec des partenaires, dont expérimentation de nouvelles offres de répit (ex : hébergement séquentiel en lien avec l'accueil de jour et l'EHPAD André Léo) |
| | - Poursuite des ateliers de sensibilisation et d'information des aidant-es |
| AXE 2 | Déploiement des actions triporteur Registre Personnes fragiles et isolées, et lutte contre l'isolement (les éclaireurs ») |
| | Poursuite du projet IS-ICOPE en lien avec le CHU, le CD38 et La Poste (prévention, autodiagnostic pour les plus de 75 ans autonomes) |
| | Sensibilisation à la liberté de choix des personnes au cours de l'avancée en âge : recueil de la parole (formations et sensibilisation des professionnel-les) , directives anticipées, ... |
| | Amplification de l'accompagnement des bénéficiaires SSIAD vers des activités en établissement |

LES ACTIONS PRIORITAIRES EN 2024

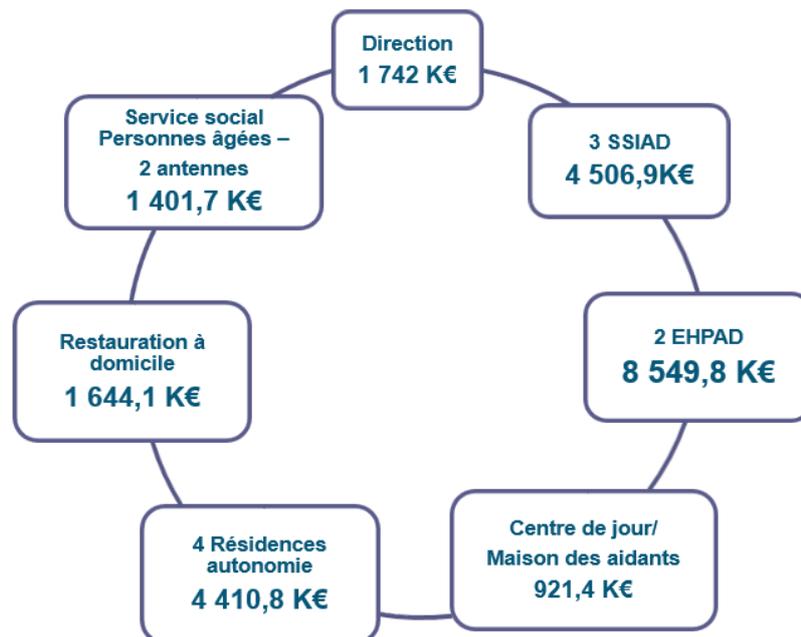
| | |
|----------|---|
| AXE 3 | Élaboration du projet Tiers Lieu en Rez-de-chaussée de la future Résidence Autonomie Saint-Bruno, dans une dynamique participative associant les habitant-es du quartier. |
| | Déploiement du Café Léo de l'EHPAD André Léo : poursuite de la programmation culturelle et animations, renforcement des partenariats, aménagement définitif du Café |
| | Développement de la mixité des publics au sein des Résidences Autonomie du CCAS |
| | Etablissements personnes âgées et activités intergénérationnelles : participation aux jeux populaires impulsés par la Ville de Grenoble, <u>co</u> -organisation de Cafés des Ages avec Alertes38 |
| AXE 4 | Poursuite de l'expérimentation contenants réutilisables pour la Restauration à domicile : mise en œuvre d'une 2 ^e tournée |
| | Préparation de l'évolution des SSIAD en services autonomie : publication d'un appel à manifestation d'intérêt à destination des Services d'aide à domicile pour un conventionnement |
| | Consolidation de l'activité des établissements dans le cadre du CPOM et renforcement de la qualité, avec l'appui sur le recrutement d'un référent démarche qualité |
| | - Vers la Cité des Aîné-es et des Aidant-es : objectif d'ouverture fin 2024 |

LA POLITIQUE SOCIALE DES PERSONNES ÂGÉES – BP 2024

DASPA BP 2024 = 23 177 K€



LES BUDGETS DE LA DASPA - PRÉSENTATION PAR SERVICE



2.2.2 SYNTHÈSE DU FONCTIONNEMENT DASPA

L'exercice 2024 est marqué par la mise en place du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) 2023-2027 signé le 24 mai 2023 et la fermeture du budget annexe de l'EHPAD Saint-Bruno en vue de la réhabilitation du bâtiment qui accueillera début 2027 une résidence autonomie de 75 places. La fermeture de ce budget impacte le budget principal dans la mesure où les dépenses restantes associées au bâtiment sont intégrées au budget de la Direction personnes âgées.

A noter que la plupart des budgets DASPA sont en grande majorité financés par des organismes dits de tarification, ARS et Département de l'Isère. Ces financeurs doivent approuver les budgets proposés par le CCAS pour ses équipements, et dans certains cas déterminent la participation usagers (sur le secteur des résidences autonomies et des EHPAD).

Dans le cas où les propositions budgétaires du CCAS ne seraient pas acceptées en l'état, il sera nécessaire de suivre les préconisations de modifications demandées par les financeurs et de les entériner par une décision modificative du budget.

2.2.3 BUDGET DE DIRECTION

Le budget de la Direction Personnes Agées porte les postes de Directions au sens strict (Directrice d'Action Sociale, Directeur-trices délégué-es, Assistante de Direction), et également plusieurs postes à fonctions transversales support (Coordinateur Prendre soin, Coordinateur Lutte contre l'isolement des aîné-es, Psychologue et à venir Qualificien-ne) ainsi que les indemnités de stagiaires rattachés à la Direction.

Ce budget de Direction porte sur le budget Principal à la différence des budgets annexes, et comprend des éléments provisoires issus de la fermeture de l'Ehpad Saint-Bruno.

| Chapitre | CA 2022 | BP 2023 | BP 2024 | Évolution entre BP 2024 et BP 2023 en % | Évolution entre BP 2024 et BP 2023 en montant |
|---|-----------------|------------------|------------------|---|---|
| 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS | 12,4K€ | 31,7K€ | 43,5K€ | 37,28% | 11,8K€ |
| ORDRE | 12,4K€ | 31,7K€ | 43,5K€ | 37,28% | 11,8K€ |
| 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL | 49,2K€ | 59,3K€ | 288,4K€ | 386,69% | 229,2K€ |
| 012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES | 523,1K€ | 425,3K€ | 484,8K€ | 13,98% | 59,4K€ |
| 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE | 400,4K€ | 1 520,0K€ | 875,0K€ | -42,43% | -645 |
| 67 CHARGES SPECIFIQUES | 0 | | | -100,00% | |
| REEL | 972,7K€ | 2 004,6K€ | 1 648,2K€ | -17,78% | -356,4 |
| Totaux DEPENSE | 985,1K€ | 2 036,3K€ | 1 691,7K€ | -16,92% | -344,595 |
| Chapitre | CA 2022 | BP 2023 | BP 2024 | Évolution entre BP 2024 et BP 2023 en % | Évolution entre BP 2024 et BP 2023 en montant |
| 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS | 0 | 0 | 0 | 0,00% | 0,00 € |
| ORDRE | 0 | 0 | 0 | 0,00% | 0,00 € |
| 013 ATTENUATIONS DE CHARGES | 325 | 0 | 0 | 0,00% | 0 |
| 70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES | 0 | 0 | 212,2K€ | 0,00% | 212,2K€ |
| 74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS | 115,2K€ | 68,3K€ | 81,8K€ | 19,77% | 13,5K€ |
| REEL | 115,5K€ | 68,3K€ | 294,0K€ | 330,64% | 225,7K€ |
| Totaux RECETTE | 115,5K€ | 68,3K€ | 294,0K€ | 330,64% | 225,7K€ |
| Résultat de l'exercice | -869,6 € | | | | |

Les dépenses : 1 648,2 K€ en 2024, soit -17,78 % et – 356,4K€

Les charges de la **Direction d'Action Sociale Personnes Âgées** sont habituellement et essentiellement composées de **dépenses de personnel** (484,8 K€, soit 59,4 K€ et 13,98 % de plus qu'en 2023 liés notamment à la création d'un poste de qualiticien-ne).

La particularité de ce BP 2024 réside en l'inscription de 185 K€ pour la redevance de l'Ehpad Saint-Bruno désormais prise en charge sur le budget principal, dans l'attente du futur projet de résidence autonomie.

• Dépenses exceptionnelles : 875 K€

Compte tenu du contexte global dans lequel se situe la fermeture de l'Ehpad Saint-Bruno, une provision de 300 K€ correspondant au déficit prévisionnel 2023, est également prévue au BP 2024 en vue de sa reprise lors du budget supplémentaire qui sera présenté en juin 2024.

• Dépenses liées au bâtiment : 46,3 K€

Les frais de quasi-régie au titre des travaux de 2023 payés en 2024 suite à la fermeture de l'Ehpad Saint-Bruno. Ces dépenses s'élèvent à 46,3 K€.

Les recettes : 294 K€ pour 2024, soit + 330,45 % et + 225,7 K€

- **Recettes BA Saint Bruno** (212,2 K€) : remboursement de frais de siège.
- **Subvention Fondation de France** pour les AAP en fin de vie : 20 K€
- **Subvention CNSA** (24,2 K€) : Fonds d'appui territoires innovant VADA.

2.2.4 POLE ACCUEIL, ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES PERSONNES AGEES

✓ Service social Personnes Agées (SSPA)

| Chapitre | CA 2022 | BP 2023 | BP 2024 | Évolution entre BP 2024 et BP 2023 en % | Évolution entre BP 2024 et BP 2023 en montant |
|--|------------------|----------------|------------------|---|---|
| 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS | 3,6K€ | 0 | 1,2K€ | 0,00% | 1,2K€ |
| ORDRE | 3,6K€ | 0 | 1,2K€ | 0,00% | 1,2K€ |
| 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL | 32,8K€ | 41,7K€ | 45,5K€ | 9,13% | 3,8K€ |
| 012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES | 1 174,3K€ | 823,4K€ | 1 355,0K€ | 64,56% | 531,6K€ |
| REEL | 1 207,0K€ | 865,1K€ | 1 400,5K€ | 61,89% | 535,4K€ |
| Totaux DEPENSE | 1 210,7K€ | 865,1K€ | 1 401,7K€ | 62,03% | 536,6K€ |
| Chapitre | CA 2022 | BP 2023 | BP 2024 | Évolution entre BP 2024 et BP 2023 en % | Évolution entre BP 2024 et BP 2023 en montant |
| 013 ATTENUATIONS DE CHARGES | 1,5K€ | 0 | 0 | 0,00% | 0 |
| 74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS | 496,4K€ | 490,4K€ | 583,0K€ | 18,89% | 92,6K€ |
| 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE | 0 | 0 | 0 | 0,00% | 0 |
| 77 PRODUITS SPECIFIQUES | 0 | | | -100,00% | |
| REEL | 497,9K€ | 490,4K€ | 583,0K€ | 18,89% | 92,6K€ |
| Totaux RECETTE | 497,9K€ | 490,4K€ | 583,0K€ | 18,89% | 92,6K€ |
| Résultat de l'exercice | -712,8 | | | | |

Les dépenses : 1 400,5 K€ en 2024, soit + 62,36 % et + 536,6 K€

Les charges du **Service Social Personnes Agées (SSPA)** sont essentiellement composées des **dépenses de personnel** 1 355 K€ (+531,6 K€ soit + 64,56 %). Cette hausse importante s'explique essentiellement par une sous-estimation de la masse salariale du service au BP23 corrigée en cours d'exercice par décision modificative.

Les **autres dépenses** (45 K€) sont stables.

Les recettes : 583 K€ en 2024, soit + 18,89% et + 92,6 K€

Elles sont essentiellement issues du paiement des actes Solis (215 €/unités) par le Département de l'Isère sur la base du nombre d'actes prévisionnel en hausse par rapport au BP 2023 compte tenu de l'activité observée sur les 7 premiers mois de l'année, soit 536,6 K€ correspondant à une prévision de 2 496 actes Solis.

2.2.5 POLE AUTONOMIE ET VEILLE SOCIALE

2.2.5.1 - Budget 02 – Logements Foyers pour Personnes Agées

| Libellés des Groupes | CA 2022 | BP 2023 | BP 2024 | Évolution entre BP 2024 et BP 2023 en % | Évolution entre BP 2024 et BP 2023 en montant | Résultats par section | |
|---|--------------------|--------------------|--------------------|---|---|-----------------------|---------------|
| | | | | | | Hébergement | Restauration |
| Résultat de l'exercice antérieur | 0,00 k€ | 0,00 k€ | 0,00 k€ | 0,00% | 0,00 k€ | | |
| Gpe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante | 1 265,26 k€ | 976,34 k€ | 1 096,36 k€ | 12,29% | 120,02 k€ | | |
| Gpe II : Dépenses afférentes au personnel | 2 171,68 k€ | 2 075,95 k€ | 2 139,95 k€ | 3,08% | 64,00 k€ | | |
| Gpe III : Dépenses afférentes à la structure | 972,24 k€ | 1 048,37 k€ | 1 174,50 k€ | 12,03% | 126,13 k€ | | |
| Totaux DEPENSE | 4 409,19 k€ | 4 100,66 k€ | 4 410,80 k€ | 7,56% | 310,14 k€ | 3 704,8 K€ | 706 K€ |
| Résultat de l'exercice antérieur | 0,00 k€ | 0,00 k€ | 0,00 k€ | 0,00% | 0,00 k€ | | |
| Gpe I : Produits de la tarification | 2 383,54 k€ | 2 783,52 k€ | 2 942,13 k€ | 5,70% | 158,61 k€ | | |
| Gpe II : Autres produits relatifs à l'exploitation | 1 210,42 k€ | 1 306,41 k€ | 468,21 k€ | -64,16% | -838,20 k€ | | |
| Gpe III : Produits encaissés et produits non encaissables | 19,21 k€ | 10,73 k€ | 1 000,46 k€ | 9 223,98% | 989,73 k€ | | |
| Totaux RECETTE | 3 613,16 k€ | 4 100,66 k€ | 4 410,80 k€ | 7,56% | 310,14 k€ | 3 704,8 K€ | 706 K€ |
| Résultat de l'exercice | -796,02 k€ | 0,00 k€ | 0,00 k€ | | | | |

Activités

| Activité | CA 2022 | Exercices | | Evolution BP 24/23 |
|---------------------------------|---------|-----------|---------|--------------------|
| | | BP 2023 | BP 2024 | |
| Taux d'occupation (logt) | 75,21 % | 85,06 % | % | -0,18 % |
| Nb de journées réalisées | 71 647 | 81 250 | | -1549 |
| GMP | 258 | 260 | | -13 |

Le taux d'occupation (TO) prévu en 2024 (85,76 %) est en hausse par rapport au BP 2023, soit -0,69 %.

La situation actuelle s'inscrivant dans un contexte national, confirmé sur l'ensemble du territoire isérois par une baisse des demandes avec à contrario une offre importante, engendre un taux d'occupation au 30 Août 2023 de 96,97 %.

Les taux d'occupation se déclinent par résidence comme suit :

| Résidence | Taux d'occupation BP 2022 | Taux d'occupation BP 2024 |
|---------------|---------------------------|---------------------------|
| Le Lac | 83,33% | 83,54% |
| Les Alpains | 83,33 % | 84,85% |
| Montesquieu | 75,44 % | 77,61% |
| Saint Laurent | 96,97 % | 96,97 |
| Total | 85,06 % | 85,75 % |

Les recettes de fonctionnement : 4 410 K€ soit +7,56 % (+310,14 K€)

Les principaux postes de recettes ayant connu une évolution significative au BP 2024 sont les suivants :

- **Les produits de la tarification** (2 942,13 K€) sont en hausse de +158,61 K€ par rapport au BP 2023.

- *Le forfait soins* (499 K€)

Il progresse de +10 K€ par rapport à 2023, du fait d'une actualisation estimée à +1 % appliquée au montant notifié pour 2023.

- *Les recettes d'hébergement* (2 416 K€)

Elles augmentent de +113 K€ (soit 4,90 %), conformément à la progression du TO annoncée¹, et malgré l'augmentation des tarifs de +1,1 %.

NB : la recette liée à la refacturation de mise à disposition des locaux est imputée dans les autres recettes.

- *Prime Grand Age* (1,8 K€) : le montant inscrit est identique au BP 2023. Il est à noter que ce montant ne couvre pas intégralement la dépense de masse salariale associée.
- *Le forfait autonomie* (84 K€) : il est en hausse de 1 K€ (soit +1,59 %).
- *Les recettes liées à l'activité de restauration* (327 K€) : elles restent stables par rapport à l'exercice 2023.
- *Les refacturations de mises à disposition de bâtiments* (55,8 K€) sont identiques au BP 2023.

- **La subvention Ville (968 K€)**

Le financement des équipements fait l'objet d'un soutien accru par la subvention Ville comme c'est le cas pour l'ensemble de la politique des personnes âgées. Elle progresse fortement de +165 K€ par rapport au BP 2023, soit +20 %. Elle couvre notamment l'intégralité des frais de siège comme prévu contractuellement par le CPOM à hauteur 5,5 %, et plus globalement 22,6 % des dépenses de l'équipement compte tenu des recettes liées au taux d'occupation.

¹ Cf. « Activité prévue 2023 »

Les dépenses de fonctionnement : 4 100,6 K€, soit +7,56 % (+310,14 K€)

Les principaux postes de dépenses ayant connu une évolution significative au BP 2024 sont les suivants :

➤ **Maintenance des appels malade** (18,8, K€)

Ce poste subit une forte baisse (-32,7 K€) du fait du report au prochain exercice de la maintenance.

➤ **Nettoyage à l'extérieur** (17,83 K€)

Les enveloppes dédiées aux interventions curatives de désinsectisation réduites au BP 2023, du fait de l'efficacité des traitements préventifs des 2 dernières années, doivent de nouveau être réactivées suite aux épisodes ayant touchés les résidences autonomie au cours de l'année 2023. Au total cela représente une hausse de 10 %.

➤ **L'exploitation du bâtiment**

Les locations immobilières (loyers + charges + taxes foncières = 400 K€) progressent de +23 K€ soit de +5,1 %. Cette variation est essentiellement due à l'augmentation de la taxe foncière estimée à 33% pour l'année 2024.

Les frais d'entretien des bâtiments (203,6 K€) sont en hausse de +64,1 K€ (soit +46,01 %) dû aux travaux réalisés en 2023, dans le cadre du contrat de Quasi Régie passé avec la Ville, qui seront facturés en 2024.

Les dotations aux amortissements des immobilisations (451 K€) en prévision pour 2024, progressent de +78,3 K€ suite aux travaux et achats réalisés sur 2022 et 2023 facturés en 2024.

➤ **Les frais de siège** (225 K€)

Le montant des frais de siège progresse de +43,58 K€. Ce montant a été calculé sur la base de 5,15 % (taux autorisé par les autorités de tarification) des dépenses de fonctionnement du CA 2022.

NB : Il est à noter que conformément à la volonté politique d'une réalisation au réel du coût de fonctionnement des services portés par le CCAS, la réalisation de ce poste sera ajustée au montant effectif au compte administratif et compensée par une subvention Ville complémentaire du même montant.

➤ **La masse salariale**

Les dépenses de personnel (2 126 K€) sont en augmentation de 65 K€ par rapport à 2023 soit +3,12 %.

- celle des **permanents (1 989,71 K€) augmente de 212,86 K€**, alors que les effectifs restent stables avec 45,40 ETP.

La masse salariale progresse de manière plus significative, du fait de la mise en œuvre de la prime Grand Age, et de la prise en compte du reclassement en catégorie B des Aides-soignantes, majorant leurs coûts moyens et impactant le budget de 30 K€.

Par ailleurs diverses revalorisations et avancements de carrières complètent la majoration de ce poste.

L'enveloppe du **remplacement (136 K€) et 4,2 ETP en forte hausse par rapport au BP 2023 (+46,11%)**. Ce poste a fait l'objet d'un ajustement afin de se caler à la nécessité de recourir à l'intérim, du fait d'absentéisme.

2.2.5.2 - Budget 04 – Restauration à Domicile

| Libellés des Groupes | CA 2022 | BP 2023 | BP 2024 | Évolution entre BP 2024 et BP 2023 en % | Évolution entre BP 2024 et BP 2023 en montant |
|---|--------------------|--------------------|--------------------|---|---|
| Résultat de l'exercice antérieur | 0,00 k€ | 0,00 k€ | 0,00 k€ | 0,00% | 0,00 k€ |
| Gpe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante | 785,90 k€ | 877,74 k€ | 909,38 k€ | 3,60% | 31,64 k€ |
| Gpe II : Dépenses afférentes au personnel | 605,24 k€ | 585,21 k€ | 662,93 k€ | 13,28% | 77,72 k€ |
| Gpe III : Dépenses afférentes à la structure | 48,59 k€ | 62,81 k€ | 71,77 k€ | 14,26% | 8,96 k€ |
| Totaux DEPENSE | 1 439,74 k€ | 1 525,76 k€ | 1 644,07 k€ | 7,75% | 118,31 k€ |
| Résultat de l'exercice antérieur | 0,00 k€ | 0,00 k€ | 0,00 k€ | 0,00% | 0,00 k€ |
| Gpe I : Produits de la tarification | 59,09 k€ | 0,00 k€ | 0,00 k€ | 0,00% | 0,00 k€ |
| Gpe II : Autres produits relatifs à l'exploitation | 1 288,37 k€ | 1 512,68 k€ | 1 154,78 k€ | -23,66% | -357,90 k€ |
| Gpe III : Produits encaissés et produits non encaissables | 13,15 k€ | 13,08 k€ | 489,29 k€ | ³ 640,77% | 476,21 k€ |
| Totaux RECETTE | 1 360,61 k€ | 1 525,76 k€ | 1 644,07 k€ | 7,75% | 118,31 k€ |
| Résultat de l'exercice | -79,13 k€ | 0,00 k€ | 0,00 k€ | | |

Activité

| | CA 2021 | CA 2022 | BP 2023 | BP 2024 |
|-----------------|---------|---------|---------|---------|
| Nombre de repas | 151 230 | 144 200 | 144 800 | 151 200 |

8 tournées quotidiennes sont mises en place en 2024 permettant d'assurer la distribution de 12 500 repas mensuels tout en engageant progressivement la transition vers l'utilisation de nouveaux contenants recyclables qui occasionneront une adaptation de l'organisation de travail (notamment temps nécessaire à la récupération des contenants vides).

Evolution des recettes : 1 644,07 K€ soit +7,75 % (+118,31 K€)

Les principales variations de recettes entre les BP 2023 et BP 2024 sont :

- **Recettes de facturation de repas des usagers + ASL (1 154 K€) +46,1 K€** : les recettes liées à la vente des repas sont en augmentation de +46,1 K€ compte tenu de la diminution du nombre de repas prévisionnels partiellement compensée par la hausse de tarifs qui sera appliquée en 2024.

➤ **La subvention Ville (473,6 K€)**

Le financement des équipements fait l'objet d'un soutien accru par la subvention Ville comme c'est le cas pour l'ensemble de la politique des personnes âgées. Elle progresse de +69,7 K€ par rapport au BP 2023, soit +17,26 %.

Evolution des dépenses : 1 644,07 K€ soit +7,75 % (+118,31 K€)

Les principales **variations de dépenses entre les BP 2023 et 2024** sont :

- **Achat de repas** 736 K€ identique à la somme par rapport au BP 2023 du fait de la diminution du nombre de repas prévisionnels inscrits au BP 2023 soit 12 600 repas mensuels, 151 200 repas annuels.

Concernant **la masse salariale** (662,9 K€), elle évolue de **+77,7 K€ soit +13,28 %** :

- Celle des **permanents (596 K€)** augmente (**+95,6 K€** soit +22 %) ce poste tient compte de l'impact de la revalorisation du point d'indice de 3,5 %.
- La masse salariale du **remplacement - dont intérimaires - (51,4 K€) est identique au BP 2023.**

2.2.5.3 - Budget 06 – Centre de Jour et Maison des aidant-es

| Libellés des Groupes | CA 2022 | BP 2023 | BP 2024 | Évolution entre BP 2024 et BP 2023 en % | Évolution entre BP 2024 et BP 2023 en montant | Résultats par section | | |
|---|------------------|------------------|------------------|---|---|-----------------------|----------------|-----------------|
| | | | | | | Hébergement | Dépendance | Soins |
| Résultat de l'exercice antérieur | 0,00 k€ | 0,00 k€ | 0,00 k€ | 0,00% | 0,00 k€ | | | |
| Gpe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante | 239,79 k€ | 126,09 k€ | 138,09 k€ | 9,52% | 12,00 k€ | | | |
| Gpe II : Dépenses afférentes au personnel | 654,68 k€ | 682,56 k€ | 730,19 k€ | 6,98% | 47,63 k€ | | | |
| Gpe III : Dépenses afférentes à la structure | 39,67 k€ | 60,94 k€ | 53,14 k€ | -12,80% | -7,80 k€ | | | |
| Totaux DEPENSE | 934,14 k€ | 869,59 k€ | 921,42 k€ | 5,96% | 51,83 k€ | 414,7 K€ | 85,1 K€ | 421,6 K€ |
| Résultat de l'exercice antérieur | 0,00 k€ | 0,00 k€ | 0,00 k€ | 0,00% | 0,00 k€ | | | |
| Gpe I : Produits de la tarification | 768,64 k€ | 709,28 k€ | 737,87 k€ | 4,03% | 28,59 k€ | | | |
| Gpe II : Autres produits relatifs à l'exploitation | 179,91 k€ | 153,35 k€ | 0,00 k€ | -100,00% | -153,35 k€ | | | |
| Gpe III : Produits encaissés et produits non encaissables | 7,00 k€ | 6,96 k€ | 183,55 k€ | 2 537,18% | 176,59 k€ | | | |
| Totaux RECETTE | 955,55 k€ | 869,59 k€ | 921,42 k€ | 5,96% | 51,83 k€ | 414,17 K€ | 85,1 K€ | 421,6 K€ |
| Résultat de l'exercice | 21,41 k€ | 0,00 k€ | 0,00 k€ | | | | | |

Activité

| 24 places d'AJ | CA 2022 | Exercices | | | Évolution BP 24/23 |
|---------------------------------|---------|-----------------------------|--|---------|--------------------|
| | | BP 2023 Proposé par le CCAS | BP 2023 Retenu par les autorités de tarification | BP 2024 | |
| Taux d'occupation | 53,35 % | 70,00 % | 78,00 % | 65,00 % | -13 % |
| Nombre de jours facturés | 3253 | 4 267 | 4 755 | 3 962 | -1 063 |

Le taux d'occupation (TO) prévu en 2024 de 65 % est en baisse par rapport au BP 2023, soit 5% par rapport au taux initialement proposé par le CCAS avant procédure contradictoire, et -13% par rapport au taux retenu par la tutelle.

Le TO proposé pour le BP 2024 se limite donc à 65 %.

Les recettes de fonctionnement : 921,42 K€ soit +5,96 % (+51,83 K€)

Les principales variations des recettes entre BP 2023 et BP 2024 sont :

- **Les produits de la tarification** (709,3 K€) augmentent (+40 K€)
 - *Le forfait soins du Centre d'Accueil de Jour* (317,08 K€) augmente de +12,04 K€ par rapport à 2023 (soit +5,34 %). Il est calculé sur la base notifiée de 2022, majorée d'un taux d'actualisation de +1 %.

- *Le forfait soins de la Maison des Aidant-es* (112,21 K€) augmente de 4,26 K€ par rapport à 2023 (soit +3,95 %). Il est calculé sur la base notifiée de 2023, majorée d'un taux d'actualisation de +1 %.
- *Les recettes d'hébergement et dépendance* (255,1 K€) augmentent de 10,28 K€, soit +4,19 %.
- *Prime Grand Age* (17,02 K€) : le montant inscrit au budget 2024 correspond à la recette ARS 2024 actualisée de +1 %. Il est à noter que ce montant ne couvre pas intégralement la dépense de masse salariale associée.

➤ **La subvention Ville** (176,5K€)

Le financement des équipements fait l'objet d'un soutien accru par la subvention Ville comme c'est le cas pour l'ensemble de la politique des personnes âgées. Elle progresse de +23 K€ par rapport au BP 2023, soit 15,13 %. Elle couvre notamment l'intégralité des frais de siège comme prévu contractuellement par le CPOM à hauteur 5,5 %, et plus globalement 19,2 % des dépenses de l'équipement compte tenu des recettes liées au taux d'occupation.

Les dépenses de fonctionnement : 921,42 K€ soit +5,96 % (+51,83 K€)

Les principales **variations de dépenses entre BP 2023 et BP 2024** sont :

Les dépenses de personnel (730,19 K€) sont en augmentation (+47,63 K€) soit 6,98 %, alors que l'effectif global est en baisse avec 11,93 ETP (soit -1,12 ETP).

- Le personnel permanent soit 626,3 K€ et 11,3 ETP

L'effectif des personnels permanents baisse de -1,3 ETP ainsi que la masse salariale de -15,44 K€.

- Le personnel remplaçant soit 19,6 K€ et 0,43 ETP (IDE) :

La suppression du poste d'aide médico psychologue (-0,02 ETP) n'a pas d'impact sur la masse salariale, du fait de la revalorisation salariale du poste d'infirmière.

➤ **Participation au transport des usagers du Centre de Jour** (35 K€)

Ce poste diminue de -12 K€, soit +25,78 %, du fait de la prévision de TO à la hausse par rapport au BP 2023.

➤ **Dépenses liées au bâtiment** (2,3 K€)

Cette dépense est en baisse par rapport au BP 2023, soit -5,2 K€. Toutefois, ce montant sera réajusté en fonction des travaux prévu en 2023.

➤ **Les frais de siège (48,1 K€)**

Le montant des frais de siège (au c/6287) augmente de +9,68 % soit +4,2 K€. Celui inhérent au Centre d'Accueil de Jour est prévu pour 40,6 K€ et celui de la Maison des Aidant-es représente 7,5 K€. Ces montants ont été calculés sur la base de 5,15 % (taux autorisé par les autorités de tarification) des dépenses de fonctionnement du CA 2022.

NB : Il est à noter que conformément à la volonté politique d'une réalisation au réel du coût de fonctionnement des services portés par le CCAS, la réalisation de ce poste sera ajustée au montant effectif au compte administratif et compensée par une subvention Ville complémentaire du même montant. Ce point sera étudié et arbitré, pour les années à venir, dans le cadre du CPOM en cours de négociation.

2.2.6 POLE DÉPENDANCE ET SOINS

2.2.6.1 - Budget 05 – Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD)

| Libellés des Groupes | CA 2022 | BP 2023 | BP 2024 | Évolution entre BP 2024 et BP 2023 en % | Évolution entre BP 2024 et BP 2023 en montant |
|---|---------------------|--------------------|--------------------|---|---|
| Résultat de l'exercice antérieur | 0,00 k€ | 0,00 k€ | 0,00 k€ | 0,00% | 0,00 k€ |
| Gpe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante | 554,87 k€ | 570,49 k€ | 310,29 k€ | -45,61% | -260,20 k€ |
| Gpe II : Dépenses afférentes au personnel | 3 516,39 k€ | 4 097,18 k€ | 4 166,38 k€ | 1,69% | 69,20 k€ |
| Gpe III : Dépenses afférentes à la structure | 84,94 k€ | 23,61 k€ | 30,25 k€ | 28,12% | 6,64 k€ |
| Totaux DEPENSE | 4 156,21 k€ | 4 691,28 k€ | 4 506,92 k€ | -3,93% | -184,36 k€ |
| Résultat de l'exercice antérieur | 0,00 k€ | 0,00 k€ | 0,00 k€ | 0,00% | 0,00 k€ |
| Gpe I : Produits de la tarification | 4 419,02 k€ | 4 234,90 k€ | 4 230,83 k€ | -0,10% | -4,07 k€ |
| Gpe II : Autres produits relatifs à l'exploitation | 96,46 k€ | 456,28 k€ | 4,17 k€ | -99,09% | -452,11 k€ |
| Gpe III : Produits encaissés et produits non encaissables | 67,88 k€ | 0,10 k€ | 271,92 k€ | 271 821,00% | 271,82 k€ |
| Totaux RECETTE | 4 583,37 k€ | 4 691,28 k€ | 4 506,92 k€ | -3,93% | -184,36 k€ |
| Résultat de l'exercice | 427 160,22 € | 0,00 € | 0,00 € | | |

L'ensemble des dépenses de fonctionnement du budget 5 s'élève à 4 506,92K€ au BP 2024.

Activité

| Activité | CA 2022 | Exercices | |
|---------------------------|---------|-----------|---------|
| | | BP 2022 | BP 2024 |
| Taux d'occupation | 66,80 % | 85,58 % | 85,58% |
| Nombre de journées | 75 555 | 80 902 | 80 902 |

| | Places installées | Places Occupées BP 2024 | Places Occupées BP 2023 | Places Occupées 2022 |
|---------------------------|-------------------|-------------------------|-------------------------|----------------------|
| Personnes Agées | 240 | 204 | 204 | 204 |
| Personnes Handicapées | 9 | 8 | 8 | 8 |
| Equipe Spéciale Alzheimer | 10 | 10 | 10 | 10 |
| Totaux | 259 | 222 | 222 | 222 |

Les prévisions d'activité 2024 tiennent compte de :

- **259 lits :**

La capacité prévue du SSIAD sur 2024 est de 240 lits personnes âgées, 9 lits personnes handicapées et 10 places spécialisées Alzheimer. Le nombre de journées théoriques est de 91 134 jours (249 lits x 366 jours) auxquelles s'ajoutent les journées de prise en charge par l'Equipe Spécialisée Alzheimer, soit un total de 94 794 journées théoriques.

Le nombre de journées prévisionnelles pour le SSIAD (Hors Alzheimer) 2024 est de 77 485 jours dont 74 665 journées pour les personnes âgées et 2 820 journées pour les personnes handicapées. L'occupation des places Alzheimer étant prévue avec un taux de 100% d'activité.

Globalement le taux d'occupation des SSIAD est donc maintenu comme en 2023 à 85,6 %.

Les recettes de fonctionnement : 4 506,9 K€ soit -3,9 % (-184,36 K€)

Les principaux postes de recettes ayant connu une évolution significative au budget 2024 sont les suivants :

➤ **Dotation soins** (3 929 K€)

Elle diminue – 40,8 K€ soit -1,02 %. Elle est calculée sur la base notifiée de 2023, majorée d'un taux d'actualisation de +1 %. L'ARS ayant appliqué une retenue correspond au résultat excédentaire de 2022.

➤ **CNR (Crédits Non Reconductibles)** (292 K€)

Le montant inscrit au budget 2024 correspond à la recette ARS Prime Grand Age 2023 actualisée de +1%.

➤ **Subvention Ville** (271,9 K€)

Le financement des équipements fait l'objet d'un soutien par la subvention Ville comme c'est le cas pour l'ensemble de la politique des personnes âgées. Elle diminue fortement de -180,18 K€ par rapport au BP 2023, soit -39,86 %. Elle couvre notamment l'intégralité des frais de siège comme prévu contractuellement par le CPOM à hauteur 5,5%. Cette baisse est également à mettre en lien avec les résultats excédentaires des derniers exercices.

Les dépenses de fonctionnement : 4 506,92K€ soit -3,93 % (- 184,36 K€)

Les principaux postes de dépenses ayant connu une évolution significative au budget 2024 sont les suivants :

➤ **Les dépenses de personnels**

Les dépenses de personnel (4 166,38 K€) sont en hausse de 69,20 K€ par rapport à 2023 soit +1,69%.

○ Le personnel permanent soit 3 899 K€ et 78,15 ETP

Le niveau d'activité et d'ETP déployés est ajusté à l'activité du service. L'équipe pluridisciplinaire est renforcée avec le transfert d'un ergothérapeute et d'un psychologue.

La masse salariale a été ajustée tout en absorbant l'effet année pleine des mesures du Ségur (8 mois en 2022, 12 mois en 2023), l'impact de la revalorisation du point d'indice de 3,5 % et la revalorisation en catégorie B des Aides-soignant-es, qui constitue 70 % de l'effectif.

Outre l'impact généré par les variations d'ETP, la masse salariale tient compte également de l'ajustement de la Prime Grand Age (113,2 K€) et de la Prime Ségur (191,1 K€), de l'impact de la revalorisation du point d'indice de 3,5% (+61,4 K€) ainsi que de la revalorisation en catégorie B des Aides-soignant-es.

Le montant des recettes estimé de la Prime Grand Age s'élève à 133,3 K€ et le montant des dépenses estimé s'élève 113,2 K€. La prime Ségur est quant à elle de 85€ en dépenses et son montant de recette estimé est de 325,8 K€.

NB : Il est à noter que les revalorisations PGA sont partiellement compensées par la dotation ARS associée estimée à 459,1 K€.

- Le personnel remplaçant soit 175,4 K€ et 3,95 ETP :

Ce poste est en progression, et anticipe un absentéisme prévisible (maternités d'une part, évolution de la pyramide des âges).

- L'intérim :

Le poste d'intérim 2024 est en diminution par rapport à celui inscrit en 2023 soit -2 K€ :

- des infirmier-ères 4 K€
- des aides-soignant-es 6 K€ (-3 K€)

Ces ajustements sont réalisés en lien avec les montants consommés sur les exercices antérieurs.

- **Les frais de télécommunication (13,4 K€)**

Après réajustement sur la base des factures observées sur 2023 notamment en matière de téléphonie mobile, l'enveloppe diminue de -14,5 K€ au budget 2024.

- **Frais de siège (225,3 K€)**

Le montant est en baisse de -239,7 K€, soit – 51,54 %. Le taux appliqué pour le calcul des FS 2024 est conforme au CPOM, soit 5,5% Pour le BP 2023, un taux de 19, avait été appliqué.

- **Amortissement des biens (4,3 K€)**

2.2.6.2 - Budgets 11, et 16 : Les EHPAD✓ **Budget 11 – EHPAD Lucie Pellat**

| Libellés des Groupes | CA 2022 | BP 2023 | BP 2024 | Évolution entre BP 2024 et BP 2023 en % | Évolution entre BP 2024 et BP 2023 en montant | Résultats par section | | |
|---|--------------------|--------------------|--------------------|---|---|-----------------------|-----------------|-------------------|
| | | | | | | Hébergement | Dépendance | Soins |
| Résultat de l'exercice antérieur | 0,00 k€ | 0,00 k€ | 0,00 k€ | 0,00% | 0,00 k€ | | | |
| Gpe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante | 1 003,79 k€ | 878,42 k€ | 1 038,40 k€ | 18,21% | 159,98 k€ | | | |
| Gpe II : Dépenses afférentes au personnel | 2 554,37 k€ | 2 298,57 k€ | 2 296,43 k€ | -0,09% | -2,14 k€ | | | |
| Gpe III : Dépenses afférentes à la structure | 508,34 k€ | 506,10 k€ | 615,56 k€ | 21,63% | 109,46 k€ | | | |
| Totaux DEPENSE | 4 066,50 k€ | 3 683,09 k€ | 3 950,38 k€ | 7,26% | 267,29 k€ | 2 085,1 K€ | 577,1 K€ | 1 287,1 K€ |
| Résultat de l'exercice antérieur | 0,00 k€ | 0,00 k€ | 0,00 k€ | 0,00% | 0,00 k€ | | | |
| Gpe I : Produits de la tarification | 3 276,97 k€ | 3 400,51 k€ | 3 762,93 k€ | 10,66% | 362,42 k€ | | | |
| Gpe II : Autres produits relatifs à l'exploitation | 458,65 k€ | 270,02 k€ | 0,00 k€ | -100,00% | -270,02 k€ | | | |
| Gpe III : Produits encaissés et produits non encaissables | 67,26 k€ | 12,56 k€ | 187,45 k€ | 1 392,44% | 174,89 k€ | | | |
| Totaux RECETTE | 3 802,88 k€ | 3 683,09 k€ | 3 950,38 k€ | 7,26% | 267,29 k€ | 2 085,1 K€ | 577,1 K€ | 1 287,1 K€ |
| Résultat de l'exercice | -263,62 k€ | 0,00 k€ | 0,00 k€ | | | | | |

Activité**Nombre de places : 79**

| Activité | CA 2022 | Exercices | | | Evolution entre BP 24/23 |
|---------------------------------|---------|-----------------------------|--|---------|--------------------------|
| | | BP 2023 Proposé par le CCAS | BP 2023 Retenu par les autorités de tarification | BP 2024 | |
| Taux d'occupation | 86,76% | 89,24% | 91,00% | 95 % | 5,76% |
| Nombre de jours facturés | 25 018 | 26 732 | 26 240 | 25 729 | -492 |

Le taux d'occupation (TO) prévu en 2024 de 95 % est en hausse par rapport au BP 2023, soit 5,76% par rapport au taux initialement proposé par le CCAS avant procédure contradictoire, et en légère hausse également par rapport au taux retenu par les autorités de tarification.

Evolution des recettes : 3 950,38 K€ soit +7,26% (+267,29 K€)

Les principales **variations de recettes entre les BP 2023 et BP 2024** sont :

- **Les produits de la tarification** (3 762,93K€) augmentent de 362,42 K€ par rapport au BP 2023 (10,66%)
 - *Le forfait soins* (991,3 K€) augmente de +51,9 K€ par rapport à 2023 (soit +5,24%) Il est calculé sur la base notifiée de 2023, majorée d'un taux d'actualisation de +1%.
 - *Prime Grand Age* (40,3 K€) : augmente de +2,1 K€ par rapport à 2023 (soit +5,47%). Il est calculé sur la base notifiée de 2023, majorée d'un taux d'actualisation de +1%. Il est à noter que ce montant ne couvre pas intégralement la dépense de masse salariale associée.
 - *Prime Ségur* (230 K€) : augmente de +8,3 K€ par rapport à 2023 (soit +3,74 %). Il est calculé sur la base notifiée de 2023, majorée d'un taux d'actualisation de +1 %. Il est à noter que ce montant ne couvre pas intégralement la dépense de masse salariale associée.
 - *Le forfait dépendance* (452,4 K€) : augmente de +1,6 K€ par rapport à 2023 (soit +0,36%).
 - *Les recettes d'hébergement* (1 926,1 K€) augmente de +292,6 K€ par rapport à 2023, soit 17,91%. Cette augmentation est la composante de plusieurs facteurs :
 - un taux d'occupation supérieur au BP 2023
 - l'augmentation des tarifs de +1,1%.

➤ **Subvention Ville** (171,1 K€)

Le financement des équipements fait l'objet d'un soutien accru par la subvention Ville comme c'est le cas pour l'ensemble de la politique des personnes âgées. Elle diminue fortement de -99,1 K€ par rapport au BP 2023 (-36,65%), conformément à ce qui est prévu par le CPOM qui les limite à hauteur de 5,5% du réalisé N-2.

Evolution des dépenses : 3 950,38 K€ soit +7,26% (+267,3 K€)

Les principales **variations de dépenses entre les BP 2023 et BP 2024** sont :

➤ **Les dépenses de personnel**

Les dépenses de personnel (2 296,4 K€) varient à la marge (0,09%) par rapport à 2023 soit --2,14 K€.

- Le personnel permanent soit 2 023,6 K€ et 40,10 ETP :

L'effectif des personnels permanents augmente, soit +1,4 ETP, ainsi que la masse salariale (+168,6 K€).

Cette variation d'ETP s'explique par la création d'un poste d'IDE (+67 K€) et par l'impact de la revalorisation en catégorie B des Aides-soignant-es.

- Le personnel remplaçant, soit 345,2 K€ et 6,55 ETP :

Ce poste enregistre une diminution de -1 ETP, soit une baisse de -33,7 K€.

- L'intérim (42 K€) :

Aucun changement n'est remarqué sur ce poste :

- des infirmier-ères 8 K€
- des Aides-soignant-es 29 K€
- des Auxiliaire de Vie 5 K€

- Mise à disposition Médecin-Médecin coordinateur (0,6 ETP) :

Compte tenu de la non-reconduction de la convention de mise à disposition du Médecin par la Communauté de communes du Grésivaudan, cette dépense ne figurait plus au BP 2023. Le nombre d'ETP de médecin coordonnateur est maintenu à 0,4 ETP au BP 2024.

- **Dotations aux amortissements (89,2 K€)**

Les dotations aux amortissements sont en augmentation (+39,4 K€) par rapport au BP 2023 en lien avec les travaux d'aménagements réalisés au sein de l'équipement en 2023.

- **Dépenses liées au bâtiment (121,6 K€)**

Les frais de quasi régie sont baisse (soit -21 K€ %) suite à la signature de l'avenant numéro 2.

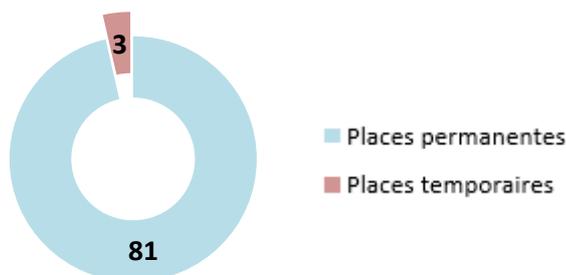
- **Les frais de siège (188 K€)**

Le montant des frais de siège est en hausse (+24,8 K€). Ce montant a été calculé sur la base de 5,15 % (taux autorisé par les autorités de tarification) des dépenses de fonctionnement du CA 2022, conformément aux indications du CPOM.

NB : Il est à noter que conformément à la volonté politique d'une réalisation au réel du coût de fonctionnement des services portés par le CCAS, la réalisation de ce poste sera ajustée au montant effectif au compte administratif et compensée par une subvention Ville complémentaire du même montant

✓ **Budget 16 – EHPAD André Léo**

| Libellés des Groupes | CA 2022 | BP 2023 | BP 2024 | Évolution entre BP 2024 et BP 2023 en % | Évolution entre BP 2024 et BP 2023 en montant | Résultats par section | | |
|---|--------------------|--------------------|--------------------|---|---|-----------------------|-----------------|-------------------|
| | | | | | | Hébergement | Dépendance | Soins |
| Gpe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante | 274,12 k€ | 989,93 k€ | 1 028,28 k€ | 3,87% | 38,35 k€ | | | |
| Gpe II : Dépenses afférentes au personnel | 847,25 k€ | 2 519,23 k€ | 2 755,91 k€ | 9,39% | 236,68 k€ | | | |
| Gpe III : Dépenses afférentes à la structure | 230,56 k€ | 830,27 k€ | 815,21 k€ | -1,81% | -15,06 k€ | | | |
| Totaux DEPENSE | 1 351,93 k€ | 4 339,43 k€ | 4 599,39 k€ | 5,99% | 259,96 k€ | 2 650,7 K€ | 624,1 K€ | 1 324,6 K€ |
| Gpe I : Produits de la tarification | 960,90 k€ | 4 206,41 k€ | 4 129,17 k€ | -1,84% | -77,24 k€ | | | |
| Gpe II : Autres produits relatifs à l'exploitation | 93,67 k€ | 133,02 k€ | 3,56 k€ | -97,32% | -129,46 k€ | | | |
| Gpe III : Produits encaissés et produits non encaissables | 0,00 k€ | 0,00 k€ | 466,66 k€ | 0,00% | 466,66 k€ | | | |
| Totaux RECETTE | 1 054,57 k€ | 4 339,43 k€ | 4 599,39 k€ | 5,99% | 259,96 k€ | 2 650,7 K€ | 624,1 K€ | 1 324,6 K€ |
| Résultat de l'exercice | -297,36 k€ | 0,00 k€ | 0,00 k€ | | | | | |

Activité**Nombre de places : 84**

| Activité | CA 2022 | Exercices | | | Evolution entre BP 24/23 |
|---------------------------------|---------|------------------------------|--------------------------------|---------|--------------------------|
| | | BP 2023* Proposé par le CCAS | BP 2023* Retenu par la tutelle | BP 2024 | |
| Taux d'occupation | 0,00 % | 97,00 % | 95,00 % | 97,53 % | 2,53 % |
| Nombre de jours facturés | 0 | 29 740 | 9 736 | 28 913 | -827 |

Le taux d'occupation (TO) prévu en 2024 est de 97,53% et le nombre de journées correspondant est fixé à 28 913, conformément aux objectifs du CPOM.

Les recettes : 4 599,39 K€

Les principaux postes de recettes du budget 2024 sont :

- **Les produits de la tarification** (4 129,17 K€) représentent 89,77 % des recettes :
 - *Le forfait soins* (1 599 K€) a été estimé d'après les montants notifiés en 2023 sur les EHPAD gérés par le CCAS de la Ville de Grenoble, majoré d'un taux d'actualisation de +1%.
 - *La Prime Grand Age* (50,2 K€) a été estimée d'après les montants notifiés en 2023 aux EHPAD gérés par le CCAS de la Ville de Grenoble, majoré d'un taux d'actualisation de +1%.
 - *Prime Ségur* (257 K€) a été estimée d'après les montants notifiés en 2023 aux EHPAD gérés par le CCAS de la Ville de Grenoble, majoré d'un taux d'actualisation de +1%.
 - *Le forfait dépendance* (603,2 K€) a été estimé d'après les montants notifiés en 2023 aux EHPAD gérés par le CCAS de la Ville de Grenoble.
 - *Les recettes d'hébergement* (1 926,08 K€) ont été estimées sur la base des tarifs proposés ci-dessous et avec un taux d'occupation de 97,53%.

- **Subvention Ville**

La subvention Ville d'un montant de 443,33 K€ couvre 9,42 % des dépenses.

Les dépenses : 4 599 ,39 K€

- **Les dépenses de personnel**

Les dépenses de personnel s'élèvent à 2 755,91 K€ et représentent 60 % des dépenses de l'exercice :

- Le personnel permanent soit 2 255,21 K€ et 47,78 ETP :
Dont Prime Grand Age (+33,5 K€), Prime Ségur (+216,7 K€) et revalorisation du point d'indice 3,5% (+15,7 K€).
Le nombre d'ETP de médecin coordonnateur est porté à 0,6 ETP au BP 2024.

- Le personnel remplaçant soit 353,09 K€ et 7,70 ETP :

Le volume de remplacement est resté stable par rapport au BP 2023

- L'intérim (90 K€) :

Les difficultés rencontrées à pourvoir les besoins en remplacement du personnel médical justifient l'inscription d'un budget prévisionnel de 90 K€ sur ce poste de dépense : infirmières 50 K€, aide-soignant-es 30 K€ et auxiliaire de vie 10 K€.

- Intervenants extérieurs (27,5 K€) :

Cette enveloppe est destinée à financer les dépenses liées à l'intervention d'un-e éducateur-riche physique adapté (8 K€), d'un art thérapeute (5 K€), ainsi que d'autres animations ponctuelles (14,5 K€).

- **Les frais de siège (222,9 K€)**

Le montant des frais de siège a été calculé sur la base de 5,15 % (taux autorisé par les autorités de tarification) des dépenses de fonctionnement du BP 2023 dans la mesure où l'établissement a ouvert ses portes en 2022 et n'a fonctionné que sur 4 mois.

NB : Il est à noter que conformément à la volonté politique d'une réalisation au réel du coût de fonctionnement des services portés par le CCAS, la réalisation de ce poste sera ajustée au montant effectif au compte administratif et compensée par une subvention Ville complémentaire du même montant.

- **Locations immobilières (468,5 K€)**

Le montant de la redevance inscrit correspond à la dernière estimation fournie par le bailleur avec mise en œuvre des emprunts bancaires début 2024.

2.2.7 SYNTHÈSE DE L'INVESTISSEMENT DASPA

| Opérations | 2024 |
|--|--------------------|
| Cité des Aîné-es et des Aidant-es - préfiguration phase 1 | 850 000 € |
| EHPAD LUCIE PELLAT | 0 € |
| NOUVELLE RESIDENCE AUTONOMIE SAINT BRUNO - Mobilier | |
| Cité des Aîné-es et des Aidant-es - phase 2 (entre 540 K€ et 1 120 k€) | |
| Regroupement ou relogement des SSIAD (1M€) | |
| EHPAD André Léo - Café Léo - Dépenses | |
| EHPAD André Léo - café Léo - Recettes | 138 680 € |
| Autres DASPA Dépenses | 298 500 € |
| dont rénovation des Résidences Autonomie | 120 000 € |
| Autres DASPA recettes | 72 000 € |
| Dont travaux contre légionellose | 178 000 € |
| Opérations Personnes Agées (dépenses) | 1 148 500 € |
| Opérations personnes Agées (recettes) | 210 680 € |

✓ EHPAD Saint Bruno

À la suite de sa décision de reconvertir entièrement l'EHPAD Saint-Bruno en Résidence Autonomie de 75 places (± 2 places) prise en septembre 2021, le CCAS a signé un contrat de coopération public/public avec ACTIS, bailleur social propriétaire du bâtiment, le 23 novembre 2023.

Ce contrat prévoit qu'ACTIS porte, en investissement, l'opération et que le CCAS la porte, en fonctionnement, via une redevance dont le montant a été limité à hauteur de 720 K€ pour les 10 premières années.

La provision de 500 K€ initialement inscrite en 2025 pour couvrir les dépenses à charge du CCAS (mobilier, numérique, sécurisation par salto, etc.) a été décalée à 2026 pour tenir compte du retard pris par les négociations du contrat de coopération public/public.

Livraison prévisionnelle : 2026-2027

✓ Cité des Aîné-es et des Aidant-es

La Cité des Aîné-es et des Aidant-es a été pensée par le CCAS comme un espace ressources sur les questions liées au vieillissement proposant une offre dans et hors les murs pour assurer six fonctions principales : informer, orienter, animer, ressource, observer et diffuser.

Après les études menées en 2023, une enveloppe de 850 k€ est inscrite en 2024 pour la réalisation des travaux de la première phase, qui consistent en des travaux d'urbanisme tactique devant permettre l'installation de la Cité des Aîné-es et des Aidant-es au sein de l'ex-EHPAD Narvik en décembre 2024.

Une seconde phase de travaux est prévue à horizon 2026-2028 qui permettra une mise aux normes et en sécurité de l'intégralité du bâtiment, ainsi qu'une rénovation globale.

Livraison prévisionnelle phase 1 : fin 2024

Livraison prévisionnelle phase 2 : début 2029

Budget Primitif
2024

**2.3 LA DIRECTION D'ACTION
SOCIALE LUTTE CONTRE LA
PAUVRETÉ ET LA PRÉCARITÉ**

2.3.1 LA POLITIQUE SOCIALE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET LA PRÉCARITÉ

RAPPEL DES AXES STRATÉGIQUES

- **AXE1 : Affirmer l'investissement du CCAS dans l'accès aux droits fondamentaux et sociaux, la lutte contre le non recours et contre l'isolement**
- **AXE2 : Fluidifier et sécuriser les parcours rue-logement**
- **AXE 3 : Améliorer la qualité des hébergements**
- **AXE 4 : Soutenir les dynamiques de sortie de pauvreté et d'insertion**

LES ACTIONS PRIORITAIRES EN 2024

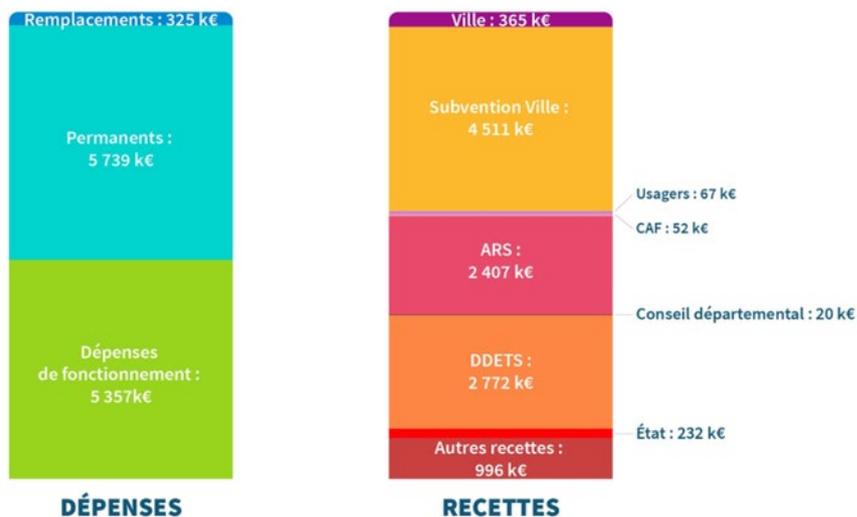
| | |
|-------|---|
| | Déploiement du dispositif Territoire Zéro Non Recours en lien avec la domiciliation et la caravane des droits |
| AXE 1 | Poursuite de l'expérimentation partenariale Contrat d'Engagement Jeunesse en rupture et adaptation du modèle face aux difficultés rencontrées |
| | Poursuite de la montée en charge de l'équipe mobile précarité santé |
| AXE 2 | Déploiement de 100 places d'hébergement d'urgence supplémentaires financées par la Ville |
| | Etude et implication dans un projet d'hébergement de personnes en situation de grande pauvreté âgées en lien avec la DDETS |
| | Poursuite et évaluation de l'expérimentation en partenariat avec Un Toit pour Tous du dispositif d'Intermédiation Locative renforcée santé |

LES ACTIONS PRIORITAIRES EN 2024

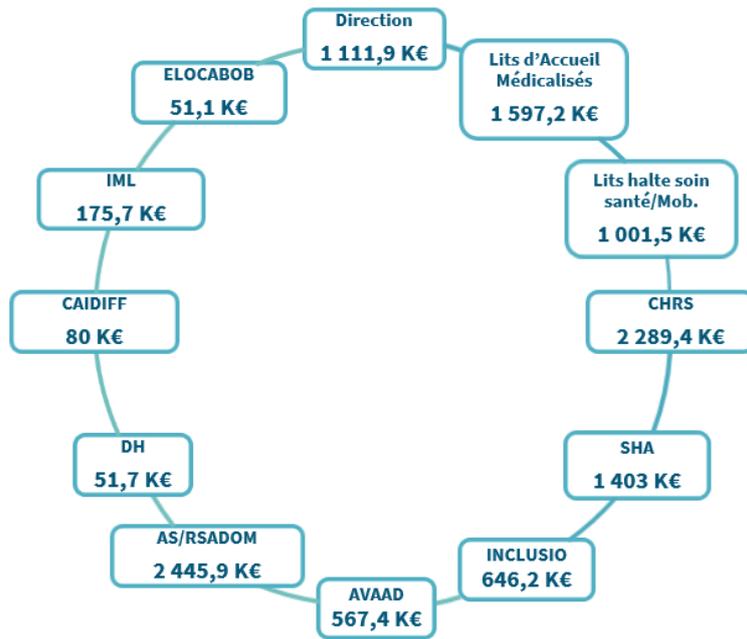
| | |
|-------|---|
| AXE 3 | Remplacement de 2 chalets du site du Rondeau |
| | Dédoublage des salles de douche dans l'aile familles du CHRS urgence CAI |
| | Poursuivre les actions d'amélioration continue de la qualité (dont actualisation et traduction des documents de la loi 2022-2) |
| AXE 4 | Déploiement de l'expérimentation Territoires Zéro Exclusion Énergétique en partenariat avec Stop Exclusion Énergétique, GAM, SOLIHA et Unicités |
| | Déploiement du dispositif d'aides facultatives aux propriétaires occupants rencontrant des difficultés budgétaires |
| | Coordination et soutien à l'extension de l'accueil de répit La Petite Pause géré par Le Fournil |
| | Ouverture de la Maison des Dons |

LA POLITIQUE SOCIALE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET LA PRÉCARITÉ – BP 2024

DASLPP BP 2024 = 11 421 K€



LES BUDGETS DE LA DASLPP – PRÉSENTATION PAR SERVICE



2.3.2 BUDGET DE DIRECTION

1. Budget prévisionnel 2024

| Chapitre | CA 2022 | BP 2023 | BP 2024 | Évolution entre BP 2024 et BP 2023 en % | Évolution entre BP 2024 et BP 2023 en montant |
|---|-------------------|------------------|-------------------|---|---|
| 042 OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS | 2,3 K€ | 4,8 K€ | 2,2 K€ | - 54,16% | - 2,6 K€ |
| ORDRE | 2,3 K€ | 4,8 K€ | 2,2 K€ | - 54,16% | - 2,6 K€ |
| 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL | 377,2 K€ | 599,3 K€ | 569,4 K€ | - 4,98% | - 29,9 K€ |
| 012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES | 296,2 K€ | 258,9 K€ | 456 K€ | + 76,12% | + 197,1 K€ |
| 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE | 62,2 K€ | 62 K€ | 72 K€ | + 16,12% | + 10 K€ |
| REEL | 735,6 K€ | 920,2 K€ | 1 097,4 K€ | + 19,25% | + 177,2 K€ |
| Total Dépenses | 737,9 K€ | 925,0 K€ | 1 099,6 K€ | + 18,87% | + 174,6 K€ |
| | | | | | |
| Chapitre | CA 2022 | BP 2023 | BP 2024 | Évolution entre BP 2024 et BP 2023 en % | Évolution entre BP 2024 et BP 2023 en montant |
| 70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES | 168 K€ | 112,5 K€ | 49,7 K€ | - 55,82% | - 62,8 K€ |
| 74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS | 230,6 K€ | 476,2 K€ | 333,2 K€ | - 30,02% | - 143 K€ |
| 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE | 29,7 K€ | 7,1 K€ | 7,1 K€ | 0% | 0 K€ |
| 013 ATTENUATION DE CHARGES | 0,3 K€ | 0 K€ | 0 K€ | 0% | 0 K€ |
| Total Recettes | 428,6 K€ | 595,8 K€ | 390 K€ | - 34,54% | - 205,8 K€ |
| | | | | | |
| Résultat de l'exercice | - 309,3 K€ | -316,7 K€ | - 709,6 K€ | - 124,06% | - 392,9 K€ |

2. Les recettes et dépenses de l'année

Evolution des recettes (390 K€) : - 205,8 K€ soit – 34,54%

Les recettes 2024 de la Direction s'élèvent à 390 K€. Ces dernières se composent de :

- **Revenus des immeubles** (7,1 K€) : liés à la poursuite de la refacturation de la mise à disposition du local situé au 51 rue des Eaux-Claires à l'association Ozanam. Les dépenses de la Direction, pour la mise à disposition, sont couvertes par cette recette. Le budget reste constant par rapport à 2023.
- Subvention de GEG (5 K€) et de la CCIAG (5 K€), dans le cadre du **projet « Abri Jeunes »** ayant débuté courant 2021, afin de couvrir les dépenses de fluides d'un logement. Le budget reste constant entre 2023 et 2024.

- Fin du financement reversé par la Ville de Grenoble, dédié au **dispositif de Lutte Contre les Addictions**, obtenu suite à la réponse à un appel à projet de l'ARS AURA, soit un budget en baisse de – 24 K€.
- **Refacturation à la Croix Rouge** de la consommation énergétique des locaux occupés rue Abbé Grégoire reste à niveau constant par rapport à 2023 (1,5 K€).
- Refacturation à la Ville de Grenoble du **Protocole Abbaye**, mis en place courant 2021, est en baisse de – 11,8 K€ pour atteindre 28,2 K€ sur 2024.
- Refacturation à la Ville de Grenoble du Protocole Alliance, est également en baisse de – 27K€ sur 2024. Cette refacturation est réorientée sur le **Protocole Occupation Ecoles**.
- **Subvention de la Ville relative aux interventions spécifiques** (évacuation de squats, prise en charge de l'accueil temporaire d'usager-ères, etc.) pour un total de 200 K€, reste constante par rapport au BP23. Au BP21, ce dispositif faisait l'objet d'une refacturation (chapitre 70). Depuis avril 2021, date de signature de la convention de financement entre la Ville et le CCAS relative aux dispositifs communs d'action sociale, la Ville verse désormais une subvention (chapitre 74).
- **Projet IML Santé +** : - 143 K€. Il s'agit du financement obtenu dans le cadre d'un appel à projet de la DDETS pour 2023, inscrit au budget principal lors du vote du budget, relatif à des actions renforcées en matière d'inter médiation locative. Le budget de ce dispositif spécifique a été inscrit au budget annexe 15 au BP 2024 expliquant la diminution enregistrée par le budget principal.
- **Projet Accueil de Nuit** : 123,2 K€. Le dispositif d'accueil de nuit développé par le CCAS en partenariat avec la Fondation Georges Boissel, financé par la DDETS, est reconduit sur l'exercice 2024 avec un budget constant par rapport à 2023.

Evolution des dépenses (1 099,6 K€) : + 174,6 K€, soit + 18,87 %

Les principaux postes de dépenses ayant connu une évolution significative entre 2023 et 2024 sont les suivants :

- Les **charges de personnel** (456 K€) évoluent de **+ 197,1 K€, soit + 76,12 %** par rapport au BP 2023. Elles correspondent à la masse salariale pour 5 ETP permanents (267,8 K€), auxquels s'ajoutent 2,5 ETP liés à l'augmentation de 100 places d'hébergement d'urgence gérées par le CCAS (148,5 K€), financé par la Ville de Grenoble dans le cadre du bouclier social et climatique, et 0,8 ETP de référent mobilité (39,6 K€). Le financement obtenu de la Ville est inscrit sur le budget du service aides sociales.
- Les **subventions** (72 K€, soit + 10 K€ par rapport à 2023) accordées à l'association EPISOL (10 K€) et à l'association ADA (52 K€) restent stables. La Ville de Grenoble va verser sur 2024 une recette de 10K€ dans le cadre du déploiement du dispositif

Bouclier Social et Climatique. En parallèle, le budget intègre une enveloppe complémentaire de 10 K€ dans le cadre du déploiement du dispositif du Bouclier Social. Elle permettra de financer certaines associations partenaires des actions de lutte contre la pauvreté.

- L'enveloppe dédiée aux **Interventions Spécifiques** (200 K€) reste stable sur l'exercice 2024. Cette enveloppe reste liée au transfert d'une partie de l'enveloppe dédiée à l'accueil au long cours au sein du dispositif hôtelier. L'objectif est de réduire significativement cet accueil au long cours et tout en conservant des possibilités d'accueil temporaire. La convention de financement entre la Ville et le CCAS prévoit la prise en charge de ces dépenses au travers de l'attribution d'une subvention couvrant l'intégralité des dépenses inscrites.
- Le **projet « Abri Jeunes »** voit son enveloppe de 30,6K€ maintenue sur 2024. Ces dernières sont couvertes, jusqu'en 2024, par un financement conjoint de la CCIAG et de GEG.
- Le **Protocole Abbaye**, qui a été signé au 1er semestre 2021 entre la Ville de Grenoble et l'association Droit au Logement, concerne la situation de personnes dépourvues de domicile personnel. L'enveloppe 2024 est en baisse de – 9,6 K€ pour n'intégrer que le dispositif MALU (28,4 K€) et les frais d'électricité (9,8 K€).
- En complément des dispositifs hôteliers financés par la subvention Ville, des dispositifs spécifiques sont refacturés en prestation de service à la Ville. Il s'agit notamment de refacturation des **logements Kogan et Petite Pause**. Pour la Petite Pause, le budget 2024 se voit attribuer une enveloppe complémentaire de + 2,4 K€ permettant la prise en charge des frais d'entretien des espaces verts (soit une enveloppe totale de 35 K€). Une enveloppe attribuée pour le paiement des frais d'électricité du logement Kogan reste stable sur 2024 (9,8 K€).
- **Projet IML santé +** : - 93 K€. Tout comme le financement obtenu de la DDETS, le budget de dépense a été inscrit sur le budget principal en 2023. Le budget de ce dispositif spécifique a été inscrit au budget annexe 15 au BP 2024.
- **Projet Accueil de Nuit** : 137,9 K€, soit + 14,7 K€ par rapport à 2023. Cette augmentation intègre l'augmentation des coûts liés aux dépenses d'alimentation, de gardiennage et énergétiques.
- **Les autres dépenses réalisées dans le cadre des actions du Bouclier Social et Climatique** : + 50K€. Les dépenses sont couvertes par le financement obtenu de la Ville.

2.3.3 POLE ACCUEIL, ACCES AUX DROITS, ACCOMPAGNEMENT

La Direction déléguée Accueil, Accès aux droits, Accompagnement assure le pilotage de politiques obligatoires et facultatives gérées par le CCAS, ou déléguées par une autre institution au CCAS en matière de lutte contre la pauvreté et la précarité. Elle comprend les services suivants : le service **Aides sociales (AS)**, le service **RSA-Domiciliation (RSADOM)**, le **Pôle Inclusion Financière (PIF)**, le **service Aller-Vers, Accès aux Droits (AVAAD)** et le Bâtiment **Bobillot**.

2.3.3.1 - Les services Aides Sociales (AS) et RSA-Domiciliation (RSADOM)

Suite à une réorganisation réalisée en 2021, le service Aides Sociales, Domiciliation, Accompagnement (ASDA) se divise désormais en deux services distincts : le service Aides Sociales (AS) et le service RSA-Domiciliation (RSADOM). Tout comme pour le BP2023, et afin de faciliter l'analyse budgétaire, le BP 2024 des deux services reste globalisé.

1. Budget prévisionnel 2024

| Chapitre | CA 2022 | BP 2023 | BP 2024 | Évolution entre BP 2024 et BP 2023 en % | Évolution entre BP 2024 et BP 2023 en montant |
|--|---------------------|--------------------|-------------------|---|---|
| 042 OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS | 1 K€ | 1 K€ | 0 K€ | - 100% | - 1 K€ |
| ORDRE | 1 K€ | 1 K€ | 0 K€ | - 100% | - 1 K€ |
| 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL | 9,1 K€ | 6,1 K€ | 6,4 K€ | + 4,91% | + 0,3 K€ |
| 012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES | 711,6 K€ | 700,4 K€ | 828,4 K€ | + 18,27% | + 128 K€ |
| 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE | 754,5 K€ | 871,1 K€ | 1 611,1 K€ | + 84,95% | + 740 K€ |
| 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES | 0,2 K€ | 0 K€ | 0 K€ | 0% | 0 K€ |
| REEL | 1 475,4 K€ | 1 577,6 K€ | 2 445,9 K€ | + 55,03% | + 868,3 K€ |
| Total Dépenses | 1 476,4 K€ | 1 578,6 K€ | 2 445,9 K€ | + 54,94% | + 867,3 K€ |
| | | | | | |
| Chapitre | CA 2022 | BP 2023 | BP 2024 | Évolution entre BP 2024 et BP 2023 en % | Évolution entre BP 2024 et BP 2023 en montant |
| 74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS | 50,6 K€ | 155 K€ | 1 472,5 K€ | + 850% | + 1 317,5 K€ |
| 75 PRODUITS EXCEPTIONNELS | 9,6 K€ | 0 K€ | 0 K€ | 0% | 0 K€ |
| 013 ATTENUATIONS DE CHARGES | 0,7 K€ | 0 K€ | 0 K€ | 0% | 0 K€ |
| Total Recettes | 60,9 K€ | 155 K€ | 1 472,5 K€ | + 850% | + 1 317,5 K€ |
| | | | | | |
| Résultat de l'exercice | - 1 415,5 K€ | -1 423,6 K€ | - 973,4 K€ | 31,62% | 450,2 K€ |

2. Evolution des recettes et dépenses de l'année

Evolution des recettes : + 1 317,5 K€, soit + 850 %

Les recettes représentent un budget total de 1 472,5 K€ et se composent de :

- La **subvention de GEG** (35 K€) pour les Chèques accompagnement personnalisé ne connaît pas d'évolution entre 2023 et 2024.
- La participation du Conseil Départemental dans le cadre de **l'accompagnement social des allocataires RSA-PSSI** (20 K€) reste stable.
- La reconduction de la **recette d'équilibre**, à budget constant par rapport à 2023 (soit une enveloppe de 100 K€ actée pour 2024) pour venir compenser une enveloppe de réserve relative aux aides sociales facultatives pour le même montant.
- La recette nouvelle obtenue de la Ville de Grenoble dans le cadre du déploiement du **Bouclier Social** de 1 280 K€. Cette recette intégrée dans le budget de ce service se décline sur plusieurs actions qui seront déployées par plusieurs services de la Direction. Les modalités de déploiement étant en cours de définition et de stabilisation, le choix a été fait d'intégrer l'intégralité de la recette sur une même ligne. Les actions concernées sont les suivantes :
 - o création de 100 places d'hébergement d'urgence supplémentaires au cours de l'année 2024 : 230 K€
 - o accompagnement budgétaire des propriétaires occupants en difficultés : 820 000 K€
 - o relèvement du plafond de reste pour vivre pour l'attribution des aides sociales facultatives : 80 K€
 - o renforcement des actions de lutte contre la précarité énergétiques : 100 K€
 - o participation au dispositif Territoires Zéro Exclusion Énergétique : 50 K€
- **AAP Domiciliation** : il s'agit d'une recette nouvelle inscrite sur 2024 de 37,5 K€

Evolution des dépenses : + 867,3 K€, soit + 54,94 %

Les dépenses s'élèvent à 2 445,9 K€ et se composent de :

- L'enveloppe des **secours** du service AS (871,1 K€) est, pour ce qui est des lignes existantes, constante par rapport à 2023. Les secours se composent de :
 - o Maintien des 4 K€ de subvention versée à une association pour faciliter l'accès au logement des jeunes travailleur-euses,
 - o 190 K€ d'aides aux vacances, auxquels s'ajoutent les 100 K€ de réserve, soit un total constant à 290 K€
 - o 300 K€ de Chèques accompagnement personnalisé (CAP), soit une augmentation de 150 K€, en déduction pour le même montant de l'enveloppe allouée à l'achat de cartes.
 - o 50 K€ pour les versements directs qui restent à budget constant.
 - o 200 K€ relatifs à la mise en place de la distribution de cartes de paiement/retrait, auxquels s'ajoutent 27,1 K€ de frais de gestion, soit une enveloppe totale à 227,1 K€. Cette baisse de – 150 K€ s'explique par le redéploiement de ces 150 K€ sur l'enveloppe allouée aux CAP.

- **Une enveloppe nouvelle de 740 K€ concernant la mise en place du Bouclier Social et Climatique** est intégrée au budget et se compose de la manière suivante : 500 K€ alloués aux versements directs, 200 K€ alloués aux cartes prépayées et 40 K€ alloués aux CAP. Cette enveloppe concerne deux actions : la mise en place d'un dispositif de soutien aux propriétaires occupants en difficultés et le relèvement du plafond de reste pour vivre permettant d'obtenir des aides facultatives motivées par des besoins fondamentaux.
- Les **dépenses de personnel** s'élèvent à 828,4 K€ (+ 128 K€/BP2023) pour une enveloppe de 808,6 K€ relative au personnels permanents (15,1 ETP pour un budget à + 146,2 K€) et une enveloppe liée aux remplacements de 19,8 K€, (soit – 18,2 K€ par rapport à 2023).
- Le budget concernant les amortissements n'est plus réinscrit sur 2024 amenant à une baisse de – 1 K€.

2.3.3.2 - Le Pôle Inclusion Financière (INCLUSIO)

1. Budget prévisionnel 2024

| Chapitre | CA 2022 | BP 2023 | BP 2024 | Évolution entre BP 2024 et BP 2023 en % | Évolution entre BP 2024 et BP 2023 en montant |
|--|-------------------|------------------|-------------------|---|---|
| 042 OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS | 0,5 K€ | 0,5 K€ | 0,5 K€ | 0% | 0 K€ |
| ORDRE | 0,5 K€ | 0,5 K€ | 0,5 K€ | 0% | 0 K€ |
| 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL | 84,5 K€ | 82 K€ | 88,1 K€ | + 7,43% | + 6,1 K€ |
| 012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES | 277,2 K€ | 323 K€ | 496,8 K€ | + 53,80% | + 173,8 K€ |
| 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE | 2,1 K€ | 10,8 K€ | 60,8 K€ | + 462,96% | + 50 K€ |
| REEL | 363,8 K€ | 415,8 K€ | 645,7 K€ | + 35,60% | + 229,9 K€ |
| Total Dépenses | 364,3 K€ | 416,3 K€ | 646,2 K€ | + 35,57% | + 229,9 K€ |
| | | | | | |
| Chapitre | CA 2022 | BP 2023 | BP 2024 | Évolution entre BP 2024 et BP 2023 en % | Évolution entre BP 2024 et BP 2023 en montant |
| 74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS | 118,2 K€ | 329,8 K€ | 316,2 K€ | - 4,12% | - 13,6 K€ |
| 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE | 10,7 K€ | 10 K€ | 10,9 K€ | + 9% | + 0,9 K€ |
| 013 ATTENUATION DE CHARGES | 0,5 K€ | 7 K€ | 7 K€ | 0% | 0 K€ |
| Total Recettes | 129,4 k€ | 346,8 K€ | 334,1 K€ | - 3,66% | - 12,7 K€ |
| | | | | | |
| Résultat de l'exercice | - 234,9 K€ | - 69,5 K€ | - 312,1 K€ | - 349,06% | - 242.6 K€ |

2. Evolution des recettes et dépenses de l'année

Evolution des recettes : - 12,7 K€, soit -3,66 %

Les recettes du PIF sont évaluées à 334,1 K€. Elles correspondent :

- Au financement de 50,6 K€ de la **DEETS** dans le cadre de la **labellisation des Points Conseil Budget** (soit + 5,6 K€/ BP2023, dû à la revalorisation des bases de financement).
- Aux financements constants de la **CCIAG** (15 K€) et de l'**AG2R** (5 K€) afin de lutter contre la précarité énergétique.
- A 180 K€ de recettes du CLER (soit une baisse de – 30,8 K€), dans le cadre du Dispositif **SLIME**, pour le financement des diagnostics énergétiques. Le calcul retenu pour le financement du dispositif est le suivant : 220 DST x 0,8 K€ = 176 K€. Ces recettes sont en baisse prévue par le règlement du financement du CLER (année 1 : financement maximum de 70 % des dépenses de fonctionnement du dispositif, année 2 : 60 %, année 3 : 50%)
- Au versement de **subventions diverses** dont le budget est en baisse de – 0,5 K€ par rapport à 2023 (38,5 K€) : 25 K€ de GEG, 2 K€ de la Métropole pour la plateforme budget (baisse de – 2 K€), 10,9 K€ de donation du Crédit municipal de Lyon (en hausse de 0,9 k€) et 0,6 K€ issu d'un financement de l'Ecole de la Deuxième Chance
- Au maintien du financement de 15 K€ de la DREETS relatif à l'**Appel A Projet « Précarité énergétique »**. Un financement complémentaire de la CAF a été inscrit au BP 2024 pour 3K€
- A la refacturation entre les budgets IML (BA08) et INCLUSIO (B01) pour 0,2 ETP de travailleur-euses social-es travaillant pour l'IML : 7K€, soit un budget constant par rapport à 2023
- Les recettes obtenues dans le cadre du **Bouclier Social et Climatique** ont été inscrites sur le budget du service AS - RSADOM. Elles seront réorientées en cours d'année vers les services concernés.

Evolution des dépenses : + 229,9 K€, soit + 35,57 %

Au BP 2024, les dépenses représentent 646,2 K€. Ces dernières se composent :

- Maintien de l'enveloppe de 10 K€ dédié au **projet de micro épargne** accompagnée. Cet outil est proposé pour compléter les solutions financières associées à l'accompagnement budgétaire réalisé par le Point Conseil Budget. Il s'agit d'une solution d'épargne pour les usager-ères en vue de la réalisation d'un projet ou pour constituer une réserve « coup dur ». L'enveloppe prévue pour le projet de micro crédits reste également à budget constant, soit 0,8 K€.
- Les actions menées par le service dans le cadre du **Bouclier Social et Climatique** se voient attribuer une enveloppe nouvelle de 75 K€ qui se répartie de la manière suivante : 30 K€ d'aides aux particuliers et 20 K€ d'aides aux structures privées dans le cadre du dispositif TZEE, auxquels s'ajoutent 22 K€ et 3 K€ de frais de communication pour le dispositif des proprios occupants.
- Des **charges à caractère général** (5,6 K€) augmentent de + 1,2 K€.
- L'enveloppe dédiée aux **diagnostics sociotechniques** baisse de - 50,1 K€, pour un montant total de 27,5 K€. La prestation devait initialement être confiée à un prestataire extérieur, mais celle-ci a finalement été internalisée.

- **Dispositif précarité énergétique** : une enveloppe nouvelle de 30 K€ est inscrite pour financer la prestation qui sera confiée aux Compagnons des bâtisseurs.
- Des **dépenses de personnel** : 496,8 K€, soit + 173,8 K€/ BP 2023 et + 53,80 %. L'enveloppe des permanents (486,9 K€ pour 11 ETP, soit + 5,64 ETP : 1 ETP de responsable du pôle INCLUSIO, 1 ETP de secrétaire, 7 ETP de CESF, 1 ETP de coordinateur d'action sociale, et 1 ETP de chargé de précarité énergétique) progresse de + 179 K€. Celle des remplacements baisse quant à elle de – 5,1 K€ pour un total de 9,9 K€.

2.3.3.3 - Le service Aller-Vers, Accès aux Droits (AVAAD)

1. Contexte

Le service **Aller-Vers, Accès aux Droits (AVAAD)** a été créé en avril 2019 dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'actions pour l'accès aux droits et la lutte contre le non-recours. Il intègre les dispositifs suivants :

- L'implication du CCAS dans le dispositif **Contrat d'Engagement Jeunes – Jeunes en Rupture** géré par la Métropole visant à lutter contre le non-recours de jeunes majeurs en situation de blocage dans leur parcours, ne disposant pas de filets de sécurité suffisants et en situation de rupture.
- La **Caravane des droits** propose une nouvelle forme d'intervention sociale en allant à la rencontre de l'ensemble des Grenoblois-es ayant une difficulté d'accès aux droits sur leurs lieux de vie sous la forme d'un véhicule mobile (aller-vers, informer, orienter, soutenir dans les démarches).
- **L'aller-vers** les publics isolés vivant dans la rue (ex maraude CCAS), dispositif historique du CCAS dont l'organisation et les missions ont été redéfinies en 2019, en articulation avec les interventions de Grenoble Alpes Métropole. Les objectifs du dispositif sont de repérer, aller à la rencontre, écouter, informer et guider les personnes vers l'accès à un socle de droits de base.
- Le **dispositif AMI Grande Marginalité** : le CCAS a répondu à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Accompagnement de personnes seules en situation de grande marginalité dans le cadre d'un lieu de vie innovant à dimension collective » de l'Etat. Le projet a été retenu et il bénéficie d'un financement sur 3 ans (mai 2021-mai 2024). Ce dernier porte sur l'ouverture de deux lieux de vie innovants à dimension collective, l'un accueillant des femmes en situation de grande exclusion avec ou sans animaux (6 places) et l'autre pour des hommes aux situations similaires (10 places).
- La gestion d'un **dispositif d'hébergement temporaire et transitoire d'environ 80 places** s'appuyant sur plusieurs modalités d'accueil : dispositif hôtelier, convention avec des partenaires hébergeurs, dispositif MALU, appartements dans le diffus, lieux d'habitat collectif conventionnés.

2. Budget prévisionnel 2024

| Chapitre | CA 2022 | BP 2023 | BP 2024 | Évolution entre BP 2024 et BP 2023 en % | Évolution entre BP 2024 et BP 2023 en montant |
|---|-----------------|-----------------|------------------|---|---|
| 042 OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS | 4,8 K€ | 4,8 K€ | 4,7 K€ | - 2,08% | - 0,1 K€ |
| ORDRE | 4,8 K€ | 4,8 K€ | 4,7 K€ | - 2,08% | - 0,1 K€ |
| 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL | 23,2 K€ | 21,8 K€ | 34,4 K€ | + 57,79% | + 12,6 K€ |
| 012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES | 302,7 K€ | 414,9 K€ | 498,5 K€ | + 20,14% | + 83,6 K€ |
| 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE | 32,8 K€ | 29,7 K€ | 29,7 K€ | 0% | 0 K€ |
| 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES | 4,2 K€ | 0 K€ | 0 K€ | 0% | 0 K€ |
| REEL | 362,9 K€ | 466,4 K€ | 562,6 K€ | + 20,62% | + 96,2 K€ |
| Total Dépenses | 367,7 K€ | 471,2 K€ | 567,3 K€ | + 20,39% | + 96,1 K€ |
| | | | | | |
| Chapitre | CA 2022 | BP 2023 | BP 2024 | Évolution entre BP 2023 et BP 2022 en % | Évolution entre BP 2023 et BP 2022 en montant |
| 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS | 3,2 K€ | 0 K€ | 11,4 K€ | | + 11,4 K€ |
| ORDRE | 3,2 K€ | 0 K€ | 11,4 K€ | | + 11,4 K€ |
| 70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES | 208,1 K€ | 209,2 K€ | 317 K€ | + 51,52% | +107,8 K€ |
| 74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS | 180 K€ | 176,8 K€ | 201,8 K€ | + 14,14% | + 25 K€ |
| 013 ATTENUATIONS DE CHARGES | 0,5K€ | 0 K€ | 0 K€ | 0% | 0 K€ |
| REEL | 388,6 K€ | 386 K€ | 518,8 K€ | + 34,40% | + 132,8 K€ |
| Total Recettes | 391,8 K€ | 386 K€ | 530,2 K€ | + 37,35% | + 144,2 K€ |
| | | | | | |
| Résultat de l'exercice | 24,1 K€ | -85,2 K€ | - 37,1 K€ | 56,45% | 48,1 K€ |

3. Evolution des recettes et dépenses de l'année

Evolution des recettes : + 144,2 K€, soit + 37.35%

Les recettes de l'AVAAD s'élèvent à 530,2 K€ (soit + 144,2 K€ et + 37,35 % par rapport au BP 2023). Ces dernières intègrent :

- Le financement du dispositif **AMI Grande marginalité** qui a débuté en mai 2021 (base de calcul = 7K€ sur 9 mois, soit 9,5K€ sur 12 mois), soit un financement total obtenu pour ce dispositif de 112,8 K€, à budget constant par rapport au BP 2023
- + 120,9 K€ de recettes liées à la refacturation à la **Ville de Grenoble** issue des dispositifs communs d'action sociale (cf. convention votée au Conseil d'Administration d'octobre 2023). Le détail des postes refacturés est le suivant :
 - 1 ETP de travailleur-se social-e du CEJ-JR (ex- CVJM) (AVAAD)
 - 0,5 ETP de chargé-e de mission accès aux droits

- 1 ETP de travailleur-se social-e dans le cadre des maraudes (AVAAD)
 - 1 ETP de travailleur-se social-e dans le cadre de l'aller-vers habitat transitoire (AVAAD)
 - 1 ETP de travailleur-se social-e dans le cadre de la caravane des droits (AVAAD)
 - 0,5 ETP d'écrivain-e public-que dans le cadre de la caravane des droits (AVAAD) à compter du 01/03/23
 - 2 ETP de travailleur-ses sociaux-les dans le cadre de l'expérimentation Territoires Zéro Non Recours à compter du 01/01/24
 - 0,7 ETP de chargé-e d'aller-vers « mobilités » à compter du 01/01/24
- Soit un total de 317 000 € pour l'exercice 2024.
- L'arrêt du dispositif de mise à disposition de personnel auprès de la Mission Locale entraîne la suppression de la recette inscrite eu BP 2023, soit – 13,2 K€.
 - Le financement par l'Etat du Contrat Engagement Jeunesse est en baisse de - 1K€, soit 63 K€ au total.
 - Financement LHAPSE : + 8 K€ de recettes obtenu dans le cadre de l'ouverture du 3^{ème} lieu, auxquels s'ajoutent + 18 K€ de régularisation d'une recette « 2023 »
 - Amortissements : + 11,5 K€

Evolution des dépenses : + 96,1 K€, soit + 20,39 %

Au BP 2024, les dépenses représentent **567,3 K€**, soit + 96,1 K€ par rapport à 2023.

Cette augmentation s'explique principalement par :

- + 8 K€ de dépenses liées à l'ouverture du 3^{ème} lieu de vie du LHAPSE, auxquels s'ajoutent + 5 K€ de régularisation d'une recette « 2023 »
 - Globalement, le reste des dépenses de prestations et d'amortissements évoluent de – 0,4 K€
 - Les **dépenses de personnel** qui s'élèvent à 498,5 K€ (soit + 83,6 K€/ BP 2023) et qui intègrent :
 - Les **postes permanents** (488,6 K€, soit + 95,7 K€) pour 10,43 ETP
 - 1 ETP cheffe de service
 - 0,5 ETP secrétaire
 - 3,83 ETP chargés d'aller-vers (maraude, caravane des droits, hébergement temporaire)
 - 2 ETP chargés d'accès aux droits CVJM
- Les postes permanents intègrent les postes liés à expérimentation suivants :
- 1 ETP travailleur social LHAPSE
 - 0,8 ETP travailleur pair LHAPSE
 - 0,5 ETP travailleur pair « Territoire Zéro Non Recours »
 - 0,8 ETP assistant socio-éducatif « Territoire Zéro Non Recours »
- Les **remplacements** (9,9 K€) diminuent de – 12,1 K€

2.3.3.4 - Le bâtiment Bobillot

Au regard des services hébergés dans le **bâtiment Bobillot**, la gestion est logiquement affectée à la Direction d'Action Sociale de Lutte contre la Pauvreté et la Précarité. Le bâtiment Bobillot accueille les services du SHA, de l'AVAAD et une antenne du service RSADOM. A ceux-ci s'ajoutent l'Equipe Juridique Mobile (DDST-Ville) ainsi que des associations.

1. Budget prévisionnel 2024

| Chapitre | CA 2022 | BP 2023 | BP 2024 | Évolution entre BP 2024 et BP 2023 en % | Évolution entre BP 2024 et BP 2023 en montant |
|--|------------------|-----------------|------------------|---|---|
| 042 OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS | 4,3 K€ | 10,9 K€ | 4 K€ | - 63,3% | - 6,9 K€ |
| ORDRE | 4,3 K€ | 10,9 K€ | 4 K€ | - 63,3% | - 6,9 K€ |
| 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL | 32,5 K€ | 65,8 K€ | 47 K€ | - 28,57% | - 18,8 K€ |
| REEL | 32,5 K€ | 65,8 K€ | 47 K€ | - 28,57% | - 18,8 K€ |
| Total Dépenses | 36,8 K€ | 76,7 K€ | 51 K€ | - 33,5% | - 25,7 K€ |
| | | | | | |
| Chapitre | CA 2022 | BP 2023 | BP 2024 | Évolution entre BP 2024 et BP 2023 en % | Évolution entre BP 2024 et BP 2023 en montant |
| 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE | 16,4 K€ | 10,2 K€ | 10,2 K€ | 0,0% | 0 K€ |
| Total Recettes | 16,4 K€ | 10,2 K€ | 10,2 K€ | 0,0% | 0 K€ |
| | | | | | |
| Résultat de l'exercice | - 20,4 K€ | -66,5 K€ | - 40,8 K€ | 38,64% | 25,7 K€ |

2. Evolution des recettes et dépenses de l'année

Les recettes (10,2 K€) :

Les **recettes**, qui s'élèvent à hauteur de **10,2 K€** au BP 2024, restent identiques à 2023. Elles sont issues des frais de fonctionnement refacturés aux 4 associations occupant les locaux.

Evolution des dépenses : - 25,7 K€, soit - 33,5 %

Les **charges représentent 51 K€** et diminuent de - 25,7 K€ / BP 2023, soit - 33,5 %. Cette évolution se situe principalement sur les dépenses de dotations aux amortissements (- 6,9 K€), des locations mobilières (+ 0,7 K€), des fluides (- 11,1 K€), de l'entretien du bâtiment (cf contrat quasi régie 2023 qui intègre une baisse de - 9,9 K€), des fournitures d'entretien et de petits équipements (+ 0,4 K€), et des espaces verts (- 0,2 K€).

2.3.4 POLE HÉBERGEMENT ET SANTÉ

La Direction déléguée Hébergement et Santé comprend **4 établissements sociaux et médico-sociaux et un service d'hébergement d'urgence**. Il s'agit : du Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale d'insertion (CHRS Henri Tarze – 53 places + 8 mesures d'Intermédiation Locative), du Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale d'urgence (CHRS Centre d'Accueil Intercommunal 87 places + 13 places dans le diffus), des Lits d'Accueil Médicalisés (LAM – 20 places) et des Lits Halte Soins Santé (LHSS – 11 places + une équipe mobile précarité santé) et du Service d'Hébergement Alternatif (SHA – 240 places).

2.3.4.1 - Le Service d'Hébergement Alternatif (SHA)

Le Service d'Hébergement Alternatif (SHA) se compose du site Le Rondeau (80 places), d'un parc d'appartements diffus dits temporaires (AT – 150 places) et de quelques places d'hôtel pour des ménages qui ne peuvent être accueillis au Rondeau ou en appartement (environ 10 places).

Il porte sur :

- l'accès à une solution d'hébergement digne et adaptée à la composition et à la situation des ménages
- l'accompagnement global des ménages concernés avec des objectifs affirmés de continuité, de fluidité des parcours, d'insertion et d'accès à des solutions pérennes et adaptés de logement.

1. Budget prévisionnel 2024

| Chapitre | CA 2022 | BP 2023 | BP 2024 | Évolution entre BP 2024 et BP 2023 en % | Évolution entre BP 2024 et BP 2023 en montant |
|--|-------------------|-----------------|-------------------|---|---|
| 042 OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS | 13,7 K€ | 80 K€ | 46,3 K€ | - 42,12% | - 33,7 K€ |
| ORDRE | 13,7 K€ | 80 € | 46,3 K€ | - 42,12% | - 33,7 K€ |
| 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL | 408 K€ | 544,3 K€ | 613,5 K€ | + 12,71% | + 69,2 K€ |
| 012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES | 676,5 K€ | 763,2 K€ | 749,8 K€ | - 1,75% | - 13,4 K€ |
| 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE | 31,4 K€ | 41,3 K€ | 41,3 K€ | 0,0% | 0,0 K€ |
| 66 CHARGES FINANCIERES | 4,5 K€ | 4,2 K€ | 3,8 K€ | - 9,52% | - 0,4 K€ |
| REEL | 1 120,4K€ | 1 353 K€ | 1 408,4 K€ | + 4,09% | + 55,4 K€ |
| Total Dépenses | 1 134,1 K€ | 1 433 K€ | 1 454,7 K€ | + 1,51% | + 21,7 K€ |
| Chapitre | CA 2022 | BP 2023 | BP 2024 | Évolution entre BP 2024 et BP 2023 en % | Évolution entre BP 2024 et BP 2023 en montant |
| 013 ATTENUATIONS DE CHARGES | 13,2 K€ | 0,0 K€ | 0,0 K€ | 0,0% | 0,0 K€ |
| 74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS | 587,8 K€ | 593 K€ | 604,7 K€ | +1,97% | + 11,7 K€ |
| 77 PRODUITS EXCEPTIONNELS | 0,2 K€ | 0,0 K€ | 0,0 K€ | 0,0% | 0,0 K€ |
| Total Recettes | 601,2 K€ | 593 K€ | 604,7 K€ | + 1,97% | + 11,7 K€ |
| Résultat de l'exercice | - 532,9 K€ | - 840 K€ | - 850 K€ | - 1,19% | - 10 K€ |

2. Évolutions des recettes et dépenses de l'année

Evolution des recettes : + 11,7 K€, soit + 1,97 %

Le montant total des recettes augmente de 11,7 K€ - 1,97 %. Les principales causes de cette variation sont détaillées ci-dessous.

- La **subvention de la Ville relative au dispositif hôtelier** pour un total de 50 K€ reste stable sur 2024. Lors du vote du BP21, ce dispositif faisait l'objet d'une refacturation (chapitre 70). Depuis avril 2021, date de signature de la convention de financement entre la Ville et le CCAS relative aux dispositifs communs d'action sociale, la Ville verse depuis une subvention (chapitre 74).
- La Ville poursuit sur 2024 le versement à budget constant d'une subvention de 46 K€ afin de participer aux dépenses de fluides des **Appartements Temporaires**.
- La recette de 497 K€ au BP23 de la **DDETS**, dans le cadre du financement des **78 places d'hébergement d'urgence** attribuées via le « 115 », augmente de 11,7K€ suite à l'actualisation du SEGUR, soit une enveloppe totale 2024 de **508,7 K€**.

Evolution des dépenses : + 21,7 K€, soit + 1,51 %

L'augmentation des dépenses de + 1,51 % (+ 21,7 K€), s'explique principalement par la variation des dépenses suivantes :

- Les dépenses dédiées au **Dispositif Hôtelier** (DH) s'élèvent à 51,7 K€, soit une augmentation de + 1,4 K€ par rapport à 2023. Pour rappel, les dépenses de ce dispositif sont couvertes par une subvention de la Ville de Grenoble de 50 K€ (hors places « 115 » financées par la DDETS). L'augmentation de 1,4 K€ correspond au fléchage d'une enveloppe spécifique au suivi des places « 115 ».
- Le budget des **Appartements Temporaires** progresse de + 57,1 K€/ BP 2023 notamment suite à l'actualisation des coûts de l'énergie (+ 50 K€). Les dépenses de quasi régie augmentent quant à elle de + 8,9 K€ sur 2024 (base = annexe quasi régie 2023). Le BP 2024 du service AT n'intègre plus les frais de règlement de taxe d'habitation de 2,1 K€. Les autres dépenses de prestation du service se voient ajustées de + 0,3 K€.
- Concernant le **site Le Rondeau**, les dépenses connaissent une baisse de 28,1 K€/ BP 2023. Cette évolution porte principalement sur :
 - o Les dépenses liées aux frais de gardiennage : + 11,2 K€
 - o L'actualisation des coûts de l'énergie : + 2,1 K€
 - o Les dépenses de quasi régie liées à l'entretien du bâtiment : - 5,8 K€ (base de calcul = annexe quasi régie 2023)
 - o Les dépenses liées à la dette : - 0,3 K€
 - o Les dotations aux amortissements : - 35,3 K€

- Concernant le budget 2024 du service, celui-ci est en augmentation de + 4,7 K€/ BP 2023. Il convient de prendre en compte l'inscription de + 3 K€ de fournitures d'entretien transférés depuis le budget du Rondeau, mais non en place au BP 2023. En effet, seul le budget du Rondeau avait été impacté par cette baisse sans qu'une hausse de l'enveloppe du SHA ne soit mise en place. Il convient donc de régulariser cette écriture au BP 2024, au vu des besoins du service sur ce type de dépenses. L'action « Français Langue Etrangère », relancée sur 2023, est maintenu sur 2024 avec un budget en hausse de + 1 K€ pour atteindre 6,8 K€.
- Les **dépenses de personnel** s'élèvent à 749,8 K€ en 2023, soit – 13,4 K€/ BP 2023
Ces dernières intègrent :
 - o Une enveloppe de 655,4 K€ pour les postes permanents (14 ETP). Les dépenses diminuent de - 41,6 K€ principalement en raison d'un ajustement plus fin de la masse salariale.
 - o Une enveloppe de 94,3 K€ pour les remplacements (pour 1,78 ETP) qui connaît quant à lui une augmentation de + 28,2 K€ par rapport au BP 2023.

2.3.4.2 - Budget 8 : Pôle d'Hébergement d'Urgence (CHRS Henri Tarze, CHRS Centre d'Accueil Intercommunal (CAI), Projets spécifiques

1. Contexte général

Le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) signé en 2019 s'étant terminé le 31 décembre 2022 (prorogé d'un an via l'avenant voté lors du Conseil d'Administration du 22 janvier 2022), un nouveau CPOM a été voté lors du Conseil d'Administration du 20 avril 2023, couvrant la période 2023 – 2027. Celui-ci porte sur l'organisation et le financement des Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) et fixe des objectifs partagés entre le CCAS et la DDETS Isère sur les activités d'hébergement d'urgence et d'insertion. La signature de ce nouveau CPOM renforce ainsi la pérennisation de son action dans un cadre budgétaire fixé de manière pluriannuelle, lui permettant d'avoir une vision sur cinq ans des moyens concourant à ses objectifs.

Le CPOM signé pour la période 2023 – 2027 intègre le dispositif Femmes Victimes de Violences déployé par le CCAS, auparavant financé de manière autonome.

Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale Henri Tarze (CHRS HT) comprend 53 places contractualisées avec la DDETS (47 places + 6 places dédiées au dispositif des Femmes Victimes de Violences).

Le **Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale d'urgence** (CHRS CAI) comprend quant à lui **87 places contractualisées** avec la DDETS.

2. Le CHRS Henri Tarze

2.1 Activité prévue 2024

| Activité | CA 2022 | BP 2023 | BP 2024 | Evolution entre BP 24/ BP 23 |
|---------------------------|---------|---------|---------|------------------------------|
| Nombre de places | 47 | 47 | 53 | + 6 |
| Taux d'occupation | 65 % | 98 % | 92 % | - 6 % |
| Nombre de journées | 11 151 | 16 790 | 17 795 | + 1 005 |

Le taux d'occupation prévu au BP 2024 est légèrement inférieur à celui de 2023 de – 6 points, du fait principalement des travaux qui seront réalisés sur Henri Tarze en 2024 mais également car plusieurs ménages sont sortants ; les entrées de nouveaux ménages génèrent nécessairement un temps de vacance. Le nombre de journées augmentent cependant, du fait de la prise en compte des 6 places dédiées au dispositif Femmes Victimes de Violences.

2.2 Budget prévisionnel 2024

| Libellés des Groupes | CA 2022 | Exercice | | | Évolution entre BP 2023 et BP 2024 en % | Évolution entre BP 2023 et BP 2024 en montant | |
|---|---------------------|--------------------|---------------------|---------------------|---|---|--------------------|
| | | FVV | BP 2023 HT | TOTAL | | | BP 2024 (dont FVV) |
| Gpe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante | 58 335.05 € | 6 700,00 € | 91 060,00 € | 97 760,00 € | 128 690,00 € | + 31,63 % | 30 930,00 € |
| Gpe II : Dépenses afférentes au personnel | 498 841.08 € | 42 500,00 € | 582 080,00 € | 624 580,00 € | 583 881,00 € | - 6,51 % | -40 699,00 € |
| Gpe III : Dépenses afférentes à la structure | 111 453.20 € | 0,00 € | 122 730,00 € | 122 730,00 € | 122 710,00 € | - 0,1 % | -20,00 € |
| Total Dépenses | 668 629.33 € | 49 200,00 € | 795 870,00 € | 845 070,00 € | 835 281,00 € | - 1,15 % | -9 789,00 € |
| Gpe I : Produits de la tarification | 722 512.17 € | 0,00 € | 757 370,00 € | 757 370,00 € | 797 661,00 € | + 5,31 % | 40 291,00 € |
| Gpe II : Autres produits relatifs à l'exploitation | 50 835.47 € | 49 200,00 € | 38 500,00 € | 87 700,00 € | 37 620,00 € | - 57,10 % | - 50 080,00 € |
| <i>Dont subvention Ville</i> | <i>0,00 €</i> | <i>0,00 €</i> | <i>0,00 €</i> | <i>0,00 €</i> | <i>0,00 €</i> | <i>0,00 €</i> | <i>0,00 €</i> |
| Gpe III : Produits encaissés et produits non encaissables | 230.00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Total Recettes | 773 577.64 € | 49 200,00 € | 795 870,00 € | 845 070,00 € | 835 281,00 € | - 1,15 % | -9 789,00 € |
| Résultat de l'exercice | 104 948.31 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |

Les charges et les recettes connaissent une baisse de – 1,15 % par rapport au BP 2023. Cependant, tout comme l'exercice précédent, l'équilibre du BP 2024 est atteint sans financement de la Ville de Grenoble.

2.3 Analyse des dépenses 2024

a. Evolution des dépenses par place



Le coût annuel par place diminue de $-1,16\%$, soit $-0,2\text{ K€}$ par rapport à 2023, principalement lié à l'intégration des 6 places liées au dispositif Femmes Victimes de Violence et du budget qui lui est consacré à la fois en dépenses et en recettes. En effet, l'extension de places du CHRS Henri Tarze permet de réaliser quelques mutualisations et économies d'échelle diminuant ainsi les dépenses moyennes par place.

b. Evolution des dépenses (835,3 K€) : - 9,8 K€ soit - 1,15 %

Afin de proposer une analyse comparative cohérente entre les exercices 2023 et 2024, les éléments détaillés ci-dessous tiennent compte des éléments budgétaires « 2023 » liés au dispositif Femmes Victimes de Violence qui a intégré le CPOM au 1^{er} janvier 2023.

Les principaux postes de dépenses ayant connu une évolution significative entre 2023 et 2024 sont les suivants :

➤ **Les dépenses de personnels (583,9 K€ et 12,49 ETP) :**

Les dépenses de personnel du service (583,9 K€) progressent de $-40,7\text{ K€}$, soit $-6,51\%$ par rapport au BP 2023 et intègrent les éléments budgétaires liés au dispositif Femmes Victimes de Violence :

- L'enveloppe des **permanents (524,6 K€ pour 11,49 ETP** dont 38,4 K€ et 0,85 ETP sont issus du dispositif Femmes Victimes de Violences) connaît une baisse par rapport à 2023 de $-39,3\text{ K€}$ cohérente avec la diminution du nombre des ETP à $-0,71\text{ ETP}$. L'estimation du coût de la masse salariale intègre :
 - La revalorisation du point d'indice dans la fonction publique territoriale (+ 1,5%) en année pleine en 2023 et l'évolution des grilles de rémunération
 - Le versement du SEGUR à la grande majorité des professionnels
 - L'intégration de l'enveloppe de masse salariale du dispositif Femmes Victimes de Violence

Au-delà de cette estimation, l'évolution de l'enveloppe des permanents s'explique d'une part par un renouvellement de certains agent-es avec des coûts de poste moindre et d'autre part et principalement, par une année 2024 sans coût rattrapé de l'année précédente contrairement à 2023 (en 2023, le budget intégrait le versement du SEGUR correspondant à avril-décembre 2022). A noter également que le BP23 prévoyait la mise en place d'agent-es d'accueil en fin de journée, modèle similaire à celui du CAI. Après étude et échanges avec l'équipe, ce modèle n'apparaît pas pertinent. Ces quotités de postes sont donc retirées de la masse salariale 2024.

- Les dépenses de **remplacements (42 K€ pour 1 ETP** dont 2,7 K€ sont issues du dispositif Femmes Victimes de Violences) baissent de – 3 K€, soit – 6,66 %, s'ajustant à la réalité de consommation l'enveloppe des personnels remplaçants.
- L'enveloppe des **intervenants extérieurs (6,3 K€,** soit – 1,7 K€) intègre :
 - 1,2 K€ d'honoraires de médecins (budget stable).
 - 5,1 K€, soit – 1,7 K€, de prestations diverses (interprètes, animations, formations). Cette évolution s'explique par le transfert de 0,8 K€ vers le budget de fournitures, ainsi que par une réduction budgétaire de 0,9 K€ pour mieux correspondre à la réalité des dépenses d'honoraires de traductions.

➤ **La prestation d'alimentation à l'extérieur (13,6 K€) :**

Suite à l'intégration au budget 2023 de l'enveloppe de 1.3 K€ de prestation d'alimentation à l'extérieur du dispositif Femmes Victimes de Violence, ce poste de dépenses connaît globalement une augmentation de + 0,4 K€ sur l'exercice 2024, du fait de l'application d'un taux d'évolution de 3% permettant de faire face à l'augmentation du cout des matières premières.

➤ **Les frais de gardiennage (16 K€) :**

Suite à l'intégration au budget 2023 de l'enveloppe de 2 K€ de prestation de gardiennage du dispositif Femmes Victimes de Violence, ce poste de dépenses connaît globalement une augmentation de + 14 K€ sur l'exercice 2024, du fait d'une part de l'application d'un taux d'évolution de 8% permettant de faire face à l'augmentation du cout de ce type de prestation (+ 0,2 K€), et d'autre part à l'attribution d'une enveloppe complémentaire de + 13,8 K€ est également attribuée au budget de Henri Tarze pour faire face aux dépenses de gardiennage imprévues.

➤ **Les frais de siège (31,6 K€) :**

L'enveloppe allouée aux frais de siège augmente de + 4,1 K€ entre 2023 et 2024. Ce montant a été calculé sur la base de 4 % (taux autorisé par l'autorité de tarification) des dépenses de fonctionnement prévisionnelles 2024 pour plus de cohérence au vu de certains postes de dépenses ayant connu de fortes augmentations. En effet sur 2023, le taux de 4 % avait été appliqué sur les dépenses réalisées sur 2021.

Ces frais de siège couvrent un ensemble de dépenses supportées en central et notamment des frais d'informatique/téléphonie (dont amortissement des matériels), de RH (recrutement,

paie, formation, médecine préventive, etc.), gestion financière, gestion du patrimoine et assurance, etc.

➤ **Les dépenses de fluides et frais de télécommunications (53,7 K€):**

L'enveloppe budgétaire dédiée aux dépenses énergétiques (eau, gaz, électricité et combustibles) atteint 53,1 K€ sur 2024, progressant de + 11,5 K€, soit + 22,11 %. Ceci s'explique par l'augmentation nationale des coûts de l'énergie.

La plus forte augmentation concerne l'électricité dont l'enveloppe supporte la quasi-totalité de l'augmentation de + 11,5 K€. Les dépenses de gaz et de carburant restent stables.

Enfin, les dépenses de télécommunication sont également stables entre 2023 et 2024, soit 1,6 K€.

➤ **Entretien, réparations sur biens immobiliers (5,8 K€) et maintenance (2,1 K€) :**

L'enveloppe relative à l'entretien du bâtiment baisse de – 4,4 K€ pour mieux correspondre à la réalité des dépenses, tenant de la réalisation 2023. L'enveloppe relative aux frais de maintenance reste identique à 2023

➤ **Les dépenses de fournitures de tout type (10,8 K€)**

Suite à l'intégration au budget 2023 de l'enveloppe de 1,2 K€ de fournitures du dispositif Femmes Victimes de Violence, ce poste de dépenses connaît globalement une augmentation de + 0,8 K€ sur l'exercice 2024 (soit + 8,21 %), du fait d'un transfert budgétaire depuis l'enveloppe allouée aux honoraires de traductions (cf. paragraphe intervenants extérieurs ci-dessus).

2.4 Analyse des recettes 2023

a. Evolution des recettes par place



Tout comme les dépenses, les recettes annuelles par place diminuent de – 1,16 %, soit – 0,2 K€ par rapport à 2023, principalement du fait de l'intégration des 6 places liées au dispositif Femmes Victimes de Violence et du budget qui lui est consacré à la fois en dépenses et en recettes. En effet, les recettes par place des 6 places FVV étant moins importantes que les recettes moyennes des 47 autres places, le montant moyen des recettes par place diminue.

b. Evolution des recettes (835,3 K€) : - 9,8 K€ soit 1,15 %

- **La dotation globale consolidée** (797,7 K€) est globalement en augmentation de + 40,3 K€. Cette inscription correspond à la base notifiée de 2023 (hors CNR mais qui intègre le financement de 48,2 K€ relatif au dispositif Femmes Victimes de Violences) de 847,6 K€, soit + 90,2 K€ par rapport à 2023, à laquelle s'ajoute une actualisation de + 1 % soit + 8,5 K€, ainsi qu'au « débasage » partielle de la dotation allouée au CHRS Henri Tarze au profit du CHRS CAI pour – 58,4 K€.
- **Les autres recettes** (37,6 K€ soit – 50,1 K€/BP23) concernent principalement :
 - Le transfert vers la dotation globale consolidée du financement de 48,2 K€ relatif au dispositif Femmes Victimes de Violences
 - La participation des usagers reste identique à 2023 (13 K€)
 - Le maintien de l'inscription d'une enveloppe de 13 K€, relatif au financement obtenu de la Caisse d'Allocations Familiales, pouvant être attribuée aux CHRS d'insertion.
 - Le maintien du financement de la DDETS (3 K€) pour les actions de prise en charge des problématiques de santé mentale prégnantes chez les publics hébergés.
 - L'arrêt du financement de cette même action par le Centre Hospitalier Alpes-Isère, soit – 10,5 K€.
 - Une recette nouvelle obtenu de l'ARS concernant le dispositif lié aux actions psychologiques, soit + 7,5 K€.

3. Le CHRS CAI

3.1 Activité prévue 2024

| Activité | CA 2022 | BP 2023 | BP 2024 | Evolution entre BP 24/23 |
|---------------------------|---------|---------|---------|--------------------------|
| Taux d'occupation | 80,3% | 100 % | 96 % | - 4 % |
| Nombre de journées | 25 504 | 31 755 | 30 485 | - 1 270 |

Le taux d'occupation prévu au BP 2024 est légèrement inférieur à celui de 2023, présentant un taux d'occupation de – 4 %.

Ceci est principalement lié aux travaux qui seront réalisés sur le CAI en 2024, entraînant une baisse d'occupation. Ces travaux permettront de doubler le nombre de salles d'eau dans l'ancienne aile familles du centre.

3.2 Budget prévisionnel 2024

| Libellés des Groupes | CA 2022 | Exercice | | Évolution entre BP 2024 et BP 2023 en % | Évolution entre BP 2024 et BP 2023 en montant |
|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------|---|---|
| | | BP 2023 | BP 2024 | | |
| Gpe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante | 205 010.34 € | 236 200,00 € | 298 006,00 € | + 26,16% | 61 806,00 € |
| Gpe II : Dépenses afférentes au personnel | 929 402.48 € | 952 920,00 € | 891 211,00 € | - 6,47% | - 61 709,00 € |
| Gpe III : Dépenses afférentes à la structure | 241 926.03 € | 254 090,00 € | 264 936,00 € | + 4,26% | 10 846,00 € |
| Total Dépenses | 1 376 338.85 € | 1 443 210,00 € | 1 454 153,00 € | + 0,75% | 10 943,00 € |
| Gpe I : Produits de la tarification | 1 118 914.19 € | 1 217 250,00 € | 1 290 906,00 € | + 6,05% | 73 656,00 € |
| Gpe II : Autres produits relatifs à l'exploitation | 40 052.08 € | 100 150,00 € | 34 920,00 € | - 65,13% | - 65 230,00 € |
| <i>Dont subvention Ville</i> | <i>0,00 €</i> | <i>62 230,00 €</i> | <i>0,00 €</i> | <i>- 100,00 %</i> | <i>- 62 230,00 €</i> |
| Gpe III : Produits encaissés et produits non encaissables | 123 214.16 € | 125 810,00 € | 128 327,00 € | + 2,00% | 2 517,00 € |
| Total Recettes | 1 282 180.43 € | 1 443 210,00 € | 1 454 153,00 € | + 0,75% | 10 943,00 € |
| Résultat de l'exercice | - 94 158.42 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00% | 0,00 € |

Les charges et les recettes connaissent une augmentation de + 0,75 % par rapport au BP 2023. Contrairement à l'exercice 2023, l'équilibre du BP 2024 est atteint sans financement de la part de la Ville de Grenoble. Celui-ci diminue donc de 62,2K€.

3.3 Analyse des dépenses 2024

a. Evolution des dépenses par place



Le coût annuel par place reste quasiment stable par rapport 2023 avec une progression de + 0,75 %, soit + 0,1 K€.

b. Evolution des dépenses (1 454,2 K€) : +11 K€ soit + 0,75 %

Les principaux postes de dépenses ayant connu une évolution significative entre 2023 et 2024 sont les suivants :

➤ **Les dépenses de personnels (891,2 K€) :**

A noter :

Les dépenses de personnel du service (891,2 K€) baissent de 61,7 K€, **soit – 6,47 %** par rapport au BP 2023 :

- L'enveloppe des **permanents (824,1 K€ pour 18,98 ETP)** diminue de 51,3 K€, soit – 5,86 % tout en enregistrant une légère augmentation du nombre des ETP (+ 0,58 ETP dont + 0,75 ETP sur les fonctions socio-éducatives et - 0,17 ETP sur les fonctions médicales et paramédical). L'estimation du coût de la masse salariale intègre :
 - La revalorisation du point d'indice dans la fonction publique territoriale (+ 1,5%) en année pleine en 2023 et l'évolution des grilles de rémunération
 - Le versement du SEGUR à la grande majorité des professionnels

La diminution de l'enveloppe des permanents s'explique d'une part par un renouvellement de certain-es agent-es avec des coûts de poste moindre et d'autre part et principalement, par une année 2024 sans coût rattrapé de l'année précédente contrairement à 2023 (en 2023, le budget intégrait le versement du SEGUR correspondant à avril-décembre 2022).

- Les dépenses de **remplacements (54,6 K€ pour 1,3 ETP)** diminuent de 10,4 K€, soit - 16 % et - 0,2 ETP
- L'enveloppe des **intervenant-s extérieurs (12,6 K€, soit un budget constant par rapport à 2023)** intègre :
 - Une enveloppe liée à la formation : 1,7 K€
 - Un temps de médecin venant notamment en appui de l'équipe sociale pour des conseils et orientations et pouvant réaliser des diagnostics médicaux en urgence notamment pour les personnes dépourvues de ressources en santé à leur arrivée en urgence : 1,2 K€
 - Des prestations de traduction : 2,2 K€
 - Des prestations d'animation : 7,5 K€

➤ **La prestation d'alimentation à l'extérieur (66,4 K€) :**

Ces dépenses augmentent de + 0,4 K€ suite au transfert de 1,5 K€ vers l'enveloppe dédiée aux « repas du mardi », ainsi qu'à l'application d'un taux de + 3 % permettant de prendre en compte l'augmentation du coût des prestations de livraison de repas.

➤ **Les frais de siège (54,2 K€) :**

Les frais de siège s'élèvent à 54,2 K€ au BP 2024, soit + 7,3 K€ par rapport à l'année précédente. Ce montant a été calculé sur la base de 4 % (taux autorisé par l'autorité de tarification) des dépenses de fonctionnement prévisionnelles 2024 pour plus de cohérence au vu de certains postes de dépenses ayant connu de fortes augmentations. En effet sur 2023, le taux de 4 % avait été appliqué sur les dépenses réalisées sur 2021. Ils couvrent un ensemble de dépenses supportées en central et notamment des frais d'informatique/téléphonie (dont amortissement des matériels), de RH (recrutement, paie, formation, médecine préventive, etc.), gestion financière, patrimoine et assurance, etc.

➤ **Entretien et réparations sur biens immobiliers (27,4 K€) et frais de maintenance (4,7 K€) :**

L'enveloppe dédiée à l'entretien du bâtiment et aux espaces verts diminue de - 3,6 K€. En revanche, l'enveloppe dédiée aux frais de maintenance reste à budget constant par rapport à 2023.

➤ **Dotations aux amortissements (208,5 K€) :**

Les dotations aux amortissements augmentent de + 14,4 K€ par rapport au BP 2023.

➤ **Dépenses d'Electricité (75 K€) :**

L'enveloppe budgétaire dédiée aux dépenses électriques progresse de + 35,8 K€, soit + 55,8 %. Ceci du fait de l'augmentation nationale des coûts de l'énergie. Cependant, pour les autres dépenses de type « fluides » (gaz et combustibles) le budget alloué reste identique à celui de 2023, l'augmentation étant en effet constatée uniquement sur les dépenses d'électricité.

3.4 Analyse des recettes 2024

a. Evolution des recettes par place

Recettes annuelles par place



La recette par place (hors subvention ville) progresse sur 2024 de + 0.8 K€, soit + 5,3 %. La non inscription de la subvention ville (le budget ayant atteint l'équilibre), entraîne un besoin en subvention ville en baisse de 0,7 K€/place sur 2024.

Globalement, les recettes annuelles par place restent quasiment stables par rapport 2023 avec une progression de + 0,75 %, soit + 0,1 K€.

b. Evolution des recettes (1 454,2 K€) : + 11 K€ soit + 0,75 %

- **La dotation globale consolidée** (1 290,9 K€) augmente sur 2024 de + 73,7 K€. Cette inscription correspond à la base notifiée de 2023 à laquelle s'ajoute une actualisation de + 1 % soit + 15,3 K€, ainsi que l'ajout d'un financement de + 58,4 K€ issu du « débasage » de la dotation du CHRS Henri Tarze au profit du CHRS CAI comme le permet le fonctionnement en CPOM.
- **Les autres recettes** (163,2 K€ soit – 0,5 K€/BP23) concernent :
 - Les financements de la DDETS (3 K€) pour l'action relative à la prise en charge des souffrances psychologiques, reste constant par rapport au BP 2023. Le financement pour ce même dispositif par le Centre Hospitalier Alpes-Isère n'est pas reconduit, soit une baisse de - 10,5 K€ par rapport à 2023. Cependant, le CAI a obtenu un financement complémentaire sur ce dispositif de la part de l'ARS à hauteur de 7,5 K€.
 - La participation du LHSS relative à l'occupation de 6 lits au sein des locaux du CAI restent constante par rapport à 2023, soit une recette de 24,4 K€.
 - Les recettes liées aux amortissements sont en en augmentation de + 2,5 K€ pour atteindre 128,3 K€ sur 2024.
- Le budget étant équilibré, la **subvention Ville** est ramenée à 0 K€, soit une baisse de - 62,2 K€.

3.5 Zoom sur des projets spécifiques

a. L'Intermédiation Locative

Il a été créé en 2019 et concerne le dispositif d'accès au logement couplé à une mesure d'accompagnement sociale. Le service de l'IML a basculé courant 2023 sur le budget annexe 08.

| Libellés des Groupes | Exercice | | Évolution entre BP 2024 et BP 2023 en % | Évolution entre BP 2024 et BP 2023 en montant |
|--|-----------------|-----------------|---|---|
| | BP 2023 | BP 2024 | | |
| Dépenses de fonctionnement | 123,3 K€ | 116,5 K€ | - 5,51% | - 6,8 K€ |
| Dépenses de personnel | 66,1 K€ | 59,1 K€ | - 10,59% | - 7 K€ |
| Total Dépenses | 189,4 K€ | 175,7 K€ | - 7,28 % | - 13,8 K€ |
| Gpe I : Produits de la tarification | 91,7 K€ | 93 K€ | + 1,41% | + 1,3 K€ |
| Gpe II : Autres produits relatifs à l'exploitation | 97,7 K€ | 82,6 K€ | - 15,45% | - 15,1 K€ |
| <i>Dont subvention ville</i> | 4 K€ | 0 K€ | - 100% | - 4 K€ |
| Total Recettes | 189,4 K€ | 175,7 K€ | - 7,28 % | - 13,8 K€ |
| Résultat de l'exercice | 0 K€ | 0 K€ | 0,00% | 0 K€ |

Globalement les recettes de l'IML baissent de 13,8 K€ entre 2023 et 2024, principalement du fait d'une baisse des recettes usagers de - 6,2 K€ et de la CAF de - 4,8 K€ (nombre de mesures revues à la baisse). En parallèle, une augmentation du financement de l'Etat est à noter pour + 1,3 K€ (nombre de mesures financées en baisse mais mieux financées). Le budget ayant l'équilibre, il n'a pas été nécessaire d'inscrire de subvention ville, soit une baisse de - 4 K€ par rapport à 2023.

Pour le budget de dépenses, le budget est également en baisse de 13,8 K€, également lié à la révision à la baisse du nombre de mesures financées. On constate une baisse de la masse salariale de - 7 K€ (un budget de 7 K€ reste cependant alloué à la refacturation vers le budget 01 relatif au remboursement du poste de Travailleur Social). Les autres postes en variation sont les suivants, pour une baisse de - 6,8 K€ :

- Les dépenses d'entretien et réparation : - 0,8 K€
- Soutien ameublement : + 0,3 K€
- Réserve : - 1 K€
- Locations immobilières et charges de copropriété : - 12 K€
- Frais de siège : inscription au BP 2024, soit une augmentation de + 6,8 K€

b. Le dispositif « Logement d'Abord » (ou CAI DIFF)

Le CCAS porte depuis 2019, un dispositif adossé au CHRS CAI, de 13-14 places d'hébergement en appartement diffus poursuivant un double objectif de fluidification de l'hébergement d'urgence et de soutien à l'autonomisation et donc à l'insertion des ménages. Cette action a été inscrite dans le plan d'action « Logement d'Abord » du territoire et a bénéficié, chaque année depuis 2019, de soutiens financiers de la part de GAM dans le cadre du plan d'actions et de la DDETS dans le cadre de crédits non reconductibles.

Suite aux travaux menés dans le cadre de la trajectoire 2022-2024 de la DDETS et après 4 ans de fonctionnement, il est envisagé une poursuite du dispositif, soutenue financièrement par la DDETS dans la perspective de transformation des places en CHRS Hors les Murs au cours de la période du CPOM. A cette occasion et en fonction des résultats produits par le dispositif, une extension de places pourra être étudiée.

| Libellés des Groupes | Exercice | | Évolution entre BP 2024 et BP 2023 en % | Évolution entre BP 2024 et BP 2023 en montant |
|-------------------------------------|--------------|--------------|---|---|
| | BP 2023 | BP 2024 | | |
| Dépenses de fonctionnement | 40 K€ | 55,1 K€ | + 37,75% | + 15,1 K€ |
| Dépenses de personnel | 10 K€ | 24,9 K€ | + 149% | +14,9 K€ |
| Total Dépenses | 50 K€ | 80 K€ | +60% | + 30 K€ |
| Gpe I : Produits de la tarification | 50 K€ | 80 K€ | + 60% | + 30 K€ |
| Total Recettes | 50 K€ | 80 K€ | + 60% | + 30 K€ |
| Résultat de l'exercice | 0 K€ | 0 K€ | 0,00% | 0 K€ |

Le budget de « dépenses – recettes » reste équilibré avec une augmentation de + 30 K€ par rapport à 2023. Cette augmentation s'explique par le positionnement positif de Grenoble Alpes Métropole sur le financement complémentaire du dispositif de 30K€. Pour les dépenses, les frais de locations immobilières (+ 4,5 K€), les fluides (+ 4,5 K€) ainsi que les charges locatives (+ 3 K€) sont les postes de dépenses connaissant la plus forte augmentation. Les dépenses de masse salariale atteignent 24,9 K€ (soit + 14,9 K€ par rapport à 2023) et correspondent à 0,45 ETP. Au vu de l'augmentation globale des dépenses, les frais de siège ont été recalculés pour atteindre 4,2 K€, soit une augmentation de + 2,4 K€ par rapport à 2023.

2.3.4.3 - Budget 15 : Hébergement Santé Précarité (Lits d'Accueil Médicalisés et Lits Halte Soins Santé)

1. Les Lits d'Accueil Médicalisés (LAM)

1.1 Contexte

Le service des Lits d'Accueil Médicalisé (LAM) a été ouvert en septembre 2019 et a une capacité d'accueil de 20 places. Il est actuellement localisé au sein de la Résidence Autonomie (RA) le Lac.

A compter d'avril 2023, les LAM ont été transférés, au même titre que 5 Lits Halte Soins Santé (LHSS) situés à la Résidence Autonomie Le Lac, au sein du bâtiment « Les Delphinelles » occupé jusqu'en septembre 2022 par l'EHPAD Delphinelles géré par le CCAS de Grenoble. Les dépenses liées au déménagement des LAM ayant été réalisées sur l'exercice 2023 (frais de déménagement pour transport des biens et des usagers), le budget prévisionnel (BP) 2024 des LAM n'intègre donc plus que les dépenses liées à l'activité du service.

1.2 Activité prévue 2024

| Activité | CA 2022 | BP 2023 | BP 2024 | Evolution entre BP 24/23 |
|------------------------------------|---------|---------|---------|--------------------------|
| Nombre de nuitées théorique | 7 300 | 7 300 | 7 300 | - |
| Nombre de nuitées | 6 370 | 6 935 | 6 935 | - |
| Taux d'occupation | 87,3 % | 95 % | 95 % | - |

Le taux d'occupation prévu en 2024 reste identique à celui de l'année précédente, soit un taux de 95% pour 6 935 nuitées sur 7 300 nuitées théoriques. Le taux d'occupation prévu tient compte du temps nécessaire d'organisation d'un nouvel accueil et de réoccupation d'une unité de vie.

1.3 Budget prévisionnel 2024

| Libellés des Groupes | CA 2022 | Exercice | | Évolution entre BP 2024 et BP 2023 en % | Évolution entre BP 2024 et BP 2023 en montant |
|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------|---|---|
| | | BP 2023 | BP 2024 | | |
| Gpe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante | 278 164,49 € | 335 140,00 € | 356 928,00 € | + 6,50% | + 21 788,00 € |
| Gpe II : Dépenses afférentes au personnel | 1 347 412,17 € | 1 184 330,00 € | 1 096 092,00 € | - 7,45% | - 88 238,00 € |
| Gpe III : Dépenses afférentes à la structure | 190 675,53 € | 174 370,00 € | 144 219,00 € | - 17,29% | - 30 151,00 € |
| Total Dépenses | 1 816 252,19 € | 1 693 840,00 € | 1 597 239,00 € | - 5,70% | - 96 601,00 € |
| Gpe I : Produits de la tarification | 1 511 833,30 € | 1 607 720,00 € | 1 565 167,00 € | - 2,65% | - 42 553,00 € |
| Gpe II : Autres produits relatifs à l'exploitation | 113 938,13 € | 0,00 € | 5 000,00 € | | + 5 000,00 € |
| <i>Dont subvention Ville</i> | 113 613,00 € | 0,00 € | 5 000,00 € | | + 5 000,00 € |
| Gpe III : Produits encaissés et produits non encaissables | 16 061,00 € | 15 920,00 € | 16 000,00 € | + 0,50% | + 80,00 € |
| Excédent de la section d'exploitation reporté | 0,00 € | 70 200,00 € | 11 072,00 € | - 84,23% | - 59 128,00 € |
| Total Recettes | 1 641 832,43 € | 1 693 840,00 € | 1 597 239,00 € | - 5,70% | - 96 601,00 € |
| Résultat de l'exercice | -174 419,76 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,0% | 0,00 € |

Les charges et les recettes connaissent une baisse de – 96,6 K€ par rapport au budget 2023, soit – 5,70%. L'équilibre du BP 2024 nécessite dans ce contexte le maintien de l'excédent de la section d'exploitation reporté à hauteur de 11,1 K€ (réparti entre les LAM, les LHSS et l'EMPS), ainsi que l'inscription d'une subvention ville de 5 K€.

1.4 Analyse des dépenses 2023

a. Ratios par lit



La dépense par lit est prévue à hauteur de 79,9 K€ pour l'exercice 2024 et diminue de – 4,8 K€, soit - 5,7 % par rapport à 2023. Cette évolution est principalement due à la baisse

globale des dépenses liée au déménagement des LAM sur le site de l'ancien EPHAD les Delphinelles qui a eu lieu en avril 2023 (pas de nouvelles dépenses liées au déménagement aux Delphinelles) à laquelle s'ajoute une baisse liée à une nouvelle répartition des dépenses de masse salariale.

b. Evolution des dépenses (1 597,2 K€) : - 96,6 K€ soit – 7,5 %

Les principaux postes de dépenses ayant connu une évolution significative au budget 2024 sont les suivants :

➤ **Les dépenses de personnel (1 096,1 K€) :**

A noter :

Les dépenses de personnel du service (1 096,1 K€) **diminuent de 88,2 K€, soit – 7,45 %** par rapport au BP 2023 :

- L'enveloppe des **permanents (912 K€ pour 21 ETP)** connaît une baisse par rapport à 2023 (-75 K€, soit - 7,6 % et – 1,17 ETP). Cette augmentation s'explique principalement par une réaffectation plus cohérente des postes entre les LAM et les LHSS.
- Les dépenses de **remplacements (71,7 K€ pour 1,7 ETP)** diminuent dans des proportions équivalentes au budget 2023. En parallèle, une enveloppe relative à l'intérim est prévue à hauteur de 15,6K€ (voir ci-dessous).
- L'enveloppe des **intervenants extérieurs (98,1 K€, soit – 2 K€)** intègre :
 - 69,8 K€ d'honoraires de médecins (budget constant) soit l'équivalent de 0,45 ETP,
 - 15,6 K€ pour l'intervention d'infirmiers en intérim. L'enveloppe dédiée reste à budget constant par rapport à 2023,
 - 12,7 K€, soit - 2 K€, de prestations diverses (kiné, interprètes, animations). Cette baisse est due à la fois à la une baisse de 1 K€ au vu de la consommation 2023 de l'enveloppe, ainsi qu'à un redéploiement de 1 K€ sur d'autres dépenses.

➤ **La prestation d'alimentation à l'extérieur (60 K€) :**

Les dépenses 2024 de prestation d'alimentation intègrent une augmentation budgétaire de 1,7 K€, soit + 3%, au vu de l'augmentation des coûts dans un contexte d'inflation.

➤ **Les frais de siège (185,1 K€) :**

Les frais de siège s'élèvent à 185,1 K€ au BP 2024, soit + 17,9 K€ par rapport à l'année précédente. Ce montant a été calculé sur la base de 12 % (taux autorisé par l'autorité de tarification) des dépenses de fonctionnement du CA 2022. Ils couvrent un ensemble de dépenses supportées en central et notamment des frais d'informatique/téléphonie (dont amortissement des matériels), de RH (recrutement, paie, formation, médecine préventive...), gestion financière, patrimoine et assurance, etc.

➤ **Les dépenses de transports de biens liées au déménagement (0 K€) :**

L'activité du service au sein du bâtiment des Delphinelles a été effective au 1^{er} avril 2023. De ce fait, l'enveloppe de 20 K€ dédiée au transport des biens, fléchée au BP2023, n'est pas reconduite sur 2024.

➤ **Les charges locatives et de locations immobilières :**

Pour 2024, 125,4 K€ ont été inscrits au BP, qui intègrent :

✓ **Fluides : 43,6 K€ (+14,8K€)**

Le budget 2024 des fluides a été réalisé sur la base des prévisions d'atterrissage à fin d'année 2023.

- Pour le gaz : 11,8 K€, soit + 5,5 K€ par rapport à 2023
- Pour l'électricité : 27,9 K€, soit + 9,3 K€ par rapport à 2023
- Pour l'eau : 3,9 K€, soit un budget constant par rapport à 2023

- ✓ **Locations immobilières et charges locatives : 81,8 K€ (- 5,9 K€)** dont 68,8 K€ de locations immobilières et 13 K€ de charges locatives. Globalement pour les charges de locations immobilières du bâtiment des Delphinelles (hors charges locatives), la redevance intègre, en plus de l'activité des LAM, celle des LHSS et du dispositif « Equipe Mobile Précarité Santé » (54,2 K€) et s'élève au total à 123 K€ sur 2024, soit une augmentation de + 2,8 K€ par rapport à 2023 du fait de l'augmentation générale des coûts. Enfin, le déménagement ayant eu lieu au 1^{er} avril 2023, les 20,5 K€ inscrits au BP2023 au titre de la refacturation de 13 appartements à la RA le lac ne sont pas reconduits sur 2024.

1.5 Analyse des recettes 2023

a. Ratios par lit



La recette par lit est prévue à hauteur de 79,9 K€ pour l'exercice 2024 et diminue de - 4,8 K€, soit - 5,7 % par rapport à 2023. Ceci est principalement due à la baisse globale des recettes liée au déménagement des LAM sur le site de l'ancien EPHAD les Delphinelles, qui a eu lieu en avril 2023 (pas de nouvelles recettes liées au déménagement aux Delphinelles) à laquelle s'ajoute une baisse de l'excédent de la section d'exploitation reporté.

b. Evolution des recettes (1 597,2 K€) : - 96,6 K€ soit - 5,70 %

- **La dotation globale** (1 559,2 K€) augmente de **+ 40,4 K€** par rapport à l'inscription prévue au BP 2023. Cette inscription intègre la dotation prévisionnelle de 1 543 731 € précisé dans la notification « 2022 » auquel est appliqué un taux d'augmentation de + 1%.
- **Les autres recettes** (22 K€) augmentent de **+ 3,1 K€** et concernent la participation des usagers qui double par rapport à 2023 (passage de 3 K€ à 6 K€), soit + 3 K€, pour refléter au mieux l'évolution des encaissements ainsi que la quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice qui augmente de 0,1 K€ (16 K€) qui fait l'objet de reprise depuis 2022.
- **Subvention Ville** : contrairement au BP 2023 qui avait atteint l'équilibre sans inscription de subvention ville, 5 K€ ont été inscrit au BP 2024 des LAM au titre de la subvention ville (soit **+ 5 K€** par rapport à 2023).
- **Les recettes liées au déménagement dans les locaux de l'ancien EPHAD des Delphinelles, - 86 K€**. Le déménagement ayant eu lieu en avril 2023, les crédits alloués à ce déménagement ne sont pas reconduits sur 2024.
- **Excédent de la section d'exploitation reporté (compte 002)** : cette reprise d'excédent est prévue à hauteur de 11,1 K€, soit une baisse de **- 59,1 K€** par rapport à 2023. Auparavant fixé à 70,2K€, cette reprise excédent est donc répartie comme suit sur 2024 :
 - LAM : 11,1K€
 - LHSS : 18,9K€
 - EMPS/ LHSSMOB : 14K€Au vu des besoins, la reprise d'excédent diminue donc de 26,2K€ par rapport au BP 2023

2. Les Lits Halte Soins Santé (LHSS)

2.1 Contexte

Les Lits Halte Soins Santé (LHSS) accueillent toute personne adulte ne disposant pas de domicile, dont la pathologie ou l'état général ne nécessite pas de prise en charge hospitalière. Ce service dispose, depuis le 1^{er} janvier 2021, de 11 lits dont 5 installés sur le même site que les 20 places de Lits d'Accueil Médicalisés (LAM) et 6 installés au sein du Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale d'urgence géré par le CCAS (CHRS CAI). A compter

d'avril 2023, les 5 LHSS situés sur le site des places de LAM ont été transférés, au même titre que les LAM, au sein du bâtiment « Les Delphinelles » autrefois occupé par l'EHPAD Delphinelles géré par le CCAS. Les dépenses liées au déménagement des LHSS ayant été réalisées sur l'exercice 2023 (frais de déménagement pour transport des biens et des usagers), le budget prévisionnel (BP) 2024 des LHSS n'intègre donc plus que les dépenses liées à l'activité du service. A noter également une évolution majeure : le BP 2024 des LHSS intègre le budget de l'Equipe Mobile Santé Précarité (EMPS), ou LHSS Mobile. Ces éléments avaient déjà été présentés de manière cumulée dans le rapport envoyé fin avril 2023 présentant le CA 2022 des LHSS.

2.2 Activité prévue 2023

| Activité | CA 2022 | BP 2023 | BP 2024 | Evolution entre BP 24/23 |
|---------------------------------|---------|---------|---------|--------------------------|
| Nombre de lits | 11 | 11 | 11 | - |
| Nombre de jour théorique | 4 015 | 4 015 | 4 015 | - |
| Nombre de nuitées | 4 104 | 3 834 | 3 834 | - |
| Taux d'occupation | 102 % | 95,5 % | 95,5 % | - |

Le taux d'occupation prévu en 2024 reste identique à celui de l'année précédente, soit un taux de 95,5%. A noter que ce tableau et l'activité prévisionnelle présentée ne concerne que les places de LHSS. L'activité de l'EMPS n'apparaît pas étant donné qu'à ce stade, elle ne se traduit ni en nombre de places, ni en taux d'occupation.

2.3 Budget prévisionnel 2024

| Libellés des Groupes | CA 2022 | Exercice | | Évolution entre BP 2024 et BP 2023 en % | Évolution entre BP 2024 et BP 2023 en montant |
|---|---------------------|---------------------|-----------------------|---|---|
| | | BP 2023 | BP 2024 | | |
| Gpe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante | 99 847,46 € | 175 050,00 € | 184 741,00 € | + 5,54% | + 9 691,00 € |
| Gpe II : Dépenses afférentes au personnel | 284 638,57 € | 575 970,00 € | 744 800,00 € | + 29,31% | + 168 830,00 € |
| Gpe III : Dépenses afférentes à la structure | 31 349,58 € | 92 350,00 € | 71 962,00 € | - 22,08% | - 20 388,00 € |
| Total Dépenses | 415 835,61 € | 843 370,00 € | 1 001 503,00 € | + 18,75% | + 158 133,00 € |
| Gpe I : Produits de la tarification | 429 924,00 € | 473 570,00 € | 486 629,00 € | + 2,76% | + 13 059,00 € |
| Gpe II : Autres produits relatifs à l'exploitation | 2 438,00 € | 369 800,00 € | 482 000,00 € | + 30,34% | + 112 200,00 € |
| <i>Dont subvention Ville</i> | 0,00 € | 9 800,00 € | 5 000,00 € | - 53,33% | - 4 800,00 € |
| Gpe III : Produits encaissés et produits non encaissables | 0,00 € | 0,00 € | 32 874,00 € | | + 32 874,00 € |
| Total Recettes | 432 362,00 € | 843 370,00 € | 1 001 503,00 € | + 18,75% | + 158 133,00 € |
| Résultat de l'exercice | 16 526,39 € | 0,00 € | 0,00 € | | 0,00 € |

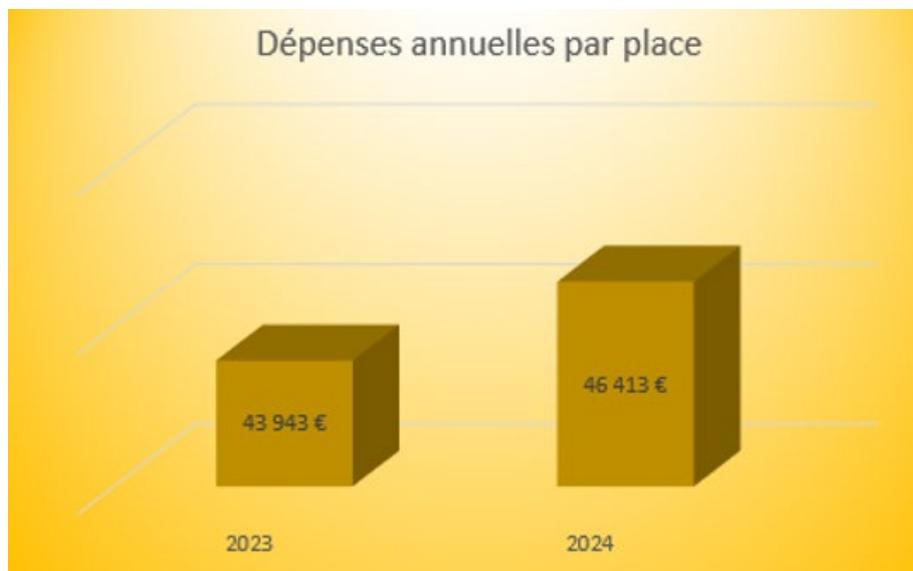
Le budget de l'EMPS étant intégré au cadre réglementaire 2024 du budget des LHSS, la

comparaison avec le BP 2023 apparaît peu pertinente. Voici donc les éléments détaillant l'évolution 2023/2024 des BP des LHSS et de l'EMPS dénommée LHSSMOB dans les tableaux budgétaires (les budgets sont proposés équilibrés entre les dépenses et les recettes) :

| Libellés des Groupes | BP 2023 | | | BP 2024 | | | Evolution entre BP 2024 et BP 2023 en montant | | |
|---|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|-----------------------|---|--------------------|---------------------|
| | LHSSMOB | LHSS | TOTAL | LHSSMOB | LHSS | TOTAL | LHSSMOB | LHSS | TOTAL |
| Gpe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante | 52 940,00 € | 122 110,00 € | 175 050,00 € | 61 453,00 € | 123 527,00 € | 184 980,00 € | 8 513,00 € | 1 417,00 € | 9 930,00 € |
| Gpe II : Dépenses afférentes au personnel | 252 490,00 € | 323 480,00 € | 575 970,00 € | 391 961,00 € | 352 839,00 € | 744 800,00 € | 139 471,00 € | 29 359,00 € | 168 830,00 € |
| Gpe III : Dépenses afférentes à la structure | 54 570,00 € | 37 780,00 € | 92 350,00 € | 37 550,00 € | 34 173,00 € | 71 723,00 € | -17 020,00 € | -3 607,00 € | -20 627,00 € |
| TOTAL DEPENSES | 360 000,00 € | 483 370,00 € | 843 370,00 € | 490 964,00 € | 510 539,00 € | 1 001 503,00 € | 130 964,00 € | 27 169,00 € | 158 133,00 € |
| Gpe I : Produits de la tarification | 0,00 € | 473 570,00 € | 473 570,00 € | 0,00 € | 486 629,00 € | 486 629,00 € | 0,00 € | 13 059,00 € | 13 059,00 € |
| Gpe II : Autres produits relatifs à l'exploitation | 360 000,00 € | 9 800,00 € | 369 800,00 € | 477 000,00 € | 5 000,00 € | 482 000,00 € | 117 000,00 € | -4 800,00 € | 112 200,00 € |
| <i>Dont subvention Ville</i> | 0,00 € | 9 800,00 € | 9 800,00 € | 0,00 € | 5 000,00 € | 5 000,00 € | 0,00 € | -4 800,00 € | -4 800,00 € |
| Gpe III : Produits encaissés et produits non encaissables | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 13 964,00 € | 18 910,00 € | 32 874,00 € | 13 964,00 € | 18 910,00 € | 32 874,00 € |
| TOTAL RECETTES | 360 000,00 € | 483 370,00 € | 843 370,00 € | 490 964,00 € | 510 539,00 € | 1 001 503,00 € | 130 964,00 € | 27 169,00 € | 158 133,00 € |

2.4 Analyse des dépenses 2024

a. Evolution des dépenses par lit



Hors prise en compte des éléments budgétaires liés à l'EMPS, l'évolution du coût annuel par place augmente légèrement (mais plus significativement qu'entre les BP 2022 et 2023) avec une évolution de + 5,62 %, soit +2,5 K€ par rapport à 2023. Cette progression est due à l'effet mécanique liée à l'augmentation du budget de dépenses (+ 27,2 K€), pour un nombre de place qui reste quant à lui identique.

b. Evolution des dépenses (1 001,5 K€) : + 158,1 K€, soit + 18,75 %

- Pour les LHSS (510,5 K€): + 27,1 K€, soit + 5,32 %
- Pour l'EMPS (491 K€) : + 131 K€, soit + 26,67 %

Les principaux postes de dépenses ayant connu une évolution significative entre 2023 et 2024 sont les suivants :

➤ **Les dépenses de personnels (744,8 K€) :**

A noter :

Au vu de l'intégration des données budgétaires liées au dispositif de l'EMPS, les dépenses de personnels du service évoluent de + 168,8 K€ sur l'exercice 2024, soit + 29,31 %.

Pour les LHSS (352,8 K€ dont 3,1 K€ de charges et produits à répartir): + 29,3 K€ par rapport au BP2023

L'enveloppe des **permanents (247,7 K€ pour 5.21 ETP)** enregistre une augmentation par rapport à 2023 (+30,9 K€, soit +14,23 % et + 0.2 ETP) qui s'explique par un accroissement de 0.3 ETP d'infirmier et par une baisse de 0.1 ETP sur la fonction de secrétariat. Suite à la transformation de la prestation de psychologue en masse salariale permanente sur 2023 (recrutement en tant que salariée d'une psychologue intervenant au CHRS CAI, au CHRS Henri Tarze ainsi qu'aux LHSS installés sur le site du CAI), le fléchage de 0.05 ETP sur cette fonction est reconduit sur 2024. Cette augmentation s'explique également par :

- L'augmentation naturelle du coût de la masse salariale (déroulé de carrière des agent-es)
- La revalorisation du point d'indice dans la fonction publique territoriale.

Celle du **remplacement (10,5 K€ pour 0.25 ETP)** diminue de – 1,5 K€, soit -12.5 %, prenant en compte la réalité du coût de poste, sans de ce fait proposer une baisse d'ETP.

L'enveloppe des **intervenants extérieurs (91.5 K€)** reste identique à 2023, avec un ajustement réalisé en interne et se décompose ainsi :

- Honoraires traducteurs : 0,5 K€/ identique à 2023
- Médecins : 63,4 K€/ identique à 2023
- Accompagnement APP (supervision) : 1,65 K€/ identique à 2023
- Prestations de soins infirmiers : 24 K€/ identique à 2023
- Intervenants animations : 1,5 K€, soit – 0,5 K€ par rapport à 2023, transférés sur la nouvelle enveloppe allouée aux dépenses de kinésithérapeute/ podologue. Cette enveloppe contenue s'explique par la participation possible des patients accueillis aux LHSS aux animations émergeant sur le budget des LAM ou des CHRS.
- Dépenses de kinésithérapeute/ podologue : + 0,5 K€ par rapport à 2023 (enveloppe inexistante), transférés depuis le budget alloué aux interventions d'animations

Pour l'EMPS (392 K€ dont 5,6 K€ de charges et produits à répartir): + 139,5K€ par rapport au BP2023

L'enveloppe des **permanents (264,4 K€ pour 6 ETP)** enregistre une augmentation par rapport à 2023 de +107,3 K€, soit +68,28 %. Cette augmentation s'explique principalement par une montée en charge du dispositif sur 2024.

Celle du **remplacement (12,5 K€ pour 0.2 ETP)** enregistre également une augmentation de 0,5 K€ par rapport à 2023, soit + 4,16 %.

L'enveloppe des intervenants extérieurs (109,5 K€) enregistre une hausse de + 28,4 K€ (91.5 K€) et se décompose ainsi :

- Médecins : 100,3 K€/ + 31,7 K€ par rapport à 2023
- Intervenants divers (interprétariat, kinésithérapeute) : 9,2 K€, soit - 3,3 K€ par rapport à 2023, dû à l'internalisation des coûts liés aux dépenses de psychologue

➤ **Les frais de siège (97.2 K€) : +10,2 K€**

Les frais de siège augmentent de 10,2 K€ par rapport à l'année précédente. Ce montant a été calculé sur la base de 12 % (taux autorisé par l'autorité de tarification) des dépenses de fonctionnement 2024. Ils couvrent un ensemble de dépenses supportées en central et notamment des frais d'informatique/téléphonie (dont amortissement des matériels), RH (recrutement, paie, formation, médecine préventive, etc.), gestion financière, direction générale (pilotage, coordination, etc.), service marché public et achats, patrimoine et assurance, service information et documentation, etc.

➤ **La refacturation des fluides et des locations immobilières (78,6 K€) :**

Globalement le montant des refacturations de fluides et locations immobilières diminuent de – 3,2 K€ soit – 1,6 % par rapport à 2023. En effet suite à l'emménagement au sein du bâtiment les Delphinelles début avril 2023 de 5 lits LHSS anciennement situés à la résidence autonomie Le Lac, le budget 2023 de 3,2 K€ n'est pas reconduit sur 2024.

Cependant, pour les charges de location immobilière du bâtiment des Delphinelles, la redevance intègre, en plus de l'activité des LAM (68,8 K€), la part liée à l'activité des LHSS et de l'EMPS de 54,2 K€, soit une enveloppe de 123 K€ au total sur 2024, de + 2,8 K€ par rapport à 2023 du fait de l'augmentation générale des coûts.

Le service verse également une participation de 24,4 K€ pour la consommation des fluides du bâtiment appartenant au CHRS CAI de 6 lits LHSS. Cette enveloppe reste constante par rapport à 2023.

➤ **La prestation d'alimentation à l'extérieur (30,9 K€) : +0,9 K€**

Ces dépenses correspondent aux livraisons de repas réalisées pour les LHSS. Elles augmentent de 0,9 K€ afin d'intégrer l'augmentation du coût de certaines matières premières. *Seuls les LHSS sont concernés par ce type de dépenses.*

➤ **Les dépenses liées au déménagement (0 K€) : - 8,2 K€**

L'activité des 5 lits LHSS au sein du bâtiment des Delphinelles ayant été effective eu 1^{er} avril 2023, l'enveloppe de 5 K€ dédiée au transport des biens, inscrite au BP 2023 n'est pas reconduite au BP 2024. En parallèle, l'enveloppe de 3,2 K€ dédiée à la refacturation de 2 logements LHSS à la RA Le Lac n'est pas reconduite sur 2024, au vu de l'emménagement des LHSS au sein du bâtiment les Delphinelles au 1^{er} avril 2023.

Seuls les LHSS sont concernés par ce type de dépenses.

2.5 Analyse des recettes 2024

a. Evolution des recettes par lit



Hors prise en compte des éléments budgétaires liés à l'EMPS, le ratio des recettes annuelles par place augmente légèrement (mais plus significativement qu'entre les BP 2022 et 2023) avec une évolution de + 5,62 %, soit +2,5 K€ par rapport à 2023.

Cette progression est due à l'effet mécanique liée à l'augmentation du budget de recettes (+ 27,2 K€), pour un nombre de place qui reste quant à lui identique.

b. Evolution des recettes (1 001,5 K€) : + 158,1 K€, soit + 15,79 %

- Pour les LHSS (510,5 K€): + 27,1 K€, soit + 5,32 %
- Pour l'EMPS (491 K€) : + 131 K€, soit + 26,67 %

Pour le dispositif des LHSS, les principales évolutions de recettes sont les suivantes :

- **Dotation de l'Agence Régionale de Santé (ARS)** : sans notification définitive 2023, l'inscription au BP 2024 de la dotation soins de l'ARS intègre le montant définitif notifié

sur 2022 duquel est déduit le montant des Crédits Non Reconductibles (CNR) 2022 de 5,6 K€, soit 481,8 K€, auquel est ajoutée une augmentation prévisionnelle de + 1%. L'augmentation par rapport à 2023 est donc de + 13,1 K€.

- Afin d'équilibrer le budget 2024, un soutien de financement via le maintien d'une **subvention demandée à la Ville de Grenoble**, cependant en baisse par rapport à 2023, à hauteur de 5 K€ (soit – 4,8 K€ par rapport à 2023 et – 96 %).
- Le fléchage de 18,9 K€ de **recette de fonctionnement au compte 002** (issue d'une reprise de l'excédent de la section d'exploitation), auparavant inscrits en intégralité au sein du budget des LAM à hauteur de 70,2 K€. Pour information, cet excédent est maintenu à hauteur de 11,1 K€ sur les LAM, le delta de 26,2 K€ est quant à lui conservé sur 2023 au vu de besoins de financement spécifiques.

Pour le dispositif de l'EMPS, les principales évolutions de recettes sont les suivantes :

- La **subvention de l'ARS** : suite à l'affinage du budget de l'EMPS, une baisse de – 14 K€ est inscrite, soit un budget 2024 de 346 K€.
- La **subvention de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités** (DDETS) : inscrite au budget principal au BP 2023 et transférée lors du vote du Budget Supplémentaire (BS) 2023 sur le budget annexe 15, celle-ci est reconduite pour 2024 sur le budget 15, mais connaît une baisse de – 25 K€, soit un total de 118 K€ au vu de la réduction du nombre de mesures déployées conjointement par Un Toit pour Tous et par le CCAS.
- Le fléchage de 14 K€ de **recette de fonctionnement au compte 002** (issue d'une reprise de l'excédent de la section d'exploitation), auparavant inscrits en intégralité au sein du budget des LAM à hauteur de 70,2 K€. Pour information, cet excédent est maintenu à hauteur de 11,1 K€ sur les LAM, le delta de 26,2 K€ est quant à lui conservé sur 2023 au vu des besoins de financement spécifiques.

2.3.5. SYNTHÈSE DE L'INVESTISSEMENT DASLPP

| | 2024 | | | | Réserve + travaux récurrents | TOTAL |
|--------|------------------------------|----------------------------------|-----------|-----------|------------------------------|-----------|
| | Achats délégués aux services | Achats non délégués aux services | Travaux | Opération | | |
| DASLPP | 8 300 € | 109 500 € | 135 300 € | 305 000 € | 21 000 € | 579 100 € |

Détails des opérations d'investissement de travaux

| | |
|--|------------------|
| CAI : mise en place du système Salto | 67 500 € |
| CAI : travaux de sécurisation, détecteur de fumée raccordés au SSI | 67 500 € |
| Remplacement d'un chalet | 120 000 € |
| Prévision déménagement du PIF | 50 000 € |
| TOTAL Lutte Contre la Pauvreté Précarité | 305 000 € |

Le déménagement des LAM/ EHPAD Les Delphinelles ayant eu lieu sur 2023, il n'a pas été nécessaire d'inscrire au budget 2024 une enveloppe spécifique. La finalisation des travaux a en effet eu lieu sur 2023.

- ✓ **CHALETs HEBERGEMENT RONDEAU** : suite aux travaux d'infrastructure réalisés sur le site du Rondeau (dispositif inclus dans le Service de L'Hébergement Alternatif), le CCAS poursuit les investissements sur le site afin d'améliorer les conditions de vie des ménages avec un projet d'installation d'un nouveau container pour 72 K€, d'un bloc sanitaire pour 23 K€. Ces 2 dépenses s'accompagnent d'une enveloppe allouée à l'enlèvement de l'existant ainsi qu'à la préparation du terrain pour 20 K€.
- ✓ **POLE INCLUSION FINANCIERE** : une enveloppe de 50 K€ est prévue au budget 2024 de la DASLPP dans le cadre du déménagement du pôle.
- ✓ **CENTRE D'ACCUEIL INTERCOMMUNAL** : l'installation du dispositif d'accès « Salto » est prévu pour 2024 avec une enveloppe de 67 500 € dédiée à cette installation. En parallèle, une enveloppe identique est déployée sur 2024 pour permettre la mise en place de travaux de sécurité (détecteurs de fumée raccordés au SSI).



2.4.1 LES RESSOURCES

LES ACTIONS PRIORITAIRES

- **Élaboration du projet d'administration CCAS** s'inscrivant dans le projet d'administration Ville
- **Réorganisation des Directions ressources par portefeuilles** facilitant les liens avec les Directions d'action sociale
- **Renforcement de l'attractivité du CCAS** : communication RH, marque employeur, convergence du RIFSEEP avec celui de la Ville et formalisation d'une politique RH pour les contractuels
- **Traitement des problématiques structurelles** : refonte du plan de formation (dont compétences socles et savoirs de base), renforcement des actions de lutte contre l'absentéisme
- **Amélioration du pilotage de la masse salariale**
- **Mise en œuvre des actions de rapprochement entre la Ville et le CCAS** identifiées en 2023 dans le champ des ressources humaines, de la gestion du patrimoine, de la commande publique et de l'expertise juridique

Les Directions Ressources regroupent la Direction Générale (DG), la Direction Communication Information Documentaire et Partenariats (DCIDP), la Direction des Affaires Financières (DAF) et la Direction des Ressources Humaines (DRH).

Sont présentés également des reliquats de lignes budgétaires des Directions des Affaires Techniques et Programmes (DATPRO) et d'Action Sociale Territorialisée (DAST) qui ont été transférées à la Ville en 2017.

2.4.2 SYNTHÈSE DU FONCTIONNEMENT DES DIRECTIONS RESSOURCES

La contribution de la Ville permet un équilibre qui permet de mener une action sociale ambitieuse avec une orientation volontariste de gestion sobre et équilibrée de redressement de la situation financière de l'institution CCAS dont celle de ces budgets annexes.

La subvention de la Ville de Grenoble, attribuée globalement pour l'ensemble de la politique sociale conduite par le CCAS :

- ✓ est perçue au budget principal, en recettes sur le budget de la Direction des Finances,
- ✓ fait l'objet sur le même budget de dépenses de reversements en direction des 8 budgets annexes en fonction des besoins spécifiques de couverture de leur équilibre.

Le financement de la Ville au CCAS 2024 intègre une augmentation de **1.050 M€** visant à compenser la moitié du coût de l'augmentation du point d'indice de 1,5 % en année pleine et de l'évolution des grilles de rémunération ainsi que la moitié du coût de la convergence du RIFSEEP du CCAS avec celui de la Ville.

D'autre part, au vu de l'importance de la mise en place du projet « complétude », pour les usagers des structures Petite Enfance et les professionnel-les de ce secteur, la Ville de Grenoble a décidé de reconduire l'effort décisif, à la hauteur de l'enjeu, en reconduisant la subvention supplémentaire à hauteur de **268K€**, perçue sur le budget de la Petite Enfance.

La subvention de la Ville est également augmentée de **1,280 M€** dans le cadre des actions du bouclier social et climatique déployées par le CCAS : accompagnement budgétaire des propriétaires occupants en difficultés, renforcement des actions de lutte contre la précarité énergétique, création de 100 places d'hébergement d'urgence supplémentaires.

La subvention de la Ville relative aux interventions spécifiques (évacuation de squats et bidonvilles, prise en charge de l'accueil temporaire d'usager-ères, etc.) reste constante par rapport au BP23. Elle est perçue sur le budget Pauvreté, Précarité.

Une exigence ambitieuse de qualité de service public, et notamment de recours à des moyens en personnels plus importants, conduit à un engagement volontariste du CCAS avec une imputation des dépenses en sus sur le budget principal.

L'impact de l'inflation sur des dépenses telles que les fluides, l'alimentation, etc. est intégralement financé par des efforts internes de gestion du CCAS au BP 2024, sur l'ensemble des budgets concernés.

Les frais de siège des fonctions supports (dépenses des directions ressources) donnent lieu, dans une volonté de transparence, à la refacturation auprès des budgets annexes concernés (Recettes sur le budget de la Direction des Affaires Financières).

Le budget prévisionnel 2024 des Directions Ressources est particulièrement marqué par l'évolution des flux prévus dès l'étape budgétaire BP entre budget principal et budgets annexes destinés notamment à financer leur équilibre.

Ces impacts sont précisés ci-après.

BUDGET PREVISIONNEL 2024 DES DIRECTIONS RESSOURCES

| Chapitre | CA 2022 | BP 2023 | BP 2024 | Évolution entre BP 2024 et BP 2023 en % | Évolution entre BP 2024 et BP 2023 en montant |
|---|------------------------|------------------------|------------------------|---|---|
| 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS | 567 652,31 € | 900 010,00 € | 920 607,00 € | 2,29% | 20 597,00 € |
| ORDRE | 567 652,31 € | 900 010,00 € | 920 607,00 € | 2,29% | 20 597,00 € |
| 002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00% | 0,00 € |
| 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL | 2 251 994,90 € | 2 562 209,80 € | 2 761 086,00 € | 7,76% | 198 876,20 € |
| 012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES | 6 940 828,71 € | 5 810 852,00 € | 6 009 391,00 € | 3,42% | 198 539,00 € |
| 022 DEPENSES IMPREVUES | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00% | 0,00 € |
| 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE | 2 483 034,27 € | 3 004 152,00 € | 2 822 491,00 € | -6,05% | -181 661,00 € |
| 66 CHARGES FINANCIERES | 260 837,28 € | 374 220,00 € | 519 010,00 € | 38,69% | 144 790,00 € |
| 67 CHARGES SPECIFIQUES | 42 208,91 € | 5 000,00 € | 5 000,00 € | 0,00% | 0,00 € |
| REEL | 11 978 904,07 € | 11 756 433,80 € | 12 116 978,00 € | 3,07% | 360 544,20 € |
| Totaux DEPENSE | 12 546 556,38 € | 12 656 443,80 € | 13 037 585,00 € | 3,01% | 381 141,20 € |
| Chapitre | CA 2022 | BP 2023 | BP 2024 | Évolution entre BP 2024 et BP 2023 en % | Évolution entre BP 2024 et BP 2023 en montant |
| 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS | 21 763,24 € | 0,00 € | 2 531,00 € | 0,00% | 2 531,00 € |
| ORDRE | 21 763,24 € | 0,00 € | 2 531,00 € | 0,00% | 2 531,00 € |
| 002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00% | 0,00 € |
| 013 ATTENUATIONS DE CHARGES | 301 319,03 € | 498 000,00 € | 542 050,00 € | 8,85% | 44 050,00 € |
| 70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES | 3 473 385,74 € | 2 364 580,00 € | 1 997 335,00 € | -15,53% | -367 245,00 € |
| 74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS | 22 036 620,41 € | 22 804 890,00 € | 23 959 640,00 € | 5,06% | 1 154 750,00 € |
| 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE | 0,04 € | 7 000,00 € | 7 000,00 € | 0,00% | 0,00 € |
| 76 PRODUITS FINANCIERS | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00% | 0,00 € |
| 77 PRODUITS SPECIFIQUES | 233 278,49 € | 15 000,00 € | 0,00 € | -100,00% | -15 000,00 € |
| REEL | 26 044 603,71 € | 25 689 470,00 € | 26 506 025,00 € | 3,18% | 816 555,00 € |
| Totaux RECETTE | 26 066 366,95 € | 25 689 470,00 € | 26 508 556,00 € | 3,19% | 819 086,00 € |

Les charges réelles des Directions Ressources s'élèvent en 2024 à **12 117 K€** soit **+ 360.5 K€ (+ 3.07 %)** et sont essentiellement composées de dépenses de charges de personnel, d'autres charges de gestions courantes (déficit BA et reversement dotation FIPH) et de charges financières (intérêts des emprunts).

Les dépenses de personnel : 6 009.4 K€ soit + 198.5 K€ (+ 3.42 %)

Elles se répartissent de la manière suivante :

- 4 715.9 K€ pour les postes permanents (soit – 125.6 K€/BP23)
- 50 K€ pour les remplacements (soit -15 K€ //BP23)
- 1 243.4 K€ pour les autres dépenses de personnel (soit + 289.1 K€)

Le CCAS poursuit une démarche de mutualisation avec la Ville de Grenoble et la Métropole initiée les années précédentes qui lui permet d'améliorer les conditions matérielles de l'exercice de ses missions de service public avec le maintien d'un même niveau de dépenses.

L'augmentation importante des charges des Directions Ressources provient essentiellement de :

- la **hausse importante des contrats d'apprentissage** prévus sur 2024 (+280 K€) ;
- **l'augmentation de la part de la subvention FIPHFP** à reverser à la Ville et Grenoble Alpes Métropole (GAM) en lien avec l'augmentation de la participation du FIPHFP sur 2024 (+58.9 K€) ;
- **l'augmentation des intérêts d'emprunt** en lien avec le nouvel emprunt réalisé fin 2023 (+144.8 K€) ;
- **l'augmentation des crédits de formation** (+68.6 K€) notamment pour pouvoir assurer les formations indispensables non assurées par le CNFPT ;
- **la hausse de la convention accueil-courrier** (+41.8 K€) en lien avec la validation d'un poste supplémentaire (tenant compte de l'augmentation du nombre de domiciliés par le CCAS et donc de passage à l'accueil).

Ces hausses de crédits sont compensées par la baisse **de la subvention Ville reversée aux budgets annexes** (-240.6 K€), en partie suite à la fermeture de l'EHPAD Saint-Bruno.

Les recettes réelles des Directions Ressources représentent pour 2024, **26 506 K€** soit **+ 816.5 K€ (+ 3.18 %)** constituées essentiellement :

- de la subvention Ville. Le CCAS bénéficie d'un soutien de la Ville en direction de l'action sociale en augmentation : 1 500 K€ en 2022, 2 109 K€ en 2023 et 1 050 K€ supplémentaires en 2024, pour compenser l'augmentation du point d'indice de 1,5 %, l'évolution des grilles de rémunération et l'action de convergence du RIFSEEP du CCAS avec celui de la Ville. Les 268 K€ supplémentaires visant à financer le projet « complétude » des EAJE, affectés directement sur le budget de la DASPE est reconduit pour 2024. Soit au total 24 127 K€, dont 296 K€ affectés directement sur le budget de la DIRLPP, 268 K€ sur le budget de la DASPE et 23 563 K€ sur le budget des ressources ; à noter que les 1 280 K€ de subventions de la Ville liées au déploiement d'action du bouclier social et climatique par le CCAS sont directement intégrés au budget principal de la Direction Lutte contre la Pauvreté ;
- du remboursement par la Ville, pour mise à disposition de personnel, d'un montant de 185.7 K€ concernant les Directions Ressources, dans le cadre des services communs Ville/CCAS (agent-es du service accueil-courrier, observation sociale, assistante de direction DG) ;
- ainsi que du versement par la Ville de la part CCAS sur les concessions cimetières de 110 K€ dont la prévision 2024 ne connaît pas de hausse par rapport à 2023 ;
- de la refacturation aux budgets annexes d'un montant de 1 625.6 K€ (soit -244 K€ //BP23, suite notamment à la fermeture de l'EHPAD St Bruno).

2.4.3 LA DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIERES

La direction des finances et de l'administration générale (DFAG) a connu un changement d'organisation courant 2023 et est devenue la direction des affaires financières (DAF).

Le budget prévisionnel 2024 de la Direction de cette direction est largement impacté par les flux entre budgets principal et annexes exposés ci-dessus. Ces impacts sont précisés ci-après :

| Chapitre | CA 2022 | BP 2023 | BP 2024 | Évolution entre BP 2024 et BP 2023 en % | Évolution entre BP 2024 et BP 2023 en montant |
|---|------------------------|------------------------|------------------------|---|---|
| 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS | 567 652,31 € | 900 010,00 € | 920 607,00 € | 2,29% | 20 597,00 € |
| ORDRE | 567 652,31 € | 900 010,00 € | 920 607,00 € | 2,29% | 20 597,00 € |
| 002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00% | 0,00 € |
| 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL | 1 797 485,55 € | 2 108 639,80 € | 2 072 946,00 € | -1,69% | -35 693,80 € |
| 012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES | 1 441 975,82 € | 1 505 270,00 € | 1 179 000,00 € | -21,68% | -326 270,00 € |
| 022 DEPENSES IMPREVUES | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00% | 0,00 € |
| 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE | 2 473 154,27 € | 2 760 390,00 € | 2 519 825,00 € | -8,71% | -240 565,00 € |
| 66 CHARGES FINANCIERES | 260 837,28 € | 374 220,00 € | 519 010,00 € | 38,69% | 144 790,00 € |
| 67 CHARGES SPECIFIQUES | 42 208,91 € | 5 000,00 € | 5 000,00 € | 0,00% | 0,00 € |
| REEL | 6 015 661,83 € | 6 753 519,80 € | 6 295 781,00 € | -6,78% | -457 738,80 € |
| Totaux DEPENSE | 6 583 314,14 € | 7 653 529,80 € | 7 216 388,00 € | -5,71% | -437 141,80 € |
| Chapitre | CA 2022 | BP 2023 | BP 2024 | Évolution entre BP 2024 et BP 2023 en % | Évolution entre BP 2024 et BP 2023 en montant |
| 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS | 21 763,24 € | 0,00 € | 2 531,00 € | 0,00% | 2 531,00 € |
| ORDRE | 21 763,24 € | 0,00 € | 2 531,00 € | 0,00% | 2 531,00 € |
| 002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00% | 0,00 € |
| 013 ATTENUATIONS DE CHARGES | 14 459,00 € | 60 000,00 € | 60 000,00 € | 0,00% | 0,00 € |
| 70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES | 3 071 278,74 € | 1 817 740,00 € | 1 602 038,00 € | -11,87% | -215 702,00 € |
| 74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS | 21 953 520,00 € | 22 513 000,00 € | 23 563 000,00 € | 4,66% | 1 050 000,00 € |
| 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE | 0,34 € | 6 000,00 € | 6 000,00 € | 0,00% | 0,00 € |
| 76 PRODUITS FINANCIERS | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00% | 0,00 € |
| 77 PRODUITS SPECIFIQUES | 216 084,89 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00% | 0,00 € |
| REEL | 25 255 342,97 € | 24 396 740,00 € | 25 231 038,00 € | 3,42% | 834 298,00 € |
| Totaux RECETTE | 25 277 106,21 € | 24 396 740,00 € | 25 233 569,00 € | 3,43% | 836 829,00 € |

Les dépenses de personnel (1 179 K€), en baisse de 326.3 K€ soit -21.68 %**• Pour les postes permanents : - 315.3 K€**

- CPNA : - 41.2 K€

Les agent-es dont le statut est « services spéciaux » impactent la direction des finances. La prévision est en baisse par rapport à 2023.

- Direction des Finances :

Un certain nombre de postes ne sont plus budgétés sur la DAF en 2024 car :

Le poste de chargé de financement a été transféré à la Ville courant 2023. Sa masse salariale n'est donc plus CCAS (-59.9 K€ budgétés sur 2023). En contrepartie une refacturation de celle-ci par la Ville au CCAS impactera dorénavant la Direction Générale dans le cadre des services communs.

Il en est de même pour le poste de contrôleur de gestion transféré également à la Ville et faisant l'objet également d'une refacturation partielle de sa masse salariale, soit -51.8 K€ budgétés sur 2023 sur la DAF.

A noter que le montant correspondant aux postes de l'unité marchés-achats-juridique a été transféré à la Direction Générale courant 2023. Le montant 2023 de cette unité était budgétée à 166.9 K€ en 2023 sur la DFAG.

De même, le service des moyens généraux, comptabilisé au niveau de la DFAG en 2023 intègre le budget de la Direction Générale en 2024. Il représentait 229 K€ de masse salariale au BP 2023.

Des mouvements de personnels et de postes entre les prévisions 2023 et 2024, suite notamment à la réorganisation de cette direction fin 2023, avec les transformations d'un poste d'adjoint en poste d'attaché au pilotage budgétaire et de 2 autres postes visant à renforcer les unités ressources et petite enfance sont à noter.

L'effet NORIA et l'augmentation du point d'indice viennent compléter l'augmentation qui compense cette diminution de 507.7 K€ (après application d'un pourcentage de non réalisation sur 2023) de la masse salariale des permanents de la direction des affaires financières à hauteur finalement de -315.3 K€.

• Pour les remplacements : -11 K€

La prévision budgétaire 2024 des remplacements sur la direction des affaires financières a été revue à la baisse, soit 18 K€ sur 2024 contre 29 K€ sur 2023.

Les autres dépenses (6 037,4 K€) : en diminution de 110,9 K€ soit -1,8 %

Ces dépenses regroupent les différents besoins suivants :

- Frais liés aux assurances –télécommunication –fournitures administratives.

A noter que les dépenses liées aux fluides sont intégrées dans la convention d'occupation des locaux Claudel avec la Ville de Grenoble.

- Frais liés aux services : informatiques – reprographie – entretien – archivage – mobilité - affranchissement.
- Les dotations aux amortissements

Ce budget a connu de nombreuses modifications et évolutions liées à :

1. la poursuite de la mutualisation avec l'évolution des conventions Grenoble Alpes Métropole/CCAS :

- Après la mutualisation du service reprographie en 2020 avec la Métropole, la mutualisation du service d'archivage menée au cours de l'année 2021 avec l'adoption en février 2021 d'une convention de service commun entre le CCAS, la Ville et la Métropole. Le CCAS acquitte dans ce cadre, 6,25 % des charges de fonctionnement du service commun (le montant refacturé au CCAS progresse de 6.9 K€ en 2024 et représente 56 K€ au titre du BP 2024).
- A noter, que depuis 2022 l'hébergement des services communs est payé à la Métropole mais également une partie à la Ville de Grenoble suite à une convention passée au Conseil d'Administration du 15 décembre 2022,
 - o Pas d'évolution de la convention régissant la reprographie avec prise en charge de la masse salariale, des charges de structure et de fonctionnement ainsi que des travaux de reprographie. La prévision 2024 progresse néanmoins de +25,8 K€ sur 2024 et représente 135,9 K€.
 - o La prévision 2024 concernant l'archivage évolue de + 6.9 K€ sur le BP 2024 par rapport au BP 2023.
- Le service commun informatique : les dépenses informatiques relèvent d'une convention spécifique régissant les relations entre la Ville, la Métropole, et le CCAS, et d'autres entités qui se sont rajoutées dernièrement, dans le cadre d'un service constitué plus généralement pour les moyens et les projets informatiques et numériques (matériels, logiciels, maintenance, sécurité des réseaux, télécoms, accès internet, intranet, etc.).
 - o Le CCAS a budgété 663 K€ au BP 2024 en ce domaine, correspondant à différentes clés de facturation (*NB : pour le CCAS : 9 % au regard du nombre de PC, 11 % au titre des demandes d'intervention au service de l'assistance informatique, et 9,7 % en matière de pondération de la masse salariale du service commun*).
 - o Ce budget est inférieur de 74 K€ au BP23 tenant compte de l'atterrissage 2023 sur ce poste de dépenses.

2. Avec la Ville de Grenoble uniquement :

Une convention d'occupation partagée par la Ville et le CCAS du bâtiment Claudel a été élaborée et adoptée par le CCAS en mars 2021. Elle régit depuis le 1^{er} avril 2021, pour une durée de 15 ans reconductible, la répartition des dépenses de fonctionnement liées à l'utilisation du bâtiment, selon une clé de répartition de **70% pour la Ville** et de **30 % pour le CCAS** servant de support à la répartition des charges de fonctionnement entre les structures tels que les fluides, la maintenance, le dispositif alarme, le nettoyage des locaux. Cette clé est basée sur la répartition des bureaux ainsi que des postes de travail, et des espaces de circulation et espaces privatifs.

- o La prévision budgétaire liée à l'occupation des locaux, réalisée sur une année complète en 2023, surestimée au BP2023 entraîne une diminution de la prévision de -114 K€ en 2024.
- o Concernant la prévision pour le contrat de quasi-régie accueil courrier, celle-ci progresse suite à la validation d'un poste supplémentaire au vu de l'augmentation importante du nombre de domiciliés dont le courrier est traité par ce service : + 41,8 K€

3. **Service Moyens Généraux :**

Lors de la réorganisation de la direction des finances, le budget de ce service a été transféré à la Direction générale en septembre 2023. Ses dépenses de fonctionnement sont donc imputées sur cette dernière en 2024, soit, pour la Direction des affaires financières un montant de -51,3 K€ (montant 2023) d'économie.

4. **Les autres évolutions de dépenses sont dues à :**

- ✓ la mise à jour faite entre le CCAS et la Trésorerie pour mettre en corrélation les biens enregistrés ou sortis de l'inventaire qui, suite au passage à la M57 au 1er janvier 2023, avait entraîné une hausse importante des dotations aux amortissements sur 2023. La progression sur 2024 n'est plus que de + 20,6 K€ ;
- ✓ l'augmentation des intérêts des emprunts et dettes de 38.69 % : + 144,8K€, suite notamment à l'actualisation de la dette intégrant le nouvel emprunt fait en décembre 2023 ;
- ✓ la refacturation de la subvention Ville aux budgets annexes qui diminue suite notamment à la fermeture de l'EHPAD Saint Bruno mi 2023 : - 240,6 K€ ;
- ✓ la prévision sur 2024 d'une réserve pour les aléas éventuels du CCAS.

Les recettes (25 233,6 K€) :

Elles progressent de 836,8K€ soit + 3,43 %.

Les principales recettes :

- La recette de **Subvention Ville d'un montant de 24,13 M€ est inscrite à hauteur de**
 - **23,6 M€ sur le budget DFAG**
 - 296 K€ sur le budget DASLPP
 - 268 K€ sur le budget DASPE
- **Remboursement sur rémunération de personnel (paie négatives) : 60 K€** (prévu au global au budget principal mais qui se réalise au niveau des services concernés).
- **Concessions funéraires : 110 K€** la prévision reste identique à celle de 2023 (Montant encaissé par la Ville mensuellement pour les concessions cimetières dont 1/3 revient au CCAS et 2/3 à la Ville).
- **Mise à disposition de personnel : 76 K€.** Pour 2024 sont supprimées des mises à disposition en recette, celle du chargé de financement dont le temps de travail est partagé entre la Ville (3/5ème) et le CCAS (2/5ème) qui a été transféré à la Ville en septembre 2023. La refacturation de la mise à disposition concernera donc une dépense sur une année complète à partir de 2024 pour le CCAS budgétée sur le budget de la direction générale.
- **Les refacturations aux budgets annexes s'élèvent à 1 415,9 K€**, impactant la DAF. Ce montant diminue de -151,3 K€ justifié en grande partie par la fermeture de l'EHPAD Saint-Bruno.

2.4.4 LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

| Chapitre | CA 2022 | BP 2023 | BP 2024 | Évolution entre BP 2024 et BP 2023 en % | Évolution entre BP 2024 et BP 2023 en montant |
|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------|---|---|
| 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00% | 0,00 € |
| ORDRE | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00% | 0,00 € |
| 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL | 377 643,70 € | 372 870,00 € | 575 440,00 € | 54,33% | 202 570,00 € |
| 012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES | 2 517 330,03 € | 3 047 972,00 € | 3 370 071,00 € | 10,57% | 322 099,00 € |
| 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE | 0,00 € | 233 902,00 € | 292 806,00 € | 25,18% | 58 904,00 € |
| REEL | 2 894 973,73 € | 3 654 744,00 € | 4 238 317,00 € | 15,97% | 583 573,00 € |
| Totaux DEPENSE | 2 894 973,73 € | 3 654 744,00 € | 4 238 317,00 € | 15,97% | 583 573,00 € |
| Chapitre | CA 2022 | BP 2023 | BP 2024 | Évolution entre BP 2024 et BP 2023 en % | Évolution entre BP 2024 et BP 2023 en montant |
| 013 ATTENUATIONS DE CHARGES | 275 360,03 € | 438 000,00 € | 482 050,00 € | 10,06% | 44 050,00 € |
| 70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES | 351 796,00 € | 494 960,00 € | 340 187,00 € | -31,27% | -154 773,00 € |
| 74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS | 83 100,41 € | 291 890,00 € | 396 640,00 € | 35,89% | 104 750,00 € |
| 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE | -0,30 € | 1 000,00 € | 1 000,00 € | 0,00% | 0,00 € |
| 77 PRODUITS SPECIFIQUES | 10 013,60 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00% | 0,00 € |
| REEL | 720 269,74 € | 1 225 850,00 € | 1 219 877,00 € | -0,49% | -5 973,00 € |
| Totaux RECETTE | 720 269,74 € | 1 225 850,00 € | 1 219 877,00 € | -0,49% | -5 973,00 € |

Les dépenses de personnel représentent 3 370 K€

La masse salariale (2 219,6 K€) reste globalement stable : +4,7 K€ soit +0,2 %.

- **Pour les postes permanents**

- 1) **Les CPAR (Charges et produits à Répartir) : 222,9 K€**

- Cette masse salariale concerne les stagiaires, les vacances de médecin, les temps syndicaux des agent-es des directions d'actions sociales ainsi que les allocations chômage et les ruptures conventionnelles des agent-es contractuel-les, ainsi que la masse salariale des agent-es titulaires en recherche de poste. On trouve également la masse salariale du service accueil courrier : - 50 K€, soit -18,32 %

- Sur 2024 une provision pour payer aux institutions publiques accueillant des agent-es en mutation est inscrite au niveau des CPAR pour 30 K€. En contrepartie sur 2024 une recette de 30 K€ a également été inscrite pour recevoir des autres organismes les CET des agents qui arrivent au CCAS.

2) La Direction des Ressources Humaines : 1 970,7 K€ (+58,7 K€ soit + 3,07 %)

- La réorganisation du service des ressources humaines courant 2023 entraîne pour 2024 quelques changements d'organisation et donc la transformation ou la suppression de postes.
- L'augmentation de 58,7 K€ s'explique principalement par l'effet NORIA et l'augmentation de la valeur du point d'indice pour partie.

Dans le domaine de la gestion des ressources humaines du CCAS, l'année 2023 a été l'occasion d'améliorer l'attractivité de l'image employeur de l'Établissement Public sur le marché du travail. L'une des premières voies privilégiées par le CCAS a été d'ouvrir au printemps 2023, le chantier relatif au régime indemnitaire (RIFSEEP), dans une optique de revalorisation et de convergence avec le régime indemnitaire pratiqué par la Ville de Grenoble prise en référence.

En effet, il apparaît très souhaitable que le CCAS puisse non seulement suivre une évolution constatée dans les autres collectivités publiques du bassin d'emploi de l'agglomération grenobloise et puisse rester positionné de façon attractive en la matière, mais également puisse s'adosser à la Ville de Grenoble.

Cet effort d'attractivité du CCAS va se poursuivre sur 2024.

● **Pour les remplacements : - 4 K€ :**

1) Sur la DRH : - 4 K€

- L'arbitrage de la masse salariale des directions ressources a déterminé un montant global de 50 K€ dont 26 K€ sur la DRH contre 30 K€ au BP23.

Les autres dépenses de personnel (1 150,4 K€) augmentent de + 317,4 K€ soit + 38,10 %

Ces dépenses sont principalement des cotisations (assurance personnel – comité social – caisse de retraite), des expertises médicales et des frais de personnels extérieurs.

Cette augmentation concerne essentiellement :

- la cotisation de l'assurance statutaire du personnel, celle-ci progresse de +14 K€ ;
- l'augmentation de la mise à disposition d'apprenti-es dans les établissements du CCAS : + 280K€. Le système retenu les années précédentes recruter des apprenti-es mis à disposition par GENIPLURI pour les directions ressources, se généralise sur plusieurs directions et notamment sur la direction Petite Enfance et impacte le budget de la DRH ;
- la cotisation au comité des œuvres sociales, calculée à partir de la masse salariale, progresse de +20 K€ en lien notamment avec la progression du point d'indice.

Les autres dépenses : 868,2 K€

Ces dépenses regroupent les différents besoins des services de cette Direction, notamment en matière de :

- Diverses fournitures (administratives – matériel entretien – petit matériel)

Mais également pour les besoins des différentes directions, des dépenses globalisées sur ce service.

- Versement à des organismes – remboursements de frais (supervision – formation – accompagnement)
- Expertises médicales des agent-es CCAS
- Rémunération d'intermédiaires
- Dépenses du dispositif FIPHFP
- Dépenses liées aux lieux de restauration du personnel CCAS (restaurant associatif l'Arbre Fruité et self Claudel)
- Dépenses de fonctionnement des organisations syndicales.

Elles sont en augmentation de + 261,4 K€ soit + 43 % du fait, principalement :

- de l'augmentation des dépenses en lien avec le FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) de +119,3 K€ (430,2 K€). Ces dernières augmentent encore sur 2024 suite à la mise en place de la nouvelle convention pour 2023 à 2025 dès le début 2023, précisant que le CCAS est chef de fil du projet FIPH et percevra donc la totalité de la participation du FIPHFP (1 M€ sur 3 ans au global), d'où la différence également sur les recettes, pour la Métropole, la Ville et le CCAS ; puis devra reverser la part Métropole et la part Ville, à chacune d'entre elles ;
- de l'augmentation des dépenses en matière de formation de 56 K€ soit +38,88 % portant ce poste de dépenses à 200 K€ ;
- suite au transfert des dépenses informatiques relatives au logiciel RH sur cette direction, on enregistre une augmentation des rémunérations d'intermédiaires de + 85,8 K€ soit +244 % (120,9 K€).

A noter que concernant la refacturation par la Ville, des repas du personnel pris au self Claudel, le reste à charge du CCAS 2024 restera identique à 2023, soit 50 K€.

Les recettes (1 219,9 K€) restent à peu près stable par rapport à 2023 : **-6 K€ soit -0.49 %**

Elles sont liées à :

- des remboursements de charges de Masse Salariale,
- des produits exceptionnels (indemnités assurances...),
- la mise à disposition de personnel,
- la participation de l'Etat sur la rémunération des emplois d'insertion en Parcours Emploi Compétence,
- le fonds FIPHFP.

La baisse de la refacturation des charges et produits à répartir aux budgets annexes de -92,7 K€, est compensée par l'augmentation de la recette du fond FIPH versée au CCAS à destination des 3 entités (CCAS, Ville et Métropole) de + 100,7 K€.

L'inscription sur 2024 de la recette CET versée par les autres organismes au CCAS pour les agent-es recruté-es, dont la prévision est de 30 K€, est compensée en partie par la baisse des recettes d'agent-es mis-es à disposition, notamment ceux-celles du Service accueil courrier pour lequel l'un des postes, autrefois occupé par un agent CCAS, est vacant. Ce poste est transféré à la Ville et ne fera donc plus l'objet d'un remboursement par celle-ci de 36 K€.

2.4.5 LA DIRECTION DE LA COMMUNICATION INFORMATION DOCUMENTAIRE ET PARTENARIATS

| Chapitre | CA 2022 | BP 2023 | BP 2024 | Évolution entre BP 2024 et BP 2023 en % | Évolution entre BP 2024 et BP 2023 en montant |
|---|---------------------|---------------------|---------------------|---|---|
| 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL | 17 892,11 € | 23 100,00 € | 23 100,00 € | 0,00% | 0,00 € |
| 012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES | 315 470,29 € | 340 790,00 € | 359 320,00 € | 5,44% | 18 530,00 € |
| REEL | 333 362,40 € | 363 890,00 € | 382 420,00 € | 5,09% | 18 530,00 € |
| Totaux DEPENSE | 333 362,40 € | 363 890,00 € | 382 420,00 € | 5,09% | 18 530,00 € |

| Chapitre | CA 2022 | BP 2023 | BP 2024 | Évolution entre BP 2024 et BP 2023 en % | Évolution entre BP 2024 et BP 2023 en montant |
|--------------------------------|-----------------|---------------|---------------|---|---|
| 013 ATTENUATIONS DE CHARGES | 300,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00% | 0,00 € |
| 74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00% | 0,00 € |
| REEL | 300,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00% | 0,00 € |
| Totaux RECETTE | 300,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00% | 0,00 € |

Les dépenses de personnel : 359,3 K€

Ces dépenses augmentent de +18,5 K€ soit +5,44 % en lien avec l'augmentation du point d'indice et l'effet NORIA.

Les autres dépenses : 23,1 K€

Concernent uniquement le service information et documentation, essentiellement pour des dépenses d'abonnements ou d'achats de livres et sont identiques à 2023.

Cette Direction ne présente pas de recettes affectées.

2.4.6 LA DIRECTION GÉNÉRALE

La direction générale a enregistré des changements courant 2023, comme vu plus haut, avec le rattachement à celle-ci des agent-es du service des moyens généraux et ceux-celles du service achats-marchés-juridique, initialement rattaché-es à la direction des finances et de l'administration générale. Aussi cette direction enregistre des augmentations importantes de ses dépenses.

| Chapitre | CA 2022 | BP 2023 | BP 2024 | Évolution entre BP 2024 et BP 2023 en % | Évolution entre BP 2024 et BP 2023 en montant |
|---|-----------------------|---------------------|-----------------------|---|---|
| 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL | 58 973,54 € | 56 600,00 € | 89 600,00 € | 58,30% | 33 000,00 € |
| 012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES | 2 666 052,57 € | 916 820,00 € | 1 101 000,00 € | 20,09% | 184 180,00 € |
| 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE | 9 880,00 € | 9 860,00 € | 9 860,00 € | 0,00% | 0,00 € |
| REEL | 2 734 906,11 € | 983 280,00 € | 1 200 460,00 € | 22,09% | 217 180,00 € |
| Totaux DEPENSE | 2 734 906,11 € | 983 280,00 € | 1 200 460,00 € | 22,09% | 217 180,00 € |

| Chapitre | CA 2022 | BP 2023 | BP 2024 | Évolution entre BP 2024 et BP 2023 en % | Évolution entre BP 2024 et BP 2023 en montant |
|---|--------------------|--------------------|--------------------|---|---|
| 013 ATTENUATIONS DE CHARGES | 11 200,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00% | 0,00 € |
| 70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES | 50 311,00 € | 51 880,00 € | 55 110,00 € | 6,23% | 3 230,00 € |
| 77 PRODUITS SPECIFIQUES | 7 180,00 € | 15 000,00 € | 0,00 € | -100,00% | -15 000,00 € |
| REEL | 68 691,00 € | 66 880,00 € | 55 110,00 € | -17,60% | -11 770,00 € |
| Totaux RECETTE | 68 691,00 € | 66 880,00 € | 55 110,00 € | -17,60% | -11 770,00 € |

Les dépenses de personnel : 1 101 K€

Les dépenses de masse salariale 2024 des permanents : 1 002 K€

Avec ces nouveaux rattachements de personnel, la direction générale compte dorénavant, pour 2024, 18 ETP contre 11 ETP budgétés au BP 2023.

Elle regroupe dorénavant :

- l'adjointe à la directrice générale (1 ETP)
- le pôle innovation (2 ETP)
- le référent patrimoine (1 ETP)
- le pôle métiers et numérique (plus que 2 ETP)
- l'observation sociale (1 ETP)
- la questure (3 ETP)
- le service marchés-achats juridique (4 ETP)
- le service des moyens généraux (5 ETP)

Aussi, le montant des dépenses de personnel du BP 2023 (681,8 K€ présenté en 2023 dont 610.5 K€ de masse salariale) enregistre une augmentation importante : 916.8 K€ dont 893.5 K€ de masse salariale. Il intègre également les postes du service marchés-achats-

juridique et des postes du chargé de financement et du contrôleur de gestion, autrefois partie intégrante de la masse salariale de la DFAG pour + 283 K€.

Ces 2 derniers postes ont été transférés à la Ville courant 2023. La dépense correspondante n'est plus une dépense de masse salariale mais de refacturation par la Ville de la partie affectée au CCAS pour ce qui concerne leur temps de travail, (voir plus bas autres dépenses de personnel) et vient donc diminuer la masse salariale de la direction générale 2024 de -113.5 K€.

A ces montants il convient de rajouter la masse salariale du service des moyens généraux de + 224 K€ qui a été soustrait du montant de la masse salariale de la DAF et de diminuer le montant correspondant au pôle métier et numérique dont 1 ETP est supprimé pour création au sein du service commun informatique géré par la Métropole, soit – 51.6 K€ (chiffre 2023). Le coût de ce poste sera refacturé par la Métropole au CCAS.

Des mouvements de personnel sur les postes, ainsi que l'augmentation du point d'indice viennent également contribuer à l'augmentation de ces dépenses de masse salariale de la direction générale.

Les dépenses de masse salariale 2024 des remplaçants : 6 K€

Avec l'arrivée du service des moyens généraux à la direction générale, les dépenses de masse salariale des remplaçants sont également transférées sur cette direction et génèrent une augmentation de + 6 K€.

Les autres dépenses de personnel : 93 K€ (+21 K€)

Elles sont constituées des refacturations par la Ville, de :

- 50 % du poste de la directrice générale,
- nouvellement sur 2024, 40 % du poste de chargé-e de financement,
- nouvellement sur 2024, 60 % du poste de contrôleur de gestion,

pour un montant total de 93 K€, soit + 21 K€ supplémentaires.

Le peu de différence malgré 2 nouvelles refacturations s'explique par le fait, que suite à un mouvement de personnel sur le poste de directeur général, la refacturation 2024 sur celui-ci a été diminuée de – 27.3 K€ par rapport à la prévision 2023. L'augmentation suite aux 2 nouveaux postes refacturés est de + 49 K€.

Les autres dépenses : 99.5 K€ + 33 K€ soit + 33,17 %

Elles progressent de +33 K€. Cette augmentation est liée au rattachement à la direction générale du service des moyens généraux

- Service Moyens Généraux : 65.3 K€

Les missions du service concernent notamment la gestion des moyens de déplacement et l'appui aux équipements en matière de logistique, déménagements, réparations en lien avec la quasi-régie, gestion des stocks en lien avec l'unité achat, etc.

Il travaille en étroite collaboration avec la Ville pour ce qui concerne la mobilité.

On trouve sur ce service :

- les dépenses liées au contrat de quasi régie des véhicules (entretien, réparation) avec la Ville, dépense capée à 30 K€,
- la prévision d'une refacturation par la Ville d'un coût moyen d'utilisation de sa flotte automobile : 2.4 K€ en prévision d'une convention à venir.

Concernant les autres dépenses du service des moyens généraux, hors refacturation par la Ville, on compte les dépenses :

- de réparation des véhicules en cas de sinistre non pris en charge par l'assurance et fournitures de pièces auto ou autres matériels : 11.1 K€
- de transport de bien : 10 K€
- de frais de nettoyage des locaux : 7.5 K€
- de cartes carburant et frais de télépéage : 3.2 K€
- et une prévision pour l'expérimentation de la location des véhicules CITIZ.

Ce service travaille également en lien avec le marché des mobiliers et achats non délégués du gros électroménager, assurant le suivi de celui-ci au niveau de son utilisation, de son remplacement, avec une préconisation du type d'électroménager recommandé pour chacun des services en fonction de sa taille ou du degré d'utilisation.

Le Service des Moyens Généraux est aussi en lien avec les DAS sur le projet PUR (bonne pratique en hygiène et entretien des locaux) notamment dans les établissements de la Petite Enfance.

Aux dépenses du SMG, s'ajoutent celles de l'observation sociale et du pôle innovation pour un montant de 34.1 K€ qui progressent de 19 K€ entre 2023 et 2024, tenant compte des dépenses liées au Lab La Piste et de celles pour le fond de participation des agents qui va être expérimenté sur 2024 par le pôle innovation et l'adhésion à la MRIE en matière d'observation sociale.

Les recettes : 55,1 K€

Les recettes diminuent de -11.7 K€ soit – 17.6 %.

Elles correspondent à la mise à disposition d'un 0,5 ETP de l'assistante de direction et de 0,5 ETP de la responsable de l'observation sociale, dans le cadre des services communs Ville/CCAS qui progressent de 3.2 K€.

Une recette correspondant à des cessions de véhicules avait été inscrite à tort au BP 2023 (recette non budgétaire), d'où -15 K€ sur 2024.

2.4.7 LES EX DIRECTIONS DES AFFAIRES TECHNIQUES ET PROGRAMMES ET D'ACTION SOCIALE TERRITORIALISÉE

| Chapitre | CA 2022 | BP 2023 | BP 2024 | Évolution entre BP 2024 et BP 2023 en % | Évolution entre BP 2024 et BP 2023 en montant |
|---|----------------------|----------------------|----------------------|---|---|
| 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS | 277 699,85 € | 278 120,00 € | 245 512,00 € | -11,72% | -32 608,00 € |
| ORDRE | 277 699,85 € | 278 120,00 € | 245 512,00 € | -11,72% | -32 608,00 € |
| 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL | 0,00 € | 1 000,00 € | 1 000,00 € | 0,00% | 0,00 € |
| 012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES | 0,00 € | | | -100,00% | |
| 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00% | 0,00 € |
| 66 CHARGES FINANCIERES | 0,00 € | | | -100,00% | |
| 67 CHARGES SPECIFIQUES | 0,00 € | | | -100,00% | |
| REEL | 0,00 € | 1 000,00 € | 1 000,00 € | 0,00% | 0,00 € |
| Totaux DEPENSE | 277 699,85 € | 279 120,00 € | 246 512,00 € | -11,72% | -32 608,00 € |
| Chapitre | CA 2022 | BP 2023 | BP 2024 | Évolution entre BP 2024 et BP 2023 en % | Évolution entre BP 2024 et BP 2023 en montant |
| 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS | 31 214,92 € | 42 240,00 € | 42 217,00 € | -0,05% | -23,00 € |
| ORDRE | 31 214,92 € | 42 240,00 € | 42 217,00 € | -0,05% | -23,00 € |
| 70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES | 0,00 € | | | -100,00% | |
| 74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS | 0,00 € | | | -100,00% | |
| REEL | 0,00 € | | | -100,00% | |
| Totaux RECETTE | 31 214,92 € | 42 240,00 € | 42 217,00 € | -0,05% | -23,00 € |
| Résultat de l'exercice | -246 484,93 € | -235 880,00 € | -203 295,00 € | -10,19% | 30 683,51 € |

Ces directions ont été transférées à la Ville, mais il reste des reliquats de dépenses et recettes essentiellement d'ordre :

- dépenses d'amortissement à hauteur de 245.5 K€ qui diminuent progressivement ;
- recettes de reprise de subvention pour 42,2 K€.

L'unique dépense réelle est relative au diagnostic annuel des arbres pour 1 K€.

2.4.8 SYNTHÈSE DE L'INVESTISSEMENT DES DIRECTIONS RESSOURCES

Le budget en investissement des dépenses réelles, et hors emprunts, inscrit dans les Directions Ressources, est composé de dépenses propres aux besoins des ressources, mais regroupe pour l'essentiel, des besoins transversaux à l'ensemble des Directions.

Ce budget représente 1 685.6 K€.

Il comporte :

- les achats, hors besoins liés à l'installation à Claudel, : 27,1 K€
- les dépenses en lien avec le FIPH : 8 K€
- le renouvellement de la flotte des véhicules : 97 K€ et des équipements de mobilité douce : 3 K€
- les coûts d'informatiques et téléphonie (matériel, logiciels métier, travaux sur réseaux) : 487 K€
- les dépenses nécessitées par l'installation à Claudel : 65 K€ avec notamment une opération de 15 K€ pour modifier les cloisons du services des ressources humaines
- la suite de la mise en œuvre du programme de travaux d'accessibilité dans les établissements du CCAS : 605.6 K€ inscrits dans sa globalité sur le budget des directions ressources
- une réserve travaux de 282.9 K€ venant couvrir les besoins imprévus inscrits à hauteur de 212.9 K€ sur le budget des ressources, prenant en compte l'augmentation de 10 % dans le cadre des travaux effectués par la DIM en qualité de maître d'œuvre et 70 K€ inscrits sur les budgets annexes de la DIRPA et DIRLPP
- une enveloppe réservée à l'entretien des espaces extérieurs des équipements de 150 K€
- une réserve pour la suite de l'audit patrimonial des établissements du CCAS : 20 K€
- une réserve de 5 K€ pour le changement récurrent des extincteurs.

Budget Primitif
2024

3. L'INVESTISSEMENT

Budget Primitif
2024

3.1 Dépenses et recettes d'investissement tous budgets confondus

DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT, TOUS BUDGETS CONFONDUS

| | Tous budgets 2023 | Budget principal 2024 | Budgets annexes 2024 | Tous budgets 2024 |
|--|------------------------------|----------------------------------|---------------------------------|------------------------------|
|--|------------------------------|----------------------------------|---------------------------------|------------------------------|

| DEPENSES REELLES | | | | |
|-------------------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| EMPRUNTS (Remboursement du capital) | 2 087 030 | 1 710 770 | 316 810 | 2 027 580 |
| CAUTIONS | 0 | | 87 000 | 87 000 |
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 462 600 | 1 266 000 | | 1 266 000 |
| SUBVENTION D'EQUIPEMENTS | 0 | 0 | 0 | 0 |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 4 691 400 | 2 916 292 | 1 410 258 | 4 326 550 |
| IMMOBILISATIONS EN COURS | 466 580 | 605 569 | 0 | 605 569 |
| AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total dépenses réelles | 7 707 610 | 6 498 631 | 1 814 068 | 8 312 699 |

| DEPENSES D'ORDRE | | | | |
|-------------------------------|------------------|------------------|----------------|------------------|
| AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS | 335 580 | 621 653 | 79 729 | 701 382 |
| ICNE | 0 | | 0 | 0 |
| OPERATIONS PATRIMONIALES | 1 446 000 | 1 446 000 | | 1 446 000 |
| IMMOB CORPORELLES | 466 580 | | 250 000 | 250 000 |
| Total dépenses d'ordre | 2 248 160 | 2 067 653 | 329 729 | 2 397 382 |

| | | | | |
|--------------------------------------|------------------|------------------|------------------|-------------------|
| TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT | 9 955 770 | 8 566 284 | 2 143 797 | 10 710 081 |
|--------------------------------------|------------------|------------------|------------------|-------------------|

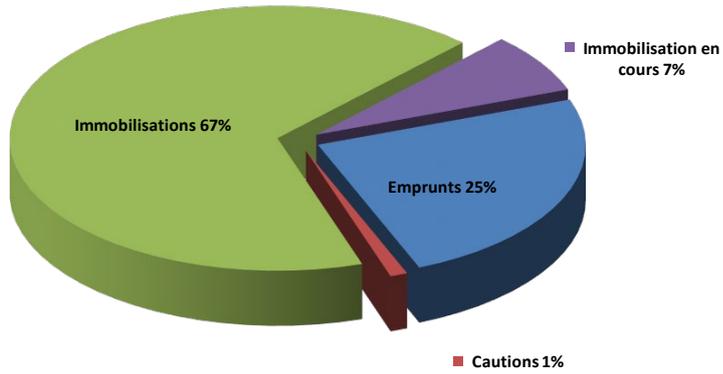
| RECETTES REELLES | | | | |
|------------------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| FONDS COMPENSATION TVA | 480 000 | 287 224 | 100 113 | 387 337 |
| SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT | 874 562 | 414 000 | 427 710 | 841 710 |
| EMPRUNTS A REALISER | 4 237 638 | 4 290 490 | 610 404 | 4 900 894 |
| CAUTIONS | 0 | | 87 000 | 87 000 |
| CESSION | 0 | 0 | 0 | 0 |
| AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total recettes réelles | 5 592 200 | 4 991 714 | 1 225 227 | 6 216 941 |

| RECETTES D'ORDRE | | | | |
|-------------------------------|------------------|------------------|----------------|------------------|
| AMORTISSEMENTS | 2 805 320 | 2 143 800 | 653 340 | 2 797 140 |
| ICNE | 0 | | | 0 |
| AUTRES IMMOB EN COURS | 0 | | 250 000 | 250 000 |
| OPERATIONS PATRIMONIALES | 1 446 000 | 1 446 000 | | 1 446 000 |
| AUTO FINANCEMENT | 0 | | | 0 |
| Total recettes d'ordre | 4 251 320 | 3 589 800 | 903 340 | 4 493 140 |

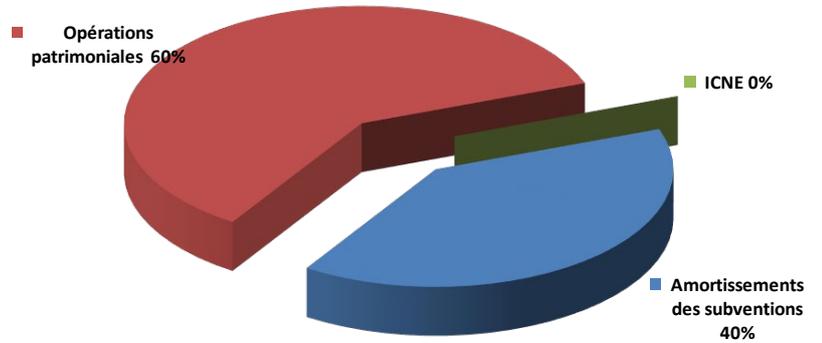
| | | | | |
|----------------------------|---------|---|---|---|
| RESULTAT ANTERIEUR REPORTE | 112 250 | 0 | 0 | 0 |
|----------------------------|---------|---|---|---|

| | | | | |
|--------------------------------------|------------------|------------------|------------------|-------------------|
| TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT | 9 955 770 | 8 581 514 | 2 128 567 | 10 710 081 |
|--------------------------------------|------------------|------------------|------------------|-------------------|

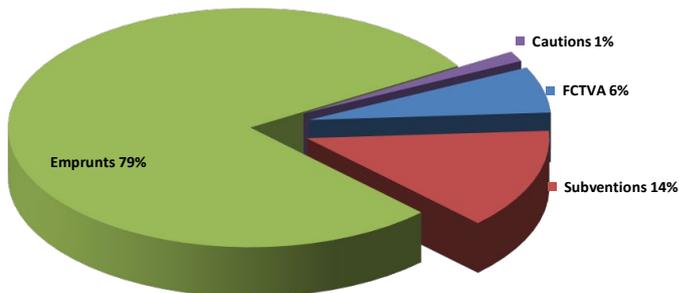
BP 2024 - DEPENSES REELLES



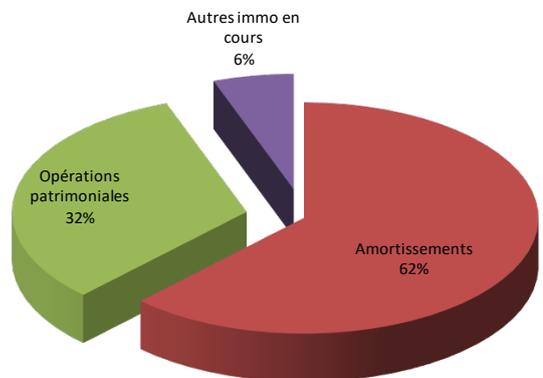
BP 2024 - DEPENSES D'ORDRE



BP 2024 - RECETTES REELLES



BP 2024 - RECETTES D'ORDRE



Budget Primitif
2024

3.2 Principales opérations d'investissement

| <i>Immobilisations en € (Chapitres 20, 21 23)</i> | BP 2024 |
|---|--------------------|
| Total opérations | 1 951 372 € |
| Total travaux récurrents /mobilier / informatique /véhicules | 4 246 747 € |
| TOTAL travaux INVESTISSEMENT (hors dette) | 6 198 119 € |
| | |
| Recettes d'INVESTISSEMENT | 6 129 941 € |

Synthèse par Direction

Détail présenté dans la partie - 3. Présentation par Direction -

1. Des travaux récurrents

| Travaux d'entretien | BP 2024 |
|--|--------------------|
| Petite enfance | 357 442 € |
| Personnes Agées | 647 000 € |
| Lutte contre la Pauvreté & la précarité | 150 300 € |
| Ressources / transversal | 487 900 € |
| Sous total Travaux d'entretien | 1 642 642 € |
| Achats / mobilier /Informatique/véhicules | 930 700 € |
| Total Autres dépenses | 2 573 342 € |

2. Des opérations

| Opérations | BP 2024 |
|---|--------------------|
| Tout EAJE (DIRPE) plan canicule | 150 000 € |
| Tout EAJE (DIRPE) plan végétalisation | 100 000 € |
| Tout EAJE (DIRPE) plan végétalisation – recettes | 80 000 € |
| EAJE VILLENEUVE (CCVIL) | 25 000 € |
| Etude faisabilité Goélette/Chrysalide/Villeneuve (sur DIRPE) | 50 000 € |
| Crèche associative Les Petites Arlequins - ECOLE ELEMENTAIRE LES TREMBLES | 348 059 € |
| Crèche associative POM FLORE & ALEXANDRE (DIRPE) | 302 236 € |
| Crèche associative POM FLORE & ALEXANDRE (DIRPE) – recettes | 80 000 € |
| EAJE VOIE LACTEE - MAISON DES HABITANTS CAPUCHE | 78 913 € |
| EAJE ILOT MARMOT - Ecole J Verne | 336 000 € |
| Autres DASPE – recettes (fonds Chêne + FME) | 300 000 € |
| Opérations Petite enfance (dépenses) | 1 390 208 € |
| Opérations Petite enfance (recettes) | 460 000 € |
| EHPAD André Léo (B016) | 120 500 € |
| EHPAD André Léo – café Léo – recettes | 138 680 € |
| Préfiguration Cité des aînées DIRPA B01 | 850 000 € |
| Travaux contre légionellose | 178 000 € |
| Autres DASPA – recettes | 72 000 € |
| Opérations Personnes âgées (dépenses) | 1 148 500 € |
| Opérations Personnes âgées (recettes) | 210 680 € |
| CENTRE D'ACCUEIL INTERCOMMUNAL | 135 000 € |
| CHALETS HEBERGEMENT RONDEAU | 120 000 € |
| Relogement PIF | 50 000 € |
| Opérations Lutte contre la Pauvreté et la Précarité (dépenses) | 305 000 € |
| Opérations Lutte contre la Pauvreté et la Précarité (recettes) | 0 € |
| Numérique André Léo | 56 500 € |
| Projet numérique DASLPP | 60 000 € |
| Réseau RA Saint-Bruno bornes Wifi Téléphone | 24 000 € |
| Claudiel VDG/CCAS 20412/fin | 15 000 € |
| Accessibilité 237/STAARL | 605 569 € |
| Suite audit patrimonial + BEGES | 20 000 € |
| Opérations Ressources / Transversal (dépenses) | 781 069 € |
| TOTAL opérations | 3 624 777 € |

Budget Primitif
2024

3.3 Subventions d'investissement

Détail des subventions d'investissement (hors FCTVA)

| NOM DIRECTION | NOM BATIMENT | Autres recettes d'investissement = Subventions | BP 2024 |
|------------------|-------------------|--|------------------|
| DASPA | Tous bâtiments | <i>Subvention AGIR ARCO</i> | 62 917 € |
| DASPA | RA Les Alpins | <i>Sub d'INV DASPA Carsat et Apicil renov appartement Les Alpins</i> | 72 152 € |
| DASPA | Tous bâtiments | <i>Subvention AGIR ARCOj</i> | 53 334 € |
| DASPA | 2 RA | <i>Sub d'INV DASPA Carsat et Apicil renov appartement RA le lac st Laurent</i> | 82 800 € |
| DASPA | Tous bâtiments | <i>Subvention CARSAT</i> | 34 667 € |
| DASPA | Tous bâtiments | <i>Subvention d'équipement</i> | 22 360 € |
| DASPA | Tous bâtiments | <i>Subvention d'équipement</i> | 54 480 € |
| DASPA | André Léo | <i>Subvention Malakoff et RFVAA</i> | 45 000 € |
| DASPE | Tous bâtiments | <i>Subvention CAF</i> | 275 000 € |
| DASPE | Tous bâtiments | <i>Subvention fonds Chêne et végétalisation</i> | 139 000 € |
| Total | | | 841 710 € |

Budget Primitif
2024

3.4 L'endettement

Éléments relatifs à la dette consolidée du budget principal et des budgets annexes – orientations 2024

I. L'encours de dette consolidé du CCAS au 31/12/2023 : 20.416M€

La présentation de l'encours de dette est effectuée ci-après à titre consolidé pour l'ensemble du budget principal et des 8 budgets annexes.

A. La répartition par nature

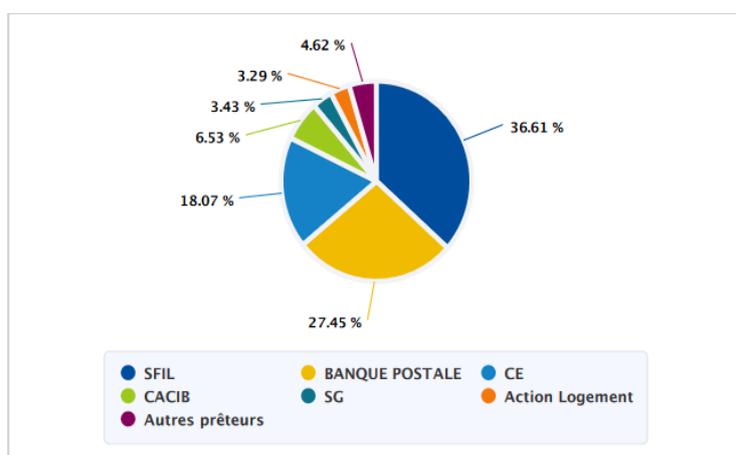
| | Nombre de lignes | Capital restant dû (CRD) | Taux moyen (ExEx,Annuel) |
|--------------------------|------------------|--------------------------|--------------------------|
| Emprunts | 18 | 19 083 077 € | 3,22% |
| Revolings non consolidés | 1 | 0 € | 0,00% |
| Revolings consolidés | | 1 332 568 € | 3,54% |
| Total dette | 19 | 20 415 645 € | 3,24% |

B. La répartition par type de risque

| Type | Encours | % d'exposition | Taux moyen (ExEx,Annuel) |
|-----------------------------|---------------------|----------------|--------------------------|
| Fixe | 13 271 751 € | 65,01% | 2,45% |
| Variable | 7 143 894 € | 34,99% | 4,71% |
| Ensemble des risques | 20 415 645 € | 100,00% | 3,24% |

C. La répartition par prêteur

| Prêteur | CRD |
|---|---------------------|
| SFIL CAFFIL | 7 474 370 € |
| BANQUE POSTALE | 5 603 333 € |
| CAISSE D'EPARGNE | 3 689 712 € |
| CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK | 1 332 568 € |
| SOCIETE GENERALE | 700 000 € |
| Action Logement - Amallia | 671 907 € |
| Autres prêteurs | 943 755 € |
| Ensemble des prêteurs | 20 415 645 € |



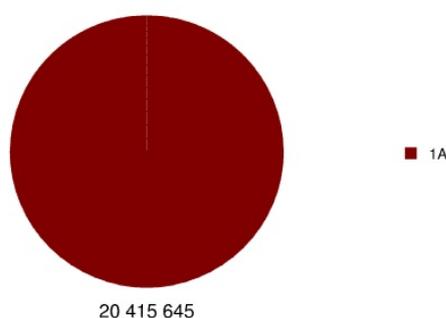
D.

E. L'extinction (avant recours à de nouveaux emprunts)

| | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2032 |
|----------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|----------------|
| Encours moyen | 18 166 064,43 € | 19 409 124,01 € | 17 371 827,22 € | 15 320 282,46 € | 13 251 488,26 € | 6 236 825,42 € |
| Capital payé sur la période | 2 086 937,61 € | 1 983 743,36 € | 2 043 690,98 € | 2 060 559,52 € | 2 078 128,35 € | 1 080 482,80 € |
| Intérêts payés sur la période | 403 236,63 € | 567 501,74 € | 446 003,26 € | 374 196,76 € | 321 474,75 € | 161 814,84 € |
| Taux moyen sur la période | 2,45% | 2,95% | 2,48% | 2,39% | 2,36% | 2,52% |

Elle est effectuée à la date du 31/12/2023, avant le recours aux nouveaux emprunts prévus par la prospective. En l'absence de nouveaux emprunts contractés, l'encours de dettes s'élèvera à 13 251 488 euros en 2027 et les intérêts payés sur cette période seront de 321 474 euros soit 240 000 euros de moins qu'en 2024.

F. Dette selon la charte Gissler



La charte de Gissler a pour objectif d'informer sur les risques inhérents aux produits financiers. Elle a été mise en place en 2009 de façon à encadrer le recours des collectivités locales aux produits structurés.

En 2022, le CCAS avait majoritairement des emprunts classés en 1A et un emprunt plus risqué classé en 1B.

L'emprunt CRCA ref « T1 Cal 2003 Xu 00140313 00021 » s'est terminé le 29/09/2022, cet emprunt était une subdivision d'un emprunt revolving de 5 M€ auprès du CA Indosuez. Cet emprunt était sur la formule suivante : Taux fixe 3,99% si EUR 12 mois < 5,75% sinon = EUR 12 mois + marge de 0,10%. Ce taux fixe dit bonifié comprenant une condition sur Index Euro matérialisé par une barrière désactivante, ce produit est classé en 1B.

Le CCAS a maintenant uniquement des emprunts classés en 1A, cette catégorie regroupant les emprunts à taux fixes ou taux variables simples (type Euribor + marge).

II. Stratégie d'endettement

A. Une stratégie prudente

Compte tenu des anticipations du marché des taux, d'une part et de sa stratégie d'endettement, d'autre part, le CCAS souhaite recourir à des produits de financement dont l'évolution des taux d'intérêt doit être maîtrisée. Dans le souci d'optimiser sa gestion de dette et dans le cadre des circulaires n° NOR INTB9200260C du 15 septembre 1992 et n° NOR IOCB1015077C du 25 juin 2010, ainsi que de l'article 32 de la loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des

activités bancaires, le CCAS pourra recourir à des produits de financement qui pourront être des emprunts classiques à taux fixes simples, à phase ou à taux variables non structurés.

Pour l'exécution de ces opérations, il sera procédé à la mise en concurrence des établissements bancaires.

B. Les besoins d'emprunts de la prospective

| | Proposition BP 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
|--|--------------------------------|-------------|-------------|-------------|
| Montants inscrits à la PPI | 6 198 119 € | 7 239 207 € | 5 636 989 € | 8 058 650 € |
| Montants maximum d'emprunt défini | 3 500 000 € | 3 500 000 € | 3 500 000 € | 3 500 000 € |
| Taux d'intérêt (hypothèse prospective) | 3,50 % | 3,50 % | 3,50 % | 3,50 % |
| Durée d'amortissement (hypothèse prospective) | 15 ans | 15 ans | 15 ans | 15 ans |

Des études et analyses techniques approfondies ainsi que des séances d'arbitrages régulières doivent permettre, par priorisation, de contenir l'enveloppe annuelle d'investissement à hauteur de 6 000 000 euros et donc le besoin d'emprunt à hauteur de 3 500 000 euros.